JEAN BIDEGAIN



LE Grand Orient de France

SES DOCTRINES ET SES ACTES

Documents inédits





PARIS
LIBRAIRIE ANTISÉMITE
45, Rue Vivienne, 45
1905

Le Grand Orient

de France

JEAN BIDEGAIN

LE
Grand Orient
de France

SES DOCTRINES ET SES ACTES

Documents inédits

PARIS
LIBRAIRIE ANTISÉMITE
45, Rue Vivienne, 45

1905

Table des matières

Imp. Paul Dupont. — Paris, 2e Arrt. — 454.4.1905 (Cl.)

AU LECTEUR

Ce livre rappelle des événements auxquels je fus mêlé, ou, plus exactement, que je provoquai.

Les hommes qui, dès 1901, se sont faits les plus ardents et les plus dévoués instruments de ce honteux espionnage de nos officiers qui a été flétri par le Pays et par le Parlement, veulent, aujourd'hui, — avec trop de véhémence, à mon gré, — charger de toute cette ignominie, leurs anciens chefs. Je ne veux pas les imiter. Je désire, tout d'abord, par respect pour moi et pour la vérité, revendiquer les conséquences de mes actes et ne point laisser aux vivants, ni même aux morts, la charge d'atténuer ma

responsabilité. C'est ce que je dirai en peu de mots.

Je n'ai parlé, jusqu'à ce jour, que par l'intermédiaire du très vaillant et très aimable M. Gaston Mery. La Franc-Maçonnerie, elle, a beaucoup écrit, beaucoup parlé, depuis le 28 octobre 1904. Elle s'est départie, en cela, de la sérénité dont toute association « philanthropique et philosophique » doit être constamment revêtue, ainsi que d'un manteau.

La divulgation des fiches ayant révolutionné les entrailles du Grand-Orient de France, il a déposé, sur le papier des journaux socialistes et radicaux, — très flattés de cet insigne honneur, — le fruit de ses émois.

Le Conseil de l'Ordre, — composé de regrettables citoyens, aussi bêtes et aussi lâches qu'ils sont nuisibles, — n'opère jamais lui-même, parce qu'il a peur des coups. Aussi, avec prudence, a-t-il imité l'exemple de certaines jeunes femmes et soudoyé, pour le défendre, toutes les « Terreurs » du Bloc.

Pendant quatre mois, il a mis en campagne, dans ses gazettes les écrivassiers dis-

ponibles des Loges et, ceux-ci, avec le zèle ardent que provoque toujours chez eux, l'espoir de gagner quarante sous, ont fouillé dans les poubelles du « Parti » afin d'y trouver des immondices à me jeter.

Les insultes de cette truandaille justifieraient, peut-être, une correction manuelle, mais un homme soucieux de propreté ne saurait effleurer, — même avec des pincettes, — Harduin, dont la viande tourne, le museau dartreux de Lermina, ou la peau crasseuse des gars qui travaillent dans la Sociale.

Les éructations de ces Messieurs ayant cessé, l'air s'étant purifié de leurs odeurs, il me paraît que le moment est venu où je puis m'expliquer devant l'opinion.

J'ai voulu, surtout, que ces pages rapides soient comme le reflet fidèle, bien que grossier, de ce personnage social qu'est l'Ordre maçonnique. Elles n'ont rien de didactique. Elles ne sont, d'ailleurs, au point de vue doctrinal, qu'une contribution aux révélations déjà faites par toute une pléiade de vaillants et distingués écrivains.

Bien qu'on puisse reprocher à ce livre le manque d'unité nécessaire à une œuvre complète, vous constaterez que chacun de ses chapitres se rattache intimement à ceux qui le suivent ou le précèdent, parce qu'il est, par lui-même, la synthèse d'une des diverses manifestations de l'activité maçonnique dans notre pays. Cette activité est contraire aux intérêts primordiaux de la Patrie.

Le Grand-Orient de France accomplit, chez nous, au point de vue national comme au point de vue social, une besogne de mensonge et de trahison.

Le Grand-Orient de France trahit la Franc-Maçonnerie qu'il a complètement détournée de son but et dont il a fait un groupement exclusivement politique et une officine louche de renseignements secrets et diffamatoires.

Il trahit la démocratie chaque jour, au sein même de ses assemblées où il foule aux pieds les principes qui régissent toute association d'hommes civilisés.

Il trahit la République et déterminera sa

ruine en la rendant césarienne, sectaire, persécutrice.

Il trahit enfin la France en tentant d'anéantir toutes les traditions qui sont sa force, en essayant de désorganiser l'armée par la délation, en provoquant la guerre civile qui naîtra fatalement de l'existence, au sein de la Patrie commune, de deux Frances ennemies.

J'ai vécu dix ans dans l'intimité de la Franc-Maçonnerie, et, pendant ces cinq dernières années, j'ai assisté à toutes les séances du Conseil de l'Ordre, là où se concentrent, se concrètent, les efforts, les espoirs, les ambitions du parti au pouvoir et les appétits de la racaille parlementaire groupée sous la dénomination générique de « Bloc républicain ». Je ferai, lorsque je jugerai l'heure venue, le récit de mon séjour au Grand-Orient de France. En attendant, je vous invite à lire ce qui suit.

Je crois pouvoir dire que ces pages sincères sont l'expression de la vérité.

Jean Bidegain.

Présentations

L'Illustration, qui publia mon portrait le 7 janvier 1905, disait, dans une notice me concernant : « Le nom de M. Jean Bidegain appartient, désormais, à l'Histoire. » Cela me parut excessif, mais un grand nombre de mes amis m'avouèrent partager cette opinion et je n'ai pas voulu me refuser plus longtemps à croire que je fus, pendant quelques mois, un personnage célèbre.

J'avoue que je n'ai pas le souci de l'opinion publique. C'est pour cela que je n'ai presque jamais répondu aux attaques dirigées contre moi par la presse maçonnique et combiste et que je n'ai même pas tenté de réfuter de flagrantes erreurs. Je n'ai fait, — depuis trois mois, — de confidences qu'à M. Gaston Mery

et à quelques amis vénérés dont l'approbation me suffit.

Cependant, on m'a fait entrevoir que, si je continuais à garder le silence, le temps pourrait consacrer de son autorité les erreurs et les mensonges d'aujourd'hui. Je me suis laissé toucher par cet argument, car, si j'aime d'un solide amour tout le passé vécu par mes aïeux, j'aime aussi, un peu, — par anticipation, — tous les hommes qui viendront après nous et qui nous jugeront.

D'ailleurs, il serait lâche, ou au moins fort imprudent, d'accepter que l'on vous représente aux yeux de la foule avec un visage et dans une attitude que vous n'avez jamais eus. Il n'est peut-être pas d'époque où, — grâce aux mensonges de la presse enjuivée, — il soit plus difficile qu'en notre temps, de connaître la vérité sur les événements politiques dont sera faite l'histoire de demain. Aussi convient-il d'exposer ceux-ci en leur simplicité. Les luttes, les incidents, les polémiques d'aujourd'hui, contribueront, en effet, très puissamment, à former l'âme de cette France à venir que nous souhaitons véritablement consciente et libre.

Ces considérations m'ont déterminé à écrire ce livre. Il contient une confession sincère. Je

dis confession, bien que le mot ne soit pas exact. En effet, je ne suis coupable d'aucun crime et, au contraire, je suis convaincu d'avoir rendu à mon pays un service éminent.

Tout ce que je dirai ici m'attirera des injures de la part des journaux amis du Grand-Orient de France. Cela ne me troublera pas. C'est aux hommes de bonne foi seuls que je m'adresse, à ceux qui, légitimement curieux de connaître en son intimité l'histoire de leur pays, ne se contentent pas de lire chaque jour un journal et de croire aveuglément à ses affirmations.

* * *

Je suis d'une vieille famille française, dont la pauvreté, comme celle de beaucoup d'autres, est due aux juifs qui se sont abattus sur la France et qui la ruinent. Je n'appartiens pas à la bourgeoisie, à cette classe suspecte composée mi-partie de tripoteurs sémites, mi-partie de politiciens à tout faire. Je suis du quatrième État, je suis du Peuple, et dès l'âge de 13 ans j'ai travaillé très durement pour vivre. J'ai appris moi-même le peu que je sais et n'ai jamais sollicité de qui que ce soit une faveur

quelconque. Cela m'a permis de toujours conserver mon indépendance morale. Je vous dirai encore que j'ai été élevé par des religieux, mais que je n'ai pas la foi, que je ne l'ai même jamais eue intégralement. Mon esprit est fermé, depuis de longues années, aux choses de l'au-delà, bien que je ne sois pas le moins du monde anticlérical à la manière d'Edgar Monteil. Je me suis marié civilement et, avec une rigoureuse logique, mes anciens Frères en ont conclu que j'étais un jésuite de robe courte. Cela se comprend, au reste, une des qualités requises pour être un bon Maçon étant d'user, dans toutes les occasions solennelles, du concours des prêtres.

Enfin, j'ai un autre défaut, celui de vouloir une France forte, gouvernée par des hommes honnêtes et intelligents et non par des imbéciles et des cyniques.

Je dis tout ceci rapidement pour établir mon identité morale.

Mon seul désir, en écrivant ces pages, est d'inspirer aux patriotes, aux vrais républicains, cette pensée de salut national que si un homme isolé a pu contribuer, comme je l'ai fait, à porter à la secte maçonnique une grave atteinte, ils pourront, en s'unissant, délivrer à jamais

leur pays de la canaille qui le déshonore et le ruine, moralement et matériellement.

* * *

Dans ce livre, je n'ai pas fait œuvre d'historien. En ce qui me concerne, je me suis contenté d'exposer brièvement et simplement les motifs et les circonstances de mes actes. J'ai voulu surtout montrer la Franc-Maçonnerie actuelle sous chacun de ses aspects particuliers. Je crois que la lecture de ces pages, vous donnera l'impression très nette du danger que fait courir au pays cette nouvelle Congrégation, par ses intrigues, par les moyens qu'elle met en œuvre afin de réaliser le but secret pour lequel elle a été fondée et qui est la dénationalisation de notre pays, la destruction des traditions et des forces qui sont le meilleur de la Patrie.

La Franc-Maçonnerie fut jadis le rendez-vous d'esprits calmes et d'une tendre aménité qui, en des discussions affectueuses, réglées par des coutumes singulières, aimaient se nourrir en commun de cet idéal philosophique et social dont vécurent intellectuellement les contemporains de Rousseau et les hommes de 1848. Des

gens de toutes conditions s'y réunissaient « sous le niveau de l'égalité ». Aujourd'hui, la démagogie, à laquelle on donne de nos jours le nom de démocratie, et qui en est la négation, a envahi les Loges. Le recrutement des ateliers maçonniques se fait sans aucun souci de sélection, le plus souvent dans l'unique pensée d'encaisser un peu d'argent. Insensiblement, lentement, depuis trente ans, les plus néfastes éléments d'anarchie s'y sont introduits, et l'on peut dire que le niveau moral et intellectuel des Loges est sensiblement inférieur à celui de la moyenne de la Nation. Cependant, les groupes maçonniques dirigent la politique française, dira-t-on. Je ne crois pas qu'ils l'aient dirigée, avant ces cinq dernières années, autant qu'on l'a dit, mais, il est incontestable que l'Ordre maçonnique, malgré son mauvais recrutement, possède une très grande influence dont les causes sont le fanatisme politique et le prosélytisme que détermine chez les siens l'éducation particulière qui leur est donnée. Cette éducation a pour conséquence de substituer, à l'âme passive d'un homme quelconque, une âme de haine et de combat.

Dans les Loges, à côté des arrivistes, de plus en plus nombreux, se pressent, en une foule

compacte, ces gens, incomplètement affranchis, qui, refusant d'accepter les dogmes des religions, éprouvent cependant, l'impérieuse nécessité de croire en des mots vagues et trompeurs ou en la signification mystérieuse des symboles. Ceux-là deviennent vite des cléricaux, les pires des cléricaux. Dès qu'un citoyen est devenu un « bon Maçon », il subordonne tout au but que la Maçonnerie lui enjoignit d'atteindre. Il devient un exalté, un assoiffé d'absolu, un dangereux fou politique, un futur pourvoyeur de guillotines.

C'est ce qui explique avec quelle facilité, quelle extraordinaire inconscience, les Loges ont approuvé les enquêtes policières auxquelles s'est livré, depuis 1901, le Grand-Orient de France. Ceux qui gouvernent secrètement la Franc-Maçonnerie ont, depuis les débuts de la République actuelle, transformé les mœurs et les tendances maçonniques dans un sens antinational. Nul ne le peut nier, sauf les inconscients des Loges.

Il faut d'ailleurs, se féliciter de cela. Il est bon qu'au sein de la société française existe un lieu où aboutisse, comme en un cloaque, ce qu'elle compte, au point de vue intellectuel, de plus abject et de plus nocif. Le rôle social de

la Franc Maçonnerie est, ainsi envisagé, incontestablement utile. Son utilité ne saurait être mieux comparée qu'à celle des maisons de prostitution.

Avant d'aller plus loin, il est indispensable que je dise, ou que je rappelle, les vrais principes de la Franc-Maçonnerie, car il importe de les mettre en opposition avec les travaux de police et l'œuvre de guerre civile accomplis par elle.

Voici ce que dit la Constitution du Grand-Orient de France :

« La Franc-Maçonnerie, institution essentiellement philanthropique, philosophique et progressive, a pour objet la recherche de la vérité, l'étude de la morale et la pratique de la solidarité ; elle travaille à l'amélioration matérielle et morale, au perfectionnement intellectuel et social de l'humanité.

Elle a pour principes la tolérance mutuelle, le respect des autres et de soi-même, la liberté absolue de conscience.

Considérant les conceptions métaphysiques comme étant du domaine exclusif de l'appréciation individuelle de ses membres, elle se refuse à toute affirmation dogmatique.

Elle a pour devise : Liberté, Égalité, Fraternité.

La Franc-Maçonnerie a pour devoir d'étendre à tous les membres de l'humanité les liens fraternels qui unissent les Francs-Maçons sur toute la surface du globe. »

Les fameuses fiches visaient uniquement, — vous vous en souvenez, — les opinions politiques et religieuses de nos officiers. Or, le Franc-Maçon doit pratiquer surtout la Tolérance et je vais vous le prouver en reproduisant ici une partie de la circulaire du Conseil de l'Ordre du 15 février 1904. Je puis en affirmer l'orthodoxie maçonnique, car c'est moi-même qui rédigeai cette circulaire et pas un iota n'en fut changé par les pontifes dont elle porte les signatures.

I. — Modification de l'article premier de la Constitution.

La L.·. L'*Union Socialiste*, O.·. de Paris, propose de supprimer les mots « *la liberté absolue de conscience* » du 2e paragraphe de l'article 1er de la Constitution, qui est ainsi conçu: « Elle a pour principes « la tolérance mutuelle, le respect des autres et de « soi-même, la liberté absolue de conscience. »

On peut dire que le principe de la liberté absolue de conscience est la pensée fondamentale et comme la clé de voûte de la Franc-Maçonnerie. Notre Ordre est essentiellement une Contre-Église.

Les Eglises imposent leurs dogmes et proscrivent toutes les conceptions étrangères à leur foi. Elles procèdent par affirmations et par négations. Elles sont intolérantes dans leur essence même.

La Franc-Maçonnerie, au contraire, accepte dans son sein des hommes de toutes les croyances philo-

sophiques. Pendant un siècle et demi, c'est seulement dans nos Loges qu'ont pu s'échanger les opinions les plus diverses et les plus contradictoires. Nous avons renoncé, les premiers peut-être, à frapper d'ostracisme ceux de nos semblables dont la mentalité est différente de la nôtre. C'est là un titre de gloire et une garantie de puissance.

Si nous supprimions aujourd'hui, de l'article 1er de notre Constitution, cette indication expresse que l'un de nos principes essentiels est la liberté absolue de conscience, il est bien évident que nous paraîtrions au moins avoir l'intention de substituer, à cette liberté, l'imposition d'un dogme. Et, en admettant même que ce ne soit point là notre pensée intime, nous sommes persuadés que la force des choses nous entraînerait inéluctablement, dans un temps prochain, à exiger de nos adeptes une profession de foi conforme aux conceptions philosophiques de la majorité d'entre nous.

Dès ce jour, la Franc-Maçonnerie deviendrait une secte parmi d'autres sectes, une association quelconque d'hommes partageant les passions, les fanatismes, les erreurs de tous les groupements fondés pour conserver et défendre de toute altération un dogme intangible. La Franc-Maçonnerie serait alors matérialiste ou athéiste ou positiviste, mais elle perdrait son caractère de permanence et d'universalité et, par conséquent, sa raison d'être. Elle serait, en un mot, une Église, et tous les esprits libres s'éloigneraient d'elle. Ce n'est certainement pas travailler à la grandeur de notre Ordre que de vouloir le réduire à de si mesquines proportions.

Nous devons ajouter que la suppression demandée par la L.·. L'*Union Socialiste* entraînerait nécessairement une modification profonde de l'article 1er de

la Constitution. Si la Franc-Maçonnerie ne pense pas que la liberté absolue de conscience doive exister pour ses membres, elle ne tardera pas, nous l'avons dit, à imposer à ceux-ci un dogme spécial. Du coup, elle cessera d'être philosophique et progressive, s'interdira la recherche de la vérité et ne tolérera plus les hypothèses philosophiques contraires à son dogme particulier. Elle ne pourra plus proclamer qu'elle se refuse à toute affirmation dogmatique et enfin, elle devra supprimer, de la devise dont elle dota la Révolution française, le mot Liberté, car il ne saurait y avoir de liberté véritable et intégrale sans la liberté de conscience. Telles seraient, pour notre Ordre, les conséquences de la suppression proposée.

Les hommes clairvoyants savent, d'ailleurs, qu'à l'époque présente, nous devons ouvrir les portes de nos temples à tous les hommes libres et de bonnes mœurs qui viennent y frapper. Les découvertes de la science, l'instruction donnée à tous, le développement de la presse, détruisent peu à peu dans les esprits la foi traditionnelle. Des hommes timides ou incertains encore viendront à nous, de plus en plus nombreux. Devrons-nous les repousser ? Ce serait, croyons-nous, faillir à l'un de nos premiers devoirs.

La Franc-Maçonnerie a été jusqu'ici une vaste école où des hommes de toutes les classes et de toutes les opinions, athées ou déistes, sont venus s'instruire, se former pour les bons combats de la démocratie. Malgré la diversité de leurs origines et de leur condition, des doctrines communes les incitaient à parler ou à agir, dans le monde profane, conformément aux enseignements reçus dans les Loges. La Franc-Maç.·. fut leur inspiratrice, et c'est grâce à leur coopération qu'elle imprégna la Société

contemporaine de sa pensée. Si notre Ordre renonçait à son rôle historique, à sa mission de propagande parmi tous les hommes conscients, sans exception de croyance ou d'opinion, elle prononcerait elle-même sa condamnation.

Dans sa *Déclaration*, le Conseil de l'Ordre a depuis longtemps proclamé, que la loi primordiale de la Franc-Maçonnerie est la tolérance.

Elle a solennellement inscrit, en tête de sa Constitution générale, le respect de toutes les croyances, de toutes les idées et de toutes les opinions, et sa propagande est bienveillante, car elle sait que les cœurs sont faibles et les cerveaux ignorants.

Enfin je citerai, en terminant, le passage ci-après du « morceau d'architecture » que je lus dans un Chapitre de Paris, lors de mon initiation au grade de Rose-Croix et qui me valut l'approbation unanime des Chevaliers présents.

Il me déplairait que l'on n'affirmât point, au seuil de notre Constitution, la liberté complète, pour les membres de l'Ordre maçonnique, de penser conformément à leurs tendances naturelles ou acquises. La personnalité morale, — si originale soit-elle, — que déterminèrent en nous les hérédités, les milieux traversés, les joies vécues et les luttes entreprises, doit être éminemment révérée. Une société serait haïssable où tous penseraient exactement de la même manière. Si, dès l'origine, certains hommes n'avaient

pas été des contempteurs de dogmes et d'autorités et ne s'étaient insurgés contre les erreurs pieusement transmises, nous n'aurions pas fait la Révolution de 1789 et la Science moderne, — cette Science qui, sans souci des traditions, détruit aujourd'hui les théories d'hier, — la Science moderne ne serait pas née. Je veux la liberté de conscience et, — si cela était possible, — car c'est un rêve, — il me serait infiniment agréable de voir, en une Loge maçonnique idéale, disserter et discuter le bonhomme Montaigne, l'intransigeant Bossuet, M. de Maistre, et M. de Bonald, rigides, figés au centre de ce bloc glacé qu'est le dogme catholique, le précis et scientifique Littré, M. Renan, l'honnête M. Brunetière et enfin le puissant écrivain et le très moderne philosophe qu'est Anatole France.

Une différence existerait évidemment entre une Loge ainsi formée et la Loge désirée par nos ff.·. L.M... et L. Certes, si ces amis étaient présents, ils nous diraient qu'en des discussions courtoises et fraternelles entreprises dans l'atelier dont je parle, M. Renan, par exemple, courrait un grand danger d'être cléricalisé par M. de Maistre ou ramené dans le giron de l'Église par l'auteur de l'*Histoire universelle selon l'Écriture Sainte*. Je n'éprouve pas à un tel degré la crainte du prêtre.

Telles sont, en matière de tolérance, les idées que les Maçons approuvent et professent au *vulgum pecus*.

On avouera qu'ils ne les ont guère mises en pratique à l'égard des Français, leurs frères, qui, astreints aux devoirs rigoureux de la dé-

fense nationale, n'avaient pas les moyens de répondre aux attaques dirigées contre eux de la manière la plus lâche et la plus haineuse.

Vous verrez, au cours de ce livre, se révéler, de plus en plus, à votre esprit, l'antinomie qui existe entre les principes proclamés par la Franc-Maçonnerie sur le Forum et ceux qui la dirigent dans ses besognes secrètes.

Vous serez, ainsi, amenés tout naturellement à penser que son but n'est peut-être pas celui que l'on a dit jusqu'à ce jour et aussi que ce but, — pour être caché avec tant de soin, sous un tel amas de mensonges, — doit être inavouable, anti-social et anti-français.

Comment et Pourquoi j'ai remis les fiches

Vous ne trouverez pas ici, le récit émouvant de drames ou d'intrigues. Je vous dirai tout uniment la vérité. Elle est fort simple et, — j'en suis persuadé, — ceux de mes lecteurs qui acceptèrent comme véritables les contes fantastiques de la presse subventionnée seront surpris de cette simplicité.

Les motifs d'ordre moral qui m'ont fait agir furent ceux que peuvent deviner tous les honnêtes gens. Je ne les exposerai donc pas longuement, au moins dans ce chapitre.

Je considère, avant tout, comme nécessaire de déclarer que je n'ai pas de comptes à rendre ni d'explications à fournir aux gens du parti qui fut le mien. Ce n'est pas pour eux que

j'écris ceci. J'ai toujours cherché la vérité partout où je croyais pouvoir la découvrir et si je revenais sur le chemin que j'ai parcouru depuis vingt ans, je retrouverais, certainement, parmi les événements divers de ma vie intellectuelle, d'évidentes contradictions. Je me flatte de cela, car un des privilèges essentiels de l'homme conscient est la faculté qu'il a de modifier librement ses opinions sans avoir à s'en justifier vis-à-vis d'une Église. Le Sacré Collège des Rites et le Conseil de l'Ordre du Grand-Orient peuvent donc, tout à leur aise, m'excommunier. Je me contenterai de trouver leurs manifestations ridicules et vraiment trop cléricales. La qualification de « traître » ne m'émeut pas. J'ai agi, ainsi que le ferai toujours, aux injonctions de ma conscience. Si vous avez lu ce que je pensais du rôle que devrait jouer, selon moi, la Franc-Maçonnerie, vous ne serez pas étonnés de mon évolution. Elle n'a surpris aucun de ceux qui, depuis vingt ans, me connaissent intimement.

D'ailleurs, la véhémence avec laquelle on me reproche ma « trahison » n'a pas le moins du monde pour cause une sainte et noble indignation.

Le sénateur Delpech, par exemple, qui rédi-

gea le fameux et grotesque Manifeste du Grand-Orient, a fait élever ses enfants aux frais de l'État et une demi-douzaine au moins de ses parents vivent aux dépens de la République. Un très grand nombre de membres du Conseil de l'Ordre se trouvent dans la même situation et vous n'ignorez pas que nos parlementaires ont pour souci principal de caser leur famille et leurs créatures dans l'administration. C'est par ce moyen et non par la préoccupation de défendre la République que le vieux Combes maintenait, sous sa houlette, ce bétail. Or, si l'on touche au régime présent, on atteint en même temps les gens qu'il nourrit et ceux-ci sont prêts à toutes les gredineries, à toutes les lâchetés pour conserver leur situation électorale ou les postes qu'ils occupent au détriment des fonctionnaires indépendants. Les Francs-Maçons qui se sont livrés à l'espionnage des officiers ont vu, presque tous, leur zèle récompensé. C'est afin d'obtenir les faveurs gouvernementales qu'ils ont dénoncé et c'est en cela qu'ils sont bien des délateurs, au sens étymologique du mot.

Tous ces gens, politiciens pillards, fonctionnaires arrivistes, ont mis la France en coupe réglée. Ils estiment que tout va bien et ils éprou-

vent, vis-à-vis du citoyen malencontreux dont le pied heurte leur écuelle, la colère farouche du chien à qui l'on veut enlever son os.

Voilà le mobile unique, et le seul vrai, de la haine dont on me poursuit et dont je me moque.

Je dois ajouter que je n'ai jamais sollicité du Grand-Orient de France ni du Gouvernement républicain, une faveur quelconque pour moi ou pour les miens. J'ai donné à la Franc-Maçonnerie et à mon ancien parti beaucoup plus qu'ils ne me donnèrent et je les tiens quittes.

Je n'étais lié par rien à ces gens. Ne m'étant jamais abaissé jusqu'à leur demander même ce qui m'était légitimement dû, j'étais libre de les quitter au moment et de la manière qui me conviendraient. Les ilotes qui vieillissent dans les antichambres ministérielles n'auraient pas le droit d'en dire autant, j'en conviens.

Je n'ai donc pas à justifier ma conduite, j'ai agi comme je l'ai fait parce que cela m'a plu, parce que j'ai cru devoir le faire. Si les délateurs, pendant quatre ans, ont espionné et dénoncé secrètement, c'est au grand jour et à mes risques et périls que j'ai révélé leur ignominie; je ne pourrais accepter de remontrances à ce sujet que d'hommes pour qui la Républi-

que n'est pas une vache à lait. Or, ceux-là, je ne les rencontrerai ni rue Cadet, ni au Parlement.

Initié à la Franc-Maçonnerie en 1892, j'entrai au Secrétariat général du Grand-Orient de France en 1894. C'est en 1901, que je reçus, en l'absence de Vadecard, des mains de Mollin, la première demande individuelle de renseignements sur quatre officiers supérieurs parmi lesquels, je m'en souviens encore, était le colonel Koch, devenu, depuis, général, décédé aujourd'hui. Je consentis, de prime abord, à écrire à des amis sûrs afin d'obtenir les indications sollicitées ; puis, après le départ de Mollin, un scrupule me vint. Je pensai que ce genre de correspondance était totalement étranger au but poursuivi par la Franc-Maçonnerie et j'envisageai les conséquences que pourrait avoir la découverte de telles pratiques si elles se renouvelaient. Je me contentai donc d'établir la formule de demande qui, depuis, servit presque toujours, et de faire les quatre lettres, mais, désireux de ne pas participer autrement à cette besogne, je ne voulus pas signer ces lettres et les fis signer par M. Fontainas, alors vice-président du Conseil de l'Ordre. Cette anecdote a tout simplement pour but d'indiquer quelle fut, dès le

début, mon impression personnelle sur les enquêtes que l'on fit ensuite par milliers au Grand-Orient.

Beaucoup de raisons me faisaient considérer cette œuvre d'espionnage comme essentiellement dangereuse pour la Franc-Maçonnerie et la République. Ces raisons, lorsque je les exposerai, ne constitueront pas, de ma part, des révélations pour beaucoup de mes anciens amis à qui je me confiai sachant qu'ils partageaient à peu près mes opinions sur ce point. L'*Éclair* du 1er janvier 1905 publiait, à ce sujet, une interview d'un « Franc-Maçon haut placé dans la hiérarchie des Loges », interview dont je cite le passage que voici :

Un de ses amis du rite écossais le vit à cette époque. Quoique Franc-Maçon, cet ami était de cette minorité de la Maçonnerie qui n'estimait pas la délation comme indispensable et qui la qualifiait de malsaine. C'était Bidegain qui disait à cet ami :

— C'est pis que vous ne le supposez. Je fais une besogne qui m'écœure. Il y a des jours où j'ai envie de tout lâcher en criant mon dégoût. C'est bas, c'est malpropre, c'est haineux. La Maçonnerie se déshonore...

Il revint à la charge à plusieurs reprises, il lui parla de ce collationnement des fiches de délation — la grande pensée du règne de Lucipia et de Desmons.

A moi-même, qui déplorais ce moyen, et il savait mes révoltes, il me dit :

— Je n'écris plus avec de l'encre, j'écris avec de la boue...

C'était, je crois, avant les négociations qui aboutirent. Mais je ne m'étonne nullement *des propositions qu'on lui fit* (1), étant donné qu'il manifestait sa réprobation tout haut, dans les milieux maçonniques aussi bien que dans les milieux profanes. Si quelque chose peut me surprendre, c'est que la maçonnerie ait pu être surprise.

En somme, je tiens M. Bidegain pour un garçon intelligent, original, personnel, de relations peu sûres, en ce sens qu'il vous échappe facilement plus désintéressé qu'on ne l'a prétendu et qui, dans l'état d'esprit où il était, a très facilement pu négocier la livraison des fiches, en se bornant à assurer tout juste le pain du jour.

Et retenez, ajoute notre interlocuteur, que c'est un Maçon qui vous parle, qui proteste contre la déation mais qui, s'il explique l'acte de M. Bidegain, ne prétend nullement l'excuser.

Les confidences que je faisais à quelques amis, je ne pouvais les faire à Vadecard, toute conversation politique sérieuse étant devenue presque impossible entre nous. Vadecard me reprochant quotidiennement de n'avoir pas été suffisamment dreyfusard et de n'être pas radical ou socialiste à la manière de Jaurès, j'avais pris le parti d'éviter toute discussion

(1) Jamais on ne me fit de « propositions » au sujet des fiches.

inutile. Je dis inutile, car Vadecard, manque autant de sens critique qu'une mule d'Andalousie. Il s'est toujours contenté de croire aveuglément et mon scepticisme à l'égard des gens et des principes de son parti provoquait chez lui de regrettables accès de fureur.

Dans le courant de 1904, j'appris que l'œuvre de délation, au lieu d'être restreinte, devait, dans l'intention de quelques politiciens du Conseil de l'Ordre, être étendue à tous les fonctionnaires. C'était le moyen, pensaient-ils, d'obtenir des divers ministères, des faveurs plus nombreuses et plus importantes.

Depuis longtemps, j'avais formé le dessein de quitter le Grand-Orient de France mais on m'avait encouragé à y rester encore quelques années (1). J'espérais que je pourrais, un jour, y exercer une influence salutaire et j'avais même projeté de former un groupe fermé où l'on se serait occupé de ramener l'Ordre maçonnique à ses principes véritables. M. Gaston Bouley, grand chancelier du grand Collège des Rites, M. Jacques Escuyer et beaucoup d'autres que je pourrais désigner se souviendront de ce que je leur ai dit à ce sujet. Par suite de

(1) Inutile de dire que je pourrais citer les noms des personnes qui m'y encouragèrent.

circonstances dont l'intérêt n'est pas assez grand pour être relatées ici, je compris qu'il me serait impossible de réaliser le projet que j'avais conçu. J'étais désormais obligé de prendre une détermination.

J'éprouvais pour la besogne policière à laquelle je collaborais depuis 1901, une telle répugnance que je ne pouvais un seul instant envisager l'éventualité d'avoir à la poursuivre longtemps encore. D'autre part il me paraissait que l'espionnage des officiers, qui ne sont ni électeurs, ni éligibles, et qui, par conséquent, ne peuvent se défendre, constituait un tel crime contre les individus visés et contre la patrie même qu'il ne m'était pas permis, si je quittais le Grand-Orient, de garder le silence et de favoriser ainsi la continuation et l'extension de si monstrueuses pratiques. En les dévoilant, me disais-je, je ne trahirai pas, d'ailleurs, — si elle existe encore, — la Franc-Maçonnerie véritable qui n'a rien de commun avec la police secrète et je ne faillirai même pas à mes devoirs professionnels puisque je suis entré au Grand-Orient seulement pour y accomplir des besognes administratives déterminées et honorables et non pour m'y livrer à des travaux ignobles de délation.

Ce n'est pas sans de longues réflexions et, je puis le dire, sans un chagrin profond, que je me résolus à rompre, pour toujours, avec une Institution dans laquelle j'étais entré animé de tant d'espérances et avec des amis qui m'étaient chers.

Dès que j'eus formé le dossier qui me paraissait nécessaire pour mettre fin, d'une manière définitive, à l'œuvre de délation, je fis part de ma résolution à un ami en le priant de rechercher, parmi les députés progressistes ou républicains nationalistes, celui qui, par son caractère et son passé militaire, aurait le plus d'autorité pour interpeller sur cette question. Cette personne me parla de M. Guyot de Villeneuve et, après que nous eûmes ensemble convenu de confier le dossier à cet ancien officier, ce fut mon ami lui-même qui remit les lettres et les fiches au député de Neuilly. — Le nom de cet intermédiaire n'a jamais été cité.

La presse du Bloc a inventé, à propos de cette affaire, une conspiration, un complot clérical ou césarien

Désireux de ne pas voir s'accréditer cette légende et de revendiquer l'entière responsabilité de mes actes, je déclare, de la manière la plus formelle, que l'on ne « découvrit » pas

les fiches, ainsi qu'on l'a tant de fois écrit, que jamais je ne fus, à leur sujet, l'objet de sollicitations quelconques et que la révélation publique des manœuvres secrètes du Ministère Combes et du Grand-Orient fut due à mon initiative seule. Tout ce qui a été dit de contraire à cela est absolument inexact et je puis affirmer qu'aucune des personnes qui furent mêlées, dès le premier jour, à cette affaire, ne me démentira.

M. Blatin, dans une de ses innombrables interviews, rappela que je manifestai publiquement, au Grand-Orient même, la sympathie que j'éprouvais pour M. Syveton à cause de son attitude si courageuse. M. Blatin, exceptionnellement, ne mentait pas en disant cela. Il était, d'ailleurs, naturel que mon attention fût plus particulièrement attirée sur le représentant d'un arrondissement où je suis né. Cependant, je ne connaissais pas alors M. Syveton, à qui je fus présenté lorsque, déjà, le dossier de délation était entre les mains de M. Guyot de Villeneuve. Le regretté député voulut bien se charger dans la suite de me chercher une situation, mais ni l'ami dont j'ai parlé, ni moi-même ne le vîmes antérieurement.

J'ajoute que je n'ai jamais eu aucune espèce

de relations avec la *Ligue de la Patrie française* et que je n'en ai eu, pour la première fois, avec *l'Association antimaçonnique de France*, que le 4 janvier 1905, jour où je rendis visite à son secrétaire général, M. Tourmentin, afin de le prier de me fournir quelques explications au sujet d'une interview publiée dans un journal du matin par un petit reporter juif nommé Hausser.

On se souvient encore du scandale que soulevèrent les documents lus le 28 octobre 1904 devant la Chambre étonnée. Ce fut, pour le pays, la révélation d'un mal secret dont toutes les consciences droites s'effrayèrent.

Je dois signaler, à propos de cette séance célèbre que la première partie de l'ordre du jour Maujan ainsi conçue : « La Chambre blâ-« mant, s'ils sont reconnus exacts, les procédés « inadmissibles signalés à la tribune, » fut votée à l'unanimité. Les membres du Conseil de l'ordre, MM. Dubief, Girod, Massé, Meslier, Rabier, Réveillaud et Tavé (1), blâmèrent donc, eux-mêmes, ce jour-là, l'œuvre du Grand-Orient de France qui était la leur. Ces messieurs s'étaient cependant entretenus de la

(1) M. Lafferre, malade, était absent.

situation la veille, en une réunion spéciale qui eut lieu rue Cadet à cinq heures et demie et, là, ils avaient même envisagé l'éventualité de la divulgation des correspondances échangées entre le ministère Combes et le Grand-Orient. Pas un de ces hommes n'eut le courage, le 28 octobre, de tenter une justification.

Je me rendis rue Cadet, le 29 octobre, comme de coutume, désireux que j'étais de voir quel effet avait produit dans la mare aux crapauds la pierre que l'on venait d'y lancer. Ici, je suis obligé d'entrer dans certains détails afin de redresser les premières erreurs propagées à mon sujet par le Grand-Orient. Ayant été obligé de m'absenter, je rentrai vers cinq heures, je crois. Dix minutes ne s'étaient pas écoulées que l'on me manda, ainsi que tous les employés du Secrétariat général, au cabinet du président. Dans cette petite salle eut lieu une scène que M. Vadecard, faisant ses confidences à un reporter du *Petit Parisien*, qualifia de « tragique » et dont le souvenir est pour moi particulièrement réjouissant. Autour d'une table dûment ornée de symboles maçonniques se trouvaient réunis MM. Rabier, Delpech, Bouley et Sincholle. Après m'avoir adressé un salut auquel je m'abstins de répondre M. Ra-

bier, qui semblait présider cette réunion, fit part à son voisin de droite en ces termes familiers : « C'est un sale coup pour nous, vous savez, » de l'ennui que lui causait le malheur survenu au gouvernement de Combes. Cela devait gêner, en effet, M. Rabier en ses combinaisons, car ce petit avocat d'Orléans, aussi nul que bruyant et brouillon, a l'ambition de devenir ministre un jour. Et pourquoi ne le deviendrait-il pas après Merlou, Dubief ou Trouillot?

M. Rabier demanda individuellement, aux employés présents, s'ils étaient les auteurs des « graves indiscrétions » commises la veille. Ces braves gens nièrent avec une sombre énergie.

Alors le député d'Orléans s'adressant à moi me posa cette question : « Pensez-vous que l'un « des employés ici présents ait pris les dossiers « qu'a lus hier, à la Chambre, M. Guyot de « Villeneuve? » — « Je suis certain qu'aucun « d'eux n'est coupable, » répondis-je. — « Dans « ces conditions, continua M. Rabier, la situa- « tion se simplifie, le champ des recherches se « restreint. Si aucun de ces messieurs n'est « coupable, le coupable c'est M. Vadecard ou « vous. » — L'adverbe « évidemment » fut ma réponse. — On fit descendre au triple galop ce

pauvre Vadecard qui nia très simplement avoir été le fournisseur de M. Guyot de Villeneuve. — Enfin Rabier se tournant vers moi d'un air triomphant m'adressa cette interrogation : « M. Vadecard nie. De votre côté, pensez-vous « qu'il soit le coupable ? » — « Je suis absolu- « ment certain qu'il ne l'est pas. Il est tout à « fait incapable d'un acte de ce genre. » — « Dans ce cas, le coupable, c'est vous. » — J'avais presque l'intention de répondre affirmativement ; mais dans l'espoir de voir se continuer cette amusante comédie, je dis avec un grand calme : « Non, ce n'est pas moi. » Cette réponse sembla plonger les personnes présentes dans une profonde stupéfaction.

Nous n'allâmes pas plus loin ce soir-là. On se contenta de se donner rendez-vous pour le lundi suivant à cinq heures.

Je me demande encore pourquoi Rabier ne s'aperçut pas, au cours de cette ridicule conversation, que je me moquais de lui

Soucieux d'éviter les visites probables des reporters, je quittai mon domicile, avec ma femme, le lendemain dimanche vers deux heures de l'après-midi et nous allâmes loger chez des parents. Plusieurs amis m'ont reproché, depuis, de n'avoir pas nié résolument

afin de pouvoir, en restant au Grand-Orient, servir encore la cause nationale. J'en avais d'abord fait le projet mais je m'aperçus vite qu'il me serait impossible de le réaliser car j'aurais été obligé, pour cela, de laisser peser des soupçons sur des innocents. Je ne pus m'y résoudre.

Contrairement à ce qui a été dit par le Conseil de l'Ordre, j'expédiai moi-même le lundi 21 octobre, du bureau des télégraphes du boulevard de l'Hôpital, une dépêche annonçant que je me rendrais au Secrétariat général le même jour à cinq heures; retenu jusqu'à six heures et demie je ne pus tenir ma promesse. On me conseilla ce soir-là de quitter momentanément Paris afin de ne pas soulever des incidents personnels.

Je me rendis alors à Irun, dans l'intention d'aller jusqu'à Pampelune, où j'avais à voir plusieurs personnes, puis de revenir dans les Basses-Pyrénées pour rendre visite à mon père. C'est le 3 novembre, dans un café d'Irun, que je lus un entrefilet du journal espagnol, *La Voz de Guipuzcoa*, annonçant qu'un mandat d'arrêt venait d'être décerné contre moi. N'ayant pas trouvé de journaux français pouvant me renseigner sur l'exactitude de cette nouvelle extraordinaire, je résolus de revenir à Paris et de

me livrer immédiatement à la justice de mon pays.

Je repartis donc par le rapide, toujours accompagné de ma femme, et j'arrivai à Paris le lendemain matin 4 novembre.

Nous descendîmes à l'Hôtel *Terminus* sous le nom de *Destangs* et je reçus, vers 11 heures, la visite de M. Syveton que j'avais fait prévenir de mon arrivée. Celui-ci m'annonça qu'aucun mandat d'arrêt n'avait été lancé contre moi, que la plainte de M. Vadecard n'était pas recevable et que, par conséquent, il était inutile de me rendre au parquet.

Uniquement désireux de ne pas être assailli par les interviewers qui n'auraient pas tardé à me découvrir, je me rendis dans le Nord puis à Charleroi et à Liège où je restai jusqu'au 6 décembre. Il m'est impossible de renoncer au plaisir de reproduire ici, à propos de mon séjour dans cette dernière ville, l'entrefilet suivant qui a paru dans *l'Echo de Paris* du 12 décembre 1904.

Un étranger mystérieux.

Bidegain or not Bidegain.

Bruxelles, 11 décembre.

« Fut-il à Liége, n'y fut-il pas? Voilà le sujet de maintes dissertations et de controverses variées dans la bonne cité des princes-évêques. Des journaux sont affirmatifs, d'autres esquissent des doutes, d'autres encore ne croient pas à l'existence à Liége, durant un mois, de l'ex-secrétaire du Grand-Orient. Seul, Bidegain le vrai ne dit rien.

« Beaucoup de faux Bidegains à l'égal de ces faux Espagnols qui ne sont pas du tout Espagnols, quoi qu'ils en disent, courent à travers le monde. »

C'est ainsi que s'exprime le *National*, de Bruxelles, et tout porte à croire que ses doutes sont fondés.

Le Bidegain du Caire se dirige en ce moment vers Assouan avec un équipage de chameaux; celui de Salonique écrit des farces épistolaires; quant à celui de Liége, il paraît que c'est un homme fort placide, et, au dire d'un garçon de café de l'établissement Mûrier, toute sa distraction consiste à admirer la place des Guillemins.

Et c'est de quoi parle tout Liége. Etait-ce Bidegain? N'était-ce pas Bidegain? Et si ce n'est pas lui, quel est ce mystérieux étranger qui s'en vint, pendant un mois, examiner de la fenêtre de l'hôtel, la place de la Gare?

Enigmes.

Fernand SARNETTE.

L'émotion des Liégeois avait été provoquée par un article de M. Charles Bronne publié

dans *l'Express*. Ce journaliste, avec une habileté professionnelle vraiment remarquable, avait su me trouver à *l'Hôtel de l'Univers* où je vécus assez longtemps. Il m'apprit que la loi Belge punit d'un emprisonnement de huit jours à trois mois quiconque prend publiquement un nom qui ne lui appartient pas. C'était là un délit dont je m'étais rendu coupable, avec la plus parfaite bonne foi, dans mon désir d'éviter la visite des fâcheux.

Voilà toute la vérité sur ma « trahison » et ma « fuite ». En la circonstance, vous le voyez, la réalité fut beaucoup plus simple que les romans divers inventés par la presse de Combes.

Je ne puis terminer sans ajouter que si la plainte ridicule que le Conseil de l'ordre avait fait signer par M. Vadecard avait été reconnue valable, c'est-à-dire si le procureur de la République avait estimé que le Secrétaire général du Grand-Orient était bien le propriétaire des lettres lues par M. Guyot de Villeneuve, j'aurais été fondé à revendiquer, au même titre que lui, les très nombreuses lettres et fiches que renferment les dossiers du Grand-Orient de France et qui me furent adressées personnellement depuis cinq ans.

Mensonges et diffamations du Conseil de l'Ordre

Je ne m'expliquais pas, autrefois, pourquoi de bons et vaillants Français semblaient avoir peur des pauvres gens qui forment la Congrégation de la rue Cadet. Je comprends aujourd'hui la cause de cette terreur. En effet, si les Francs-Maçons sont dénués de toute franchise et de tout courage, ils possèdent, par contre, une telle science du mensonge, qu'ils parviennent à pervertir l'opinion publique et que les honnêtes gens se laissent tromper par leurs affirmations. Je viens d'en faire l'expérience. Le nombre d'erreurs qu'a répandues sur mon compte le Grand-Orient de France par l'intermédiaire d'agents inconscients ou de reporters israélites est tellement grand, que j'ai

résolu d'en signaler ici quelques-unes. Ceux qui me liront pourront voir ainsi combien il est nécessaire de passer au filtre serré de la critique les contes que leur fait chaque jour la presse sémite ou gouvernementale, et cela peut être un enseignement d'une haute portée.

Il ne faut pas juger du monde présent par les manifestations extérieures de son activité. Les événements politiques et les grands phénomènes sociaux ont des causes profondes, le plus souvent ignorées. C'est en exerçant notre esprit à l'examen scientifique des faits quotidiens que nous acquerrons la certitude du danger qui menace notre patrie. Si l'on a pu, en deux mois, imprimer, à mon sujet, mille petits mensonges stupides, de quels mensonges plus monstrueux ne leurre-t-on pas le public lorsqu'il s'agit de couvrir la main-mise des Juifs sur la richesse nationale ou les déprédations de leur valetaille radicale et socialiste?

Au seuil des chaumières d'un village ou devant les portes des maisons populaires de Paris, avez-vous contemplé, dès le matin, le spectacle des commères assemblées? Des yeux inquiets et fureteurs sous des bonnets crasseux, des visages méchants et craintifs, de longues lippes jaunâtres engluées du fiel des médisances, des

convoitises, d'anciennes luxures, des haines recuites, des odeurs fades de linge sale, des cabas béants, des chiens galeux, évocations de Callot et de Daumier dans l'obscurité de vies reptiliennes, dans la pénombre de murs hostiles et souffreteux. De ces vieilles femmes, de ces relents, de ces choses et de ces bêtes, s'élèvent, vers la onzième heure, — vivantes d'une vie obstinée, — des rumeurs, des paroles imprécises mais grosses de venimeux mensonges. Elles se concrétiseront un quart d'heure plus tard et deviendront des certitudes, chuchotées, puis clamées, qui accuseront, d'une manière décisive, devant l'opinion du quartier, le mystérieux locataire du premier qui, dit-on, a fait cuire sa mère à petit feu et par morceaux dans un poêle acheté chez Dufayel ou la dame du rez-de-chaussée qui se fit avorter hier, paraît-il, pour la quinzième fois.

Tel fut le spectacle que donna, en mon honneur, pendant deux mois, la presse républicaine française.

Le 14 novembre, le *Temps* publiait une lettre signée de mon nom, qu'il avait reçue de Salonique. Je fis remettre à ce journal quatre lignes démentant l'authenticité de cette missive; mais autant il avait mis d'empressement à insérer

un document faux, autant il fit de difficultés pour porter ma rectification à la connaissance du public. Je ne crus pas devoir insister, et ma très courte lettre fut publiée, le 25 novembre, par la presse libérale. L'attitude du *Temps* était due simplement à ce fait, que le secrétaire de sa rédaction, M. Mathias Morhardt, subit l'influence du sénateur Delpech, dont il est ou fut le collègue au comité directeur de la *Ligue des Droits de l'Homme.*

Le 28 novembre paraissait, dans le *Matin*, une nouvelle lettre datée d'Alexandrie. Je ne me donnai pas la peine de la démentir.

J'appris depuis, de source sûre, que le Grand-Orient avait fait envoyer ces deux lettres par ses Loges de Salonique (1) et d'Alexandrie. Dans quel but? Je ne puis le dire. Des idées aussi baroques ne peuvent germer que dans les cervelles fuligineuses de vieux Maçons, et il est impossible aux gens dont l'intelligence est saine, de comprendre l'état d'esprit qui les fait naître.

Le 18 décembre, avec une touchante unanimité, la presse française et étrangère annonça *urbi et orbi*, mon assassinat au Caire. Je reproduis ici cette nouvelle :

(1) Loge récemment fondée.

La mort de M. Bidegain (?)

Le *Journal de Seine-et-Oise*, où écrivait naguère M. Bidegain, annonçait, hier, la mort, au Caire, de M. Bidegain :

« Jean Bidegain est mort.

« Ainsi se trouve expié le crime commis par ce malheureux qui échappe désormais, par sa mort, aux haines et aux colères de ceux dont il a si misérablement trahi la confiance et l'affection.

« Nous ne nous sentons plus, à cette heure, le courage de le maudire. Et nous pensons avec pitié à ce cadavre resté sur une terre lointaine, et qui n'aura pas pour dernier asile le sol de la Mère-Patrie.

« Ainsi va la justice immanente des choses : Bidegain n'aura pas joui de l'or mal acquis, et il n'a pas goûté les félicités qu'il se promettait pour s'arracher au souvenir de son acte infâme. »

Le *Journal de Seine-et-Oise* aurait connu la nouvelle par deux lettres du Caire, qui lui seraient parvenues mercredi et jeudi. La première disait :

« Le cadavre de Bidegain a été découvert ce matin au petit jour pendu à un balcon d'une des rues tortueuses du Caire, à quelques pas de l'hôpital Casr-el-Aïn, du côté de l'Ecole de médecine d'Abou-Zabel.

« Ce sont des milans, réunis en grand nombre en cet endroit, qui ont attiré l'attention d'un indigène se rendant à la mosquée.

« L'alarme a été donnée immédiatement. »

L'organe de MM. Maréchaux, Vadecard et Cie ajoute que « les premières constatations semblent

établir que la mort est antérieure à la strangulation... »

Dans la lettre de jeudi, il était dit que M. Bidegain était venu au Caire en compagnie d'un ami de Paris, avec lequel il avait eu de très violentes discussions parce que Bidegain, pris de remords, voulait écrire à un ami de Paris pour implorer son pardon, rendre l'argent qu'il avait reçu, etc.

La lettre se terminait ainsi :

« La veille de sa mort, une discussion plus violente eut lieu...

« Le lendemain on trouvait le cadavre de Bidegain pendu...

« Le corps a été porté à l'hôpital Casr-el-Aïn, où l'on a découvert une plaie pénétrante sous le sein gauche.

« Mon avis est que... »

Le *Journal de Seine-et-Oise* s'arrête sur ces quelques points.

Nous reproduisons l'information de notre confrère avec toutes les réserves d'usage.

(*Journal.*)

Le directeur du *Journal de Seine-et-Oise*, auquel je collaborai gratuitement pendant deux ans, est M. Albert Maréchaux, ancien et futur membre du Conseil de l'ordre.

Les motifs de ce nouveau mensonge du Grand-Orient étaient fort bien exposés, en ces termes, le 18 décembre, par M. Albert Monniot, dans la *Libre Parole* :

TRAQUENARD MAÇ.·.

La mort de M. Bidegain

On trouvera plus loin le récit dramatique de la mort au Caire de Bidegain : violente discussion, plaie pénétrante sous le sein gauche, cadavre se balançant au balcon, rues tortueuses et vautours affamés, c'est à faire dresser les cheveux sur la tête... ou hausser les épaules.

C'est la petite feuille à laquelle collaboraient Vadecard et Bidegain qui a reçu la nouvelle et fournit ces détails terrifiants, près desquels paraissent pâles et exsangues la rubrique des faits divers et les drames en feuilleton du rez-de-chaussée.

« Les bonnes feuilles nationalistes vont enfourcher ce dada, se sont dit les petits Machiavels de la Veuve, elles vont trouver là la preuve irréfutable du crime maçonnique : nous ressusciterons Bidegain dans trois jours, quand nos adversaires seront bien englués dans le sang qu'aura seule répandu leur imagination, et l'affaire Syveton, qui devient terriblement gênante, croûlera dans le ridicule. »

Tout beau, messeigneurs! nous ne sommes pas des étourneaux.

Il est bien certain que l'assassinat de Bidegain, en ce moment, dessillerait bien des yeux. Il est incontestable que ces représailles maçonniques, exercées à cette heure tragique, constitueraient la plus suggestive leçon de choses que puisse souhaiter l'opposition française.

Qui oserait encore nier le crime maçonnique, après ce nouveau témoignage de la Mort?

Mais nous devinons aussi qu'aucune feuille parisienne sérieuse n'a voulu se faire l'éditeur de cette information sensationnelle, et nous voyons qu'il a fallu aller chercher la petite feuille où élucubre F.·. Vadecard pour trouver le véhicule de ce télégramme d'outre-Méditerranée.

Et, précisément, parce que cette disparition mystérieuse frapperait d'un nouveau et formidable coup la Maçonnerie, nous n'y croyons pas.

L'assassinat de Bidegain serait une trop lourde faute à la charge de la secte.

Nous restons sceptiques, considérant avec intérêt les machinations de la Veuve aux abois.

Albert Monniot.

Il est inutile de vous dire, n'est-ce pas, que le *Temps* publia l'article du *Journal de Seine-et-Oise*.

J'étais déjà trop blasé sur ce genre de facéties pour me donner la peine de m'en émouvoir.

Une information venue d'Égypte démentit, le 21 décembre, mon assassinat au Caire.

Ce pauvre Maréchaux en fut pour ses frais d'imagination, mais il bénéficia, pour son journal, d'une réclame considérable. C'est le dernier service que je lui rendrai, probablement.

Le 31 décembre, une petite note ainsi conçue était publiée dans tous les journaux :

Les 28 jours de Bidegain

Les gendarmes recherchent Bidegain !

Ce n'est pas, comme on pourrait le croire, pour l'affaire des fiches du Grand-Orient que la maréchaussée est mobilisée.

Bidegain est simplement recherché parce qu'il n'a pas répondu à la convocation à lui adressée comme réserviste attaché aux service auxiliaires de la classe 1900.

(*Figaro*.)

Cela était, si possible, plus bête encore que le reste, car j'ai toujours été parfaitement en règle vis-à-vis de l'autorité militaire.

Enfin, le 16 janvier, *le Matin* publiait, comme extrait de *l'Humanité*, un entrefilet annonçant qu'un franc-maçon m'ayant rencontré boulevard de la Gare m'avait administré une paire de gifles. Chose tout à fait bizarre, *l'Humanité* n'avait nullement publié l'article que *le Matin* disait lui avoir emprunté. Après en avoir communiqué les épreuves à son confrère, *l'Humanité*, pour des raisons restées inconnues, avait sans doute cru bon, au moment de la mise en page, de le supprimer. Néanmoins je sollicitai, de la *Libre Parole*, l'insertion de la lettre suivante qui parut dans son numéro du 17 janvier :

Monsieur le Directeur,

Un obscur reporter — payé par le.... socialiste Jaurès, avec l'argent des Juifs qui entretiennent l'*Humanité* — conte, ce matin, en style de concierge, à ses lecteurs crédules, qu'un franc-maçon m'aurait administré une paire de gifles.

En ce qui concerne les événements actuels, j'ai gardé le silence parce que cela m'a plu et — malgré les objurgations de la presse stipendiée — je le garderai tant que cela me plaira, mais je ne veux pas accepter qu'une partie du public — si faible soit-elle, comme c'est le cas — puisse, un instant, supposer qu'un franc-maçon m'a manqué de respect. Cela n'est encore arrivé à aucune personne vivante et ce n'est certainement pas un des eunuques de la rue Cadet qui, le premier, lèvera la main sur moi.

Les francs-maçons — tout le monde le sait — forment une espèce animale trop lâche pour se permettre d'attaquer en face ses ennemis.

Cependant, si un crétin des Loges ou un des lecteurs de l'*Humanité* formait le projet de m'insulter, je l'avertis loyalement que je le mettrais aussitôt dans l'impossibilité physique de faire, le lendemain, à l'adipeux Jaurès ou à ce pauvre Lafferre, le récit de sa rencontre avec moi. C'est dire que mes anciens Frères feront bien de prendre, en toutes circonstances, les précautions nécessaires pour éviter à leur arrière-train le contact de la semelle de mes bottes.

En terminant, je ne puis m'empêcher de m'étonner que le Grand-Orient de France soit assez imprudent

pour me faire attaquer dans ses journaux. *Quos vult perdere Jupiter dementat prius.*

Veuillez agréer, monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Jean BIDEGAIN.

Les bons FF.·. ayant été avisés par ce poulet que j'étais à Paris, se sont abstenus, depuis ce temps, de se livrer à leurs coutumières plaisanteries. Ce simple avertissement suffit.

Je ne veux pas vous fatiguer en relatant d'innombrables erreurs de détail commises par des reporters, sous l'inspiration probable de certains membres du Conseil de l'Ordre. Ce serait trop long et trop fastidieux.

Cependant, j'ai gardé pour la fin, le plus formidable et le plus imbécile des mensonges du Grand-Orient. Ce mensonge constitue, d'ailleurs, une diffamation des plus caractérisées, c'est à propos de l'enquête sur l'assassinat de M. Syveton que ce qui suit fut publié par *le Journal* le 26 décembre 1904 :

Les révélations imprévues faites par Mme Syveton au juge d'instruction sont de nature à affoler davantage encore l'opinion, qui, de plus en plus, se passionne pour le mystérieux drame de l'avenue de Neuilly.

. . . .

Il paraît qu'au cours de son instruction, M. Bou-

card aurait eu connaissance d'un fait de même nature : on est venu lui raconter l'histoire suivante :

M. Syveton se serait trouvé être en relations, plus que cordiales, avec une jeune femme de l'entourage de M. Bidegain, le secrétaire du Grand-Orient, qui livra les fiches de délation. Il aurait appris, par cette personne, l'existence des dites fiches, et, d'accord avec plusieurs de ses amis politiques, aurait résolu de les acheter.

Connaissant la situation modeste de Bidegain, il lui aurait fait faire des ouvertures, et aurait réussi à obtenir les documents convoités, moyennant le versement d'une importante somme.

Cependant, les amis de M. Syveton auraient cherché des fonds. Vainement, ils se seraient adressés à la veuve d'un richissime industriel qui, déjà, dans le but de servir « la bonne cause », avait versé des sommes importantes à la caisse de la Patrie Française. Et, devant ce refus, trois des notabilités du parti nationaliste se cotisèrent pour faire la somme de 200,000 fr. L'une d'elles aurait versé 80,000 fr.

Or, ces 200,000 fr. remis à M. Syveton, il ne les aurait employés qu'en partie à l'usage pour lequel ils étaient destinés. Il se serait contenté de remettre 50,000 fr. — d'aucuns disent 75,000 fr. — à M. Bidegain, — et aurait gardé le reste !

Et c'est devant les réclamations de l'ex-secrétaire du Grand-Orient, menaçant de tout révéler, que M. Syveton s'est donné la mort...

Ce qui semblerait corroborer cette version, c'est que, paraît-il, M. Syveton aurait reçu, la veille ou le matin de l'événement tragique, une lettre qu'il aurait déchirée violemment — et cette lettre aurait émané de M. Bidegain.

Il est à remarquer aussi que, — comme le *Journal*

l'a raconté — M. Syveton était allé visiter, ces temps derniers, un gymnase où l'on traite la neurasthénie. Il avait l'intention de s'y faire inscrire comme abonné. Or, ce gymnase est situé rue Lepic, à deux pas de la rue d'Orchampt, où habitait, alors, M. Bidegain. Il n'y a sans doute là qu'une coïncidence ; mais elle est curieuse. Car, dans le cas où la version que nous donnons viendrait à prendre corps, ce fait prouverait que M. Syveton, qui habitait à Neuilly, et pouvait choisir un autre établissement près de son domicile, avait des habitudes à Montmartre.

... Telle est l'histoire que l'on chuchote depuis quelques jours. Nous la relatons simplement, à titre documentaire. Car il ne semble pas que la lumière doive de sitôt éclairer ce drame, qui a si fortement ému l'opinion, et qui, — avec ses péripéties multiples — semble être plutôt du domaine du roman-feuilleton que de celui de la réalité.

Et quel coup de théâtre si Bidegain qui, — de l'aveu d'un de ses amis — n'a pas quitté Paris, où il habiterait sous un faux nom, sur la rive gauche, surgissait tout à coup, comme le *deus ex machina* de la tragédie antique, pour expliquer son rôle en cette ténébreuse affaire !... C'est improbable, mais ce n'est pas impossible. Les événements qui viennent de se dérouler montrent qu'on peut s'attendre à toutes les surprises — si formidables et si déconcertantes soient-elles.

Le 29 décembre on lisait ceci dans *le Matin :*

Depuis quelques jours, voici q'une nouvelle version des causes qui déterminèrent M. Syveton à se donner la mort vient s'ajouter à celles que nous connaissions déjà.

Le député du deuxième arrondissement, dit-on, aurait été chargé par M. Guyot de Villeneuve et par diverses autres personnalités de la Patrie Française de négocier avec Bidegain l'achat des fiches du Grand-Orient. M. Syveton, ajoute-t-on, connaissait Bidegain depuis longtemps. Il avait fait la connaissance du secrétaire du Grand-Orient par l'intermédiaire de la belle-sœur de celui-ci, Mlle D..., avec laquelle il était en relations intimes ; c'est elle qui aurait entamé les premières négociations. Mais, toujours d'après les on-dit, M. Syveton n'aurait versé à l'employé de M. Vadecard, ainsi qu'à la négociatrice, qu'une faible partie des sommes qui leur avaient été promises — sommes qui, cependant, avaient été mises à sa disposition dans ce but, et dont il se serait approprié la différence. Furieux d'être ainsi frustrés, Bidegain et sa belle-sœur auraient écrit lettres sur lettres à l'ancien trésorier de la Patrie française, sans pouvoir obtenir de réponse. C'est alors que, dans une dernière lettre, ils auraient menacé M. Syveton, s'ils n'obtenaient une satisfaction immédiate, de tout révéler. La peur de ce scandale aurait déterminé le député au suicide.

Ce canard, qui fit le tour de la presse blocarde, avec une remarquable agilité, avait été publié pour la première fois, plusieurs jours auparavant, par *le Radical*, journal essentiellement maçonnique.

Je vous avoue que ces... révélations me stupéfièrent. *En effet, je n'ai vu M. Syveton que quatre fois, je ne lui ai jamais écrit* et ma

belle-sœur, Mlle M. D... qui s'occupait fort peu de politique, n'avait appris l'existence du député du 2e arrondissement que le jour de sa mort.

Je ne pouvais m'expliquer l'origine de ces extraordinaires racontars, mais *le Temps* se chargea de m'éclairer en faisant interviewer le docteur Blatin.

Blatin est ancien député du Puy-de-Dôme, ancien maire de Clermont-Ferrand, ancien professeur à la Faculté de médecine de la même ville, marchand de préservatifs, de bicyclettes, d'instruments de chirurgie, de montres, de vêtements pour enfants, de biberons (1), membre du Conseil de l'Ordre et grand-commandeur du Grand-Collège des Rites.

« Nous avons interrogé le Dr Blatin, écrivait « le reporter du *Temps*, au sujet des rapports « que M. Syveton avait eus avec M. Bidegain « au sujet de la livraison des fiches publiées « par M. Guyot de Villeneuve.

« *Dès avant le premier discours de M. Guyot,* « *de Villeneuve* sur la « délation dans l'ar- « mée », nous dit-il, on éprouvait au Grand- « Orient de vagues inquiétudes au sujet de la « sécurité des archives.

(1) Cet individu a ses magasins 70, rue Rochechouart. Avis aux amateurs. (*Réclame gratuite.*)

« *Il nous était revenu notamment que la*
« *belle-sœur de Bidegain, Mlle D..., qui habite dans un passage de la rue Duperré, entretenait des relations intimes avec M. Syveton.* »

Par ces paroles imprudentes, le marchand de pommades qui préside le Grand-Collège des Rites et qui a déjà eu maille à partir avec la justice française, avouait que les diffamations aussi lâches que stupides dont ma parente eut à souffrir avaient pris naissance au Grand-Orient même. C'est donc le Conseil de l'Ordre qui s'en fit le propagateur dans ses journaux. Quel était son but en se livrant à cette ignoble besogne? Je l'ignore, mais le fait est acquis.

Ma belle-sœur ayant fait insérer dans la presse indépendante une note annonçant son intention de poursuivre pour diffamation les journaux qui avaient annoncé au public ses prétendues relations avec M. Syveton, il ne fut plus question, dès ce moment, de cette singulière histoire. (1)

Vous pouvez apprécier à sa juste mesure,

(1) Le mariage de cette jeune fille fut annoncé, le 21 février par le *Petit Journal*. C'est cet événement domestique qui a empêché, jusqu'à ce jour, que les poursuites en question ne soient entreprises.

d'après ce qui précède, l'étrange moralité des hommes qui dirigent la Maçonnerie française. Ils n'hésitent pas, si telle est leur fantaisie, à insulter, à salir à diffamer une jeune fille sans défense.

Comparez ce fait à l'attitude des délateurs qui, en immense majorité, ont refusé de se battre avec les officiers qu'ils avaient espionnés et vous aurez déjà une suffisante notion de la conscience maçonnique, de l'état d'âme qui détermine les actes des politiciens radicaux et jaurésistes. La psychologie de ces gens est certainement curieuse, mais son étude ne révèle rien de beau ni rien de propre.

Leurs Polémiques

Le Conseil de l'Ordre a pour valets de plume un certain nombre d'individus inconnus ou fâcheusement connus, qui écoulent leur copie dans l'*Action*, l'*Humanité*, le *Radical* ou la *Petite République*. L'*Action* se fait davantage remarquer par la véhémence de son anticléricalisme, sans doute parce que M. Henry Bérenger, son directeur, était, il n'y a pas très longtemps, un ferventissime catholique. Lafferre écrit — si j'ose ainsi parler — dans cette feuille confidentielle. Le *Radical* ne compte plus. Le programme de l'*Humanité*, personne ne l'ignore, est celui des Juifs qui la commanditent. Quant à la *Petite République*, elle a pour rédacteur en chef Gérault-Richard.

C'est ça qui, dans la presse, constitue la

vieille garde du Grand-Orient de France.

En province, un grand nombre de journaux emboîtent le pas derrière ces *leaders* éminents. La *Dépêche de Toulouse*, par exemple, et le *Petit Méridional* ont l'œil constamment fixé sur ces « Lumières » qui ne sont même pas toujours du 3e appartement.

Que voulez-vous?... Dans nos petites villes, il y a disette de grands hommes et, après une journée monotone, on devient capable, à Carpentras, de prendre Laurent Tailhade pour un successeur de Juvénal.

Je me suis fort diverti à la lecture des articles qui me furent consacrés par les divers « organes » du parti « républicain radical, radical-socialiste et socialiste (1) », lisez : du parti maçonnique.

Lesdites feuilles possèdent des polémistes d'une rare distinction et d'une subtilité d'esprit à nulle autre pareille. Entre autres, M. Gariel, directeur du *Petit Méridional*, m'a cherché, relativement à l'authenticité des fiches, une querelle singulière. Je suis incapable de lui répondre sur tous les points, car j'avoue n'avoir

(1) C'est l'étiquette authentique de cette marchandise.

rien compris à la première partie de son article. M. Gariel termine ainsi :

Dans son interview par la *Libre Parole*, l'honnête et loyal Bidegain a dit :

« — C'est moi encore qui ai fait les lettres et la formule du questionnaire. Mais à peine eus-je fait tout cela que j'eus des scrupules. Les lettres que j'avais rédigées, je refusai de les signer, elles le furent par un membre du Conseil de l'Ordre, le nommé Fontainas.

« Ceci peut être vérifié sur les copies de lettres. A mesure qu'on étendait le système de l'espionnage, mon horreur grandissait pour cette besogne. »

C'est là ce que dit Bidegain.

Voici la vérité : un Maçon m'a montré aujourd'hui même l'original d'une lettre signée de Bidegain, *datée du 26 septembre 1904* et demandant des renseignements sur des fonctionnaires.

Ceci juge cela.

D'autre part, l'*Humanité* publiait, le 26 janvier 1905, l'article suivant :

LA VERTU DE M. BIDEGAIN

Un document. — M. Bidegain écrit et signe. — Autres faits.

Pour justifier la communication des fiches du Grand-Orient à M. Guyot (de Villeneuve), M. Bide-

gain a, par lettres (1) et dans une interview, déclaré qu'il était « dégoûté du métier qu'on lui faisait faire ». Après s'être ainsi complaisamment décerné à lui-même ce brevet de vertu, M. Bidegain ajoutait que son dégoût allait jusqu'à l'empêcher de signer de sa main les demandes de renseignements qu'il expédiait aux Loges de province. A l'en croire, il laissait cette malpropre besogne au « nommé Fontainas ».

La vertu de M. Bidegain doit être de bien fraîche date, car voici le texte d'une lettre signée de son nom qu'il adressait à la fin de l'été dernier au vénérable d'une loge des départements.

Cette lettre ne doit être
connue que de vous.

Paris, le 26 septembre 1901.

« T.·. C.·. F.·.

« Je vous serais très obligé de bien vouloir me communiquer, *dans le plus bref délai possible*, les renseignements les plus détaillés que vous aurez pu recueillir sur la personne désignée dans la note ci-jointe.

« *Attitude politique, opinions et pratiques religieuses, mode d'instruction des enfants? Les intéressés ont-ils de la famille dans la localité? Si oui, quelles sont leurs fréquentations?*

« Il vous suffira de me retourner la fiche avec les renseignements, sans lettre d'envoi.

« Remerciements et sentiments frat.·. dévoués.

« Bidegain. »

(1) Je n'ai jamais « écrit » cela.

Cette demande de renseignements n'est pas la seule de ce genre adressée par Bidegain aux vénérables des loges de province.

D'autres cas, analogues à celui que nous citons, nous ont été signalés. En voici un entre autres des plus significatifs.

A la date du 28 septembre 1904, Bidegain écrivait à M. Dupuy, à Alger, et lui adressait un certain nombre de fiches qu'il priait son correspondant de lui renvoyer le plus tôt possible.

Ces fiches devaient concerner les officiers de chasseurs et de spahis en garnison à Alger.

M. Dupuy garda longtemps ces fiches par devers lui. Or, une partie de ces mêmes fiches parurent dans le dossier Guyot (de Villeneuve) alors que les originaux étaient encore sur la table de travail de M. Dupuy.

Et voilà ce que l'on a appelé des documents *authentiques et indiscutables!*

Si j'ai conté à M. Gaston Mery l'anecdote relative aux lettres que je fis signer, en 1901, par M. Fontainas, c'était dans le seul but d'indiquer quelle fut mon impression première sur les demandes de renseignements faites par le ministre de la Guerre et, par conséquent, combien je réprouvai, dès son origine, l'œuvre policière du Grand-Orient.

Je vais répondre à M. Gariel et à *l'Humanité* par un apologue.

Je connais un excellent citoyen, chargé de

famille, qui fabrique de la poudrette dans une usine de Saint-Denis. Ce brave garçon estime que son métier ne correspond pas, d'une manière exacte, à son état d'âme et il désire l'abandonner. Malheureusement, il a quatre enfants et ne possède pas d'argent, ni la protection de M. Jaurès. S'il déclarait tout de go à son patron que, la fabrication de la poudrette le dégoûtant, il désire s'abstenir désormais d'y participer, il est probable qu'il se ferait congédier. Aussi, sans se plaindre, sinon en son for intérieur, mon homme continue-t-il à tripoter ce que vous savez. Mon cas était pareil à celui-là, et c'est pourquoi l'excellent M. Gariel et *l'Humanité* ne doivent point me reprocher d'avoir, moi aussi, manipulé quelque chose de sale jusqu'en octobre 1904.

En ce qui concerne la fin de l'article, relative à M. Dupuy, d'Alger, je ne puis donner d'explications, car je ne saisis pas très bien ce qu'elle signifie. En tout cas, ce n'est certainement pas moi, qui ai deviné ce que pensent les officiers d'Alger en matière politique et philosophique. Je n'ai pas le don de seconde vue.

Vers la fin de Janvier *l'Action* me reprocha, d'une manière véhémente, non seulement d'avoir « cambriolé » le Grand-Orient mais aussi d'avoir changé d'opinion. Afin de prouver à ses rares

lecteurs que je fus anti-militariste, elle se donna la peine de réimprimer un article intitulé « Choses militaires » que j'avais fait paraître, au mois d'Octobre 1902, dans la *Revue du* xxe *siècle*, fondée par moi en août de la même année. M. Gaston Méry voulut bien répondre, dans *la Libre Parole*, à cette spirituelle attaque. Voici son article :

Les fonds du ministère de la guerre.

Une lettre du capitaine Mollin.

L'*Action*, en réponse aux déclarations de M. Bidegain, réédite un ancien article de lui, qui dénote un état d'esprit tout à fait différent de celui qui est le sien à l'heure actuelle. Le procédé, qui, en d'autres circonstances, aurait pu être vraiment malicieux ; n'est peut-être cette fois qu'imprudent : il serait si facile de répliquer à notre confrère en mettant, par quelques citations, ses propres collaborateurs en contradiction avec eux-mêmes.

Mais nous avons mieux à faire aujourd'hui que de nous livrer à ce petit jeu, d'ailleurs innocent.

Il se trouve, en effet, que l'article de M. Bidegain, reproduit par l'*Action*, va nous permettre de démontrer, avec document à l'appui, que l'indignité du général André était encore plus complète qu'on ne l'avait cru jusqu'alors.

Cet article qui parut dans le numéro d'octobre 1902, de la *Revue du vingtième siècle*, était intitulé : « Choses militaires. » C'était une charge à fond de train, d'une

part, contre le colonel de Saint-Rémy et contre le conseil de guerre qui avait prononcé son acquittement et, d'autre part, contre le capitaine Humbert, que le ministre de la Guerre venait de mettre en disgrâce. Sur le dos de ces deux officiers, l'auteur faisait l'éloge dithyrambique du général André.

Or, cet article, s'il n'avait pas été fait sur commande, avait du moins été communiqué en manuscrit au ministre de la Guerre, qui l'avait trouvé à son goût, et qui avait chargé le capitaine Mollin, non seulement d'en féliciter le signataire, mais encore de lui offrir les subsides nécessaires pour le répandre à profusion

C'est précisément le *fac simile* de la lettre du capitaine Mollin, lettre officielle écrite sur papier du ministère de la Guerre, que nous mettons aujourd'hui sous les yeux de nos lecteurs (1).

Cette lettre, à qui saura la lire, prouvera beaucoup de choses. Elle prouvera, d'abord, que le général André a menti impudemment quand il a déclaré qu'il ignorait les relations étroites du capitaine Mollin avec le Grand-Orient. Elle prouvera ensuite que le général André, non content d'avoir organisé la délation dans l'armée, se servait de la presse pour faire injurier les officiers qui lui déplaisaient. Elle prouvera, enfin, que le général André ne dédaignait pas, quand cela pouvait servir sa politique ou ses rancunes, de disposer des fonds du ministère de la Guerre pour payer des besognes qui n'avaient rien de militaire.

Gaston Méry.

Cet article me valut de la part de *l'Action*

(1) Voir cliché page 67.

MINISTERE
DE LA GUERRE.

Cabinet
du Ministre

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 16 septembre 1902

Mon Cher Bidegain,

Tel qu'il est je le trouve parfait votre article et capable de produire une forte impression sur ceux qui le liront. Aussi il me tarde qu'il paraisse. Et il faudra ne pas hésiter à faire la dépense nécessaire pour répandre cette brochure à profusion. Si je puis vous faire venir en aide pécuniairement je n'y manquerai pas et vais m'en occuper dès

à présent, seulement je ne puis prendre aucun engagement.

Bien affectueusement à vous.

[illegible]

une bordée d'injures qui me désopilèrent la rate.

C'est Bidegain, disait le journal de Lafferre, qui, un jour que le capitaine Mollin se trouvait seul avec lui dans son cabinet du Grand-Orient, lui parla le premier de cette publication et lui demanda un double service en lui faisant accorder le patronage de M. Anatole France et en recommandant sa Revue à ses amis, afin de lui procurer quelques fonds.

Le capitaine Mollin reçut quelques jours après le numéro en question, et, comme suite à l'entretien qu'il avait eu avec Bidegain, il lui écrivait la lettre reproduite par la *Libre Parole* pour lui confirmer qu'il s'occuperait bien volontiers de propager sa revue et de lui acquérir quelques concours financiers. Il en parla en effet à quelques amis politiques, en particulier au trésorier d'une importante association républicaine qui déclina la proposition, et les choses en restèrent là.

Plusieurs personnes nous ont affirmé spontanément que M. Mollin les avait pressenties en faveur de la publication de Bidegain.

Le Temps publia, le soir même, ai-je besoin de le mentionner, cette réponse de *l'Action*.

J'ai très peu de chose à dire pour vous indiquer, à cette occasion, le genre de polémique en usage chez mes anciens Frères.

1° Jamais je n'eus à solliciter l'appui de M. le capitaine Mollin pour obtenir le patronage de M. Anatole France. C'est sur la recomman-

dation de M. Gustave Geffroy que l'appui moral désiré par moi me fut accordé;

2° Jamais je n'eus à quémander de fonds pour la *Revue du* xxe *siècle*, tous les frais occasionnés par cette publication de propagande ayant toujours été payés intégralement par M. Jacques Escuyer;

3° La lettre de M. Mollin parle d'un article et non de la *Revue du* xxe *siècle*. Cette lettre étant datée du 16 septembre, c'est bien à l'article paru en octobre qu'elle faisait allusion.

Il ne saurait subsister aucun doute à cet égard. D'ailleurs, *le Figaro*, publiant, le 28 février, le résumé d'un rapport établi par le général Percin pour se justifier d'avoir été l'organisateur de la délation, disait :

> Le cabinet s'était partagé en deux camps : les officiers Francs-Maçons, MM. Mollin, Violette, Lemerle, auxquels se joignait le colonel Jacquot : et les non Francs-Maçons, MM. Percin, Humbert, Targe. Ceux-ci furent en butte à de mauvais procédés : on les espionna, on détourna leurs lettres, on les calomniait auprès du ministre. La lutte se termina, à l'avantage du clan Franc-Maçon, par le départ du capitaine Humbert, à qui plus tard le général André fit des excuses.

Il faut chercher, dans ces querelles, — auxquelles je me repens sincèrement de m'être

mêlé, — l'origine de mon article. On pourrait facilement retrouver, à peu près à la même date, dans *le Petit Méridional*, un article de M. Lafferre sur la même personne et le même sujet.

* * *

Le 31 janvier *l'Action* publiait un article ayant comme titres et sous-titres ces phrases grandiloquentes : « Les Vengeurs de la morale. » — « Thibaudin-Bidegain. » — « Leurs lettres. » — « Bidegain défenseur de l'honneur de l'armée. « Ce qu'il écrivait il y a dix-huit mois. »

Voici le passage de cet article qui me concerne :

Elle gît aujourd'hui, cette preuve, (celle de ma vénalité), en une lettre écrite par Bidegain et que nous a communiquée un de nos amis, Vénérable d'une Loge de province.

Cet ami n'hésitait pas, certes, à transmettre au Grand-Orient les renseignements que celui-ci lui demandait. Pourtant il le faisait sans enthousiasme. Non point qu'il vît à cela le moindre mal, au contraire, mais il avait constaté que ces renseignements ne servaient pas à grand'chose, pour ne pas dire à rien, et que les nominations et promotions étaient dans l'armée aussi mauvaises que par le passé.

Alors à quoi bon ?

Il écrivit dans ce sens au président du Grand-

Orient, et à sa lettre, Judas Bidegain, en qualité de chef du secrétariat du Grand-Orient, répondit la lettre typique que voici :

« Votre lettre est empreinte de pessimisme. Il est « évident que la mentalité des officiers réaction- « naires ne sera pas transformée par le ministre « actuel et qu'ils reviendront probablement un jour « à leurs premières amours. Néanmoins, je crois « qu'il est faux de dire qu'on ne tient aucun compte « des indications fournies. La besogne entreprise « est difficile et de longue haleine. On ne peut trans- « former en un jour l'institution militaire, et, malgré « certaines défaillances, nous devons notre recon- « naissance et notre appui moral à celui qui, le « premier, a tenté de faire quelque chose.

« *Signé* : Bidegain. »

C'est drôle comme les vengeurs de la morale ont l'indignation et la vertu tardives.

Le personnage qui, si modestement, se cache sous cette périphrase : « un de nos amis, Vénérable d'une Loge de province », est M. Debierre, membre du Conseil de l'Ordre, professeur d'anatomie à l'Université de Lille. Mon excellente mémoire m'a permis de m'en souvenir.

M. Debierre déclare qu'il écrivit *au président du Grand-Orient* et que je lui répondis *en qualité de sous-chef du secrétariat du Grand-Orient*. Ce ne fut donc pas mon opinion *personnelle* que je traduisis dans la lettre que vous

venez de lire. Ce fut celle du Président du Grand-Orient.

Mais je veux me contenter de ces exemples. Je les ai cités afin de vous montrer les moyens grossiers que les Francs-Maçons emploient pour tromper les lecteurs naïfs des journaux ministériels.

La polémique politique, illustrée par tant de nobles et généreux esprits, est devenue, entre les mains de ces gens, un moyen d'égarer le prolétariat, et d'affermir, de perpétuer le régime ploutocratique actuel. Les mensonges les plus cyniques, les plus flagrants, constituent, pour eux, des armes précieuses, leurs seules armes, pourrait-on dire.

Les ouvriers grisés de rhétorique à la Jaurès, de grands mots et de grands principes, hypnotisés par l'attente de réformes toujours promises pour demain, se laissent prendre à ces appeaux.

Ils attendent patiemment, le ventre vide, devant le plat où l'on sert, aux appétits d'Israël, la richesse créée par leur travail, par leurs souffrances. Il y a là, tout autour, — énormes et cyniques, — les Juifs de la haute banque, du grand négoce, et, se glissant entre leurs jambes, entre leurs ventres, les roquets

de la majorité, les petits chiens du Parlement et leur nichée grouillante, tendant la gueule pour attraper un os du festin, un pot-de-vin ou une sinécure. On apprit jadis à l'ouvrier que ce plat s'appelle la République. Les convives, énormes ou minuscules qui s'y repaissent, sont, paraît-il, les représentants du Travail National (avec des majuscules) et les législateurs, l'Or et la Sagesse, la Force et la Raison, tout ce qui rend un pays très puissant et très illustre.

Jacques Bonhomme le croit sincèrement, puisque son journal le lui redit chaque matin ; et il attend, car il est écrit dans la Déclaration de 1789 que « les hommes naissent et demeurent « libres et égaux en droits ».

Délation

Dans les séances des 28 octobre et 4 novembre 1904, M. Guyot de Villeneuve a suffisamment indiqué dans quelles conditions et quelle mesure avait été organisée l'œuvre de délation pour qu'il paraisse, aujourd'hui, utile d'y revenir. Cependant, on a semblé accueillir comme des révélations tout ce qui fut dit, depuis, par les intéressés ou leurs sous-ordres.

Le député de Neuilly disait dans sa première interpellation :

« M. Guyot de Villeneuve. — Voilà le der-
« nier document que j'apporterai à la tribune.
« Il y en a d'autres, non moins intéressants,
« que je pourrais montrer. Mais ce que je tiens
« à établir à la fin de cette discussion, ce que
« je tiens à déclarer, c'est *qu'il en ressort*

« *d'une façon lumineuse que M. le ministre*
« *de la Guerre, d'accord avec M. le président*
« *du Conseil et d'accord avec le Grand-*
« *Orient, a organisé contre l'armée la déla-*
« *tion et l'espionnage. (Applaudissements au*
« *centre et à droite. — Interruptions à l'ex-*
« *trême gauche.*)

Le livre de Mollin, les nombreuses confidences faites aux reporters par les membres du Conseil de l'Ordre, les aveux de Pasquier, n'ont fait que confirmer ces paroles et les révélations de l'avenir les fortifieront encore par des preuves nouvelles.

Puisqu'il est nécessaire de redire aujourd'hui ce qui fut dit hier, je vais vous rappeler, comment a fonctionné la délation.

On fit, en premier lieu, une enquête générale sur tous les officiers de France, d'Algérie et de Tunisie. La demande de renseignements était autographiée sur une feuille ne contenant aucune indication maçonnique, et portant cette mention : « Pourrait-on avoir des renseignements très « complets et très détaillés, aux points de vue « politique et philosophique, sur tous les offi- « ciers supérieurs et généraux : commandants, « lieutenants-colonels, colonels et généraux de « la ville de... » Ce fut encore moi qui établis

cette formule. L'enquête générale n'ayant pas produit de résultats assez précis, on résolut d'organiser la délation d'une manière complète et permanente. Les documents que je vais citer et que j'ai choisis parmi beaucoup d'autres parce qu'ils sont fort démonstratifs, contiennent l'aveu de cette enquête générale et comme la synthèse de la besogne abominable entreprise de concert par le Grand-Orient de France et par le misérable vieillard qui présidait, il y a quelques mois, le Conseil des ministres, et qui déshonora la tribune française par tant de lâchetés et de mensonges.

Le 29 juillet 1901, Mollin adressait à Vadecard la lettre suivante : (*Voir ci-contre la photographie de cette lettre.*)

MINISTÈRE
DE LA GUERRE.

Cabinet
du Ministre.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Paris, le 29 Juillet 1901

T∴ C∴ F∴ Vadecard,

Pourriez-vous, sans attendre que les renseignements de l'enquête générale vous fussent parvenus, vous en procurer sur le lieutenant-colonel

(52°2) 41-49-1901.

Jaricot directeur
de la direction d'artillerie
de Grenoble. Vous nous
rendriez bien service.
Le Ministre rentre ce
soir et à moins de
cause imprévue le
général Percin doit partir
pour une quinzaine
de jours à St-Georges de
Didonne. Dans ces
conditions il vaudrait

sans doute même attendre son retour qui aura lieu vers le 15 août.

Et vous, vous absentez-vous. Oui, vous me l'avez dit, mais de quelle date à quelle autre pour que je ne vous écrive pas pendant ce temps là.

Bien frat ∴ à vous mon cher ami.

Mollier ∴

Cette lettre, émanant du ministère de la Guerre était adressée au Grand-Orient de France. Il n'y a pas d'équivoque possible. Des correspondances personnelles n'auraient pas été écrites sur du papier de l'État ni enregistrées rue Cadet. Au reçu de cette missive, M. Vadecard établit, de sa propre main, la fiche qui fut envoyée à M. Schwérer, de Grenoble, avec prière de la remplir (1) ; M. Schwérer jugeant que cette feuille n'était pas de grandeur suffisante écrivit, sur la note reproduite ensuite (2), les... renseignements qu'il possédait sur le lieutenant-colonel Jaricot et retourna au Grand-Orient cette note avec la fiche de Vadecard. Celle-ci porte le timbre d'enregistrement sur le livre d'entrée de la correspondance officielle du Grand-Orient. Les renseignements demandés le 29 juillet à Grenoble parvinrent rue Cadet le 2 août. Le zèle de M. Schwérer était indiscutable.

Tel était le mécanisme habituel de la délation maçonnico-combiste.

M. Vadecard s'étant absenté pendant le mois d'août 1901, ce fut moi qui reçus en son absence, en ma qualité de secrétaire général adjoint, la

(1) Voir cliché page 85.
(2) Voir cliché page 87.

correspondance du ministère de la Guerre. Les deux enveloppes reproduites (1) vous le prouveront et vous prouveront aussi que les lettres de Mollin n'étaient pas seulement adressées, ainsi qu'il le prétend dans son livre, « à un correspondant qui, peu à peu, était devenu un ami », mais au Grand-Orient de France dont le secrétaire général était M. Vadecard et, — en l'absence de celui-ci, — M. Bidegain.

En août et septembre 1904 je reçus du ministère de la Guerre, près de cinq cents demandes de renseignements sur des officiers de toutes armes et de tous grades.

* * *

Le front bas, les yeux fuyants, de haute taille, avec cette épaisseur de l'ossature, cette lourdeur du corps qu'ont souvent les paysans de l'Ile-de-France, M. Pasquier rappelle l'adjudant stigmatisé par Courteline sous le nom de Flick. Dénué d'éducation et d'une intelligence plus que médiocre, Pasquier conquit cependant les faveurs de la plèbe maçonnique parce qu'il fut le premier, — avec M. Bergère, ancien secré-

(1) Voir cliché page 89.

M. le Lieutenant-Colonel Jaricot,
Directeur de la direction
d'artillerie
de Grenoble

F: 1 Division

Note sur M. - - - -

Réactionnaire clérical renforcé dominé par sa femme qui le mène même à la messe et lui fera jouer le rôle qu'elle voudra fut-il celui de St Arnaud. Elle est, elle, entièrement dévouée aux jésuites chez lesquels elle prend le mot d'ordre; on croit, sans pouvoir l'affirmer, que ce sont eux qui ont fait le mariage.

Lui est sans fortune personnelle, elle, est fille d'un maître maçon de Lyon qui lui a donné cent mille francs de dot. Ayant moins de retenue que son mari, elle traite les républicains surtout les francs-maçons avec le plus profond mépris, et s'oublie jusqu'à le manifester par des impolitesses. On n'a jamais entendu parler des capacités du mari ni en bien ni en mal.

Exclusivement personnelle

POSTES 15

DROITS DE L'HOMME

REPUBLIQUE FRANÇAISE

25 AOUT 01

195 ... GERMAIN

Monsieur

Bidegain Sous-Chef

16 rue Cadet

E. V.

Exclusivement personnelle

Monsieur

Bidegain Sous-Chef

16 rue Cadet

PARIS 20

AOUT 01

E. V.

taire général, — à revêtir son uniforme pour assister, comme délégué, aux Convents du Grand-Orient. Les Francs-Maçons, plus que tous autres, ont chez eux le respect des uniformes et des castes.

Pasquier, affamé de popularité, fonda une association d'officiers Françs-Maçons qu'il nomma « Solidarité des armées de terre et de mer » plus connue aujourd'hui sous son nom abréviatif de « Solmer ». Ce groupement était une véritable agence d'espionnage qui existe et fonctionne encore à l'heure actuelle. C'est avec son concours que le célèbre mouchard fournit au ministère de la Guerre, par l'intermédiaire du Grand-Orient, des rapports de police, non pas sur 228 officiers mais sur 3,000 environ. Pasquier prétendit, il y a deux mois, qu'il n'accomplit cette besogne que par ordre. En cela il mentit. Jamais l'ancien gardien de prison de la rue du Cherche-Midi n'eut, ainsi qu'il l'affirma, ses libres entrées chez le ministre de la Guerre ou chez le ministre de l'Intérieur et toutes les fiches, qu'il établit lui furent demandées, par le Grand-Orient ou émanèrent de son initiative personnelle. D'ailleurs, il serait impossible à cet homme d'appuyer par des preuves ses racontars.

M. Guyot de Villeneuve, lors de son interpellation du 28 octobre, parlant de cet officier indigne, disait : « J'ai là, de lui, sur le général « de Négrier, une note révoltante que je ne « puis lire. » Le Grand-Orient de France eut la sottise de faire authentifier, par l'*Humanité*, cette fiche que j'avais reçue, de Pasquier, en l'absence de Vadecard. Or, ni M. Vadecard ni moi ne sollicitâmes de renseignements, sur M. de Négrier, du président de l'agence Solmer, et si la fiche en question lui avait été demandée par Combes ou par André ce n'est pas à moi qu'il l'aurait remise. C'est donc sans en avoir été prié que Pasquier diffama le général de Négrier. C'est aussi par simple amour de l'art que cet individu, depuis quelques années, espionnait ou faisait espionner ses camarades le plus souvent sans en avoir reçu mandat.

Je tiens à ne pas insister sur cette question répugnante. Je m'étonne seulement que le Franc-Maçon zélé qui détient le portefeuille de la Guerre et le Grand-Orient de France couvrent, avec tant de sollicitude, de leur fraternelle protection, le commandant Pasquier, dont le passé maçonnique lui-même ne fut pas exempt de toute tache.

En tout cas, je suis certain que le Conseil

de l'Ordre ne répondra pas aux deux questions suivantes :

1° Pourquoi M. Pasquier, lors de l'Assemblée générale de septembre 1895 fut-il *obligé* de donner sa démission de membre du Conseil à la suite d'une interpellation de M. Michel, d'Avignon, aujourd'hui député des Bouches-du-Rhône ?

2° Quels motifs déterminèrent le Conseil de l'Ordre à envoyer aux Loges de la Fédération du Grand-Orient la circulaire suivante?

Circulaire n° 9. — *Objet : Au sujet d'une circulaire envoyée aux Loges par un F.·. pour les intéresser à une affaire de mines d'or.*

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

GRAND ORIENT DE FRANCE
SUPRÊME CONSEIL
POUR LA FRANCE ET LES POSSESSIONS FRANÇAISES

O.·. de Paris, le 8 novembre 1895 (E... V.·.)

Le Conseil de l'Ordre aux RR.·. At.·. de la Fédération du G.·. O.·. de France.

S.·. S.·. S.·.

« TT.·. CC.·. FF.·.,

« Nous avons la faveur de vous informer « que, dans sa dernière séance du 4 novembre « courant, à laquelle étaient présents les FF.·. « Louis Lucipia, président; Sincholle, vice- « président; Adrien Duvand et Bourceret, se- « crétaires; Bidou, Dazet, Delpech, Desmons, « Alfred Faure, Fontainas, Mille, Albert Pétrot, « Tinière et Paul Viguier, le Conseil de l'Ordre « a pris connaissance de documents qui lui ont « été communiqués concernant une affaire de « mines d'or, au sujet de laquelle une circulaire « a été envoyée à son insu par un F.·. aux « Loges de la Fédération.

« Le Conseil a décidé de vous rappeler, ainsi « qu'il l'a déjà fait à diverses reprises, et « notamment en 1889 et en 1891, que la Franc-« Maçonnerie doit rester absolument étrangère « à toute entreprise d'intérêt privé et qu'elle « réprouve et condamne formellement tout ce « qui aurait pour résultat de la faire considérer « d'une façon quelconque, soit dans le monde « prof.·., soit par les Fr.·.-Maç.·. eux-mêmes, « comme favorisant des spéculations financières « ou se mêlant à des affaires commerciales.

« Il est inutile d'insister davantage sur les « inconvénients graves qu'il y aurait pour notre « Ordre à laisser croire un seul instant que « notre Institution peut servir à lancer des « affaires, même si ces affaires n'ont que l'ap-« parence d'une spéculation.

« Veuillez agréer, TT.·. CC.·. FF.·., l'assu-« rance de nos sentiments fraternels et dé-« voués. »

Le Président du Conseil de l'Ordre,
Louis Lucipia.

Les Vice-Présidents,
Sincholle, Poulle.

Les Secrétaires,
Adrien Duvand, Bourceret.

Le Garde des Sceaux,
Pochon.

Les mensonges de Lafferre

Lafferre est un petit professeur de Narbonne, entré par hasard dans la politique et que ses électeurs renverront bientôt à sa province. Il ne brille ni par l'esprit, ni par l'éloquence, ni par le courage. C'est une de ces personnalités effacées, grisâtres, que l'on est tout surpris de voir occuper à Paris une situation relativement élevée. Delpech, par exemple, est, lui aussi, un provincial, mais il est doué de plus d'énergie, de combativité. Cependant il abuse trop de sa ressemblance avec Michel de l'Hopital pour nous la faire à l'austérité.

Lafferre qui a présidé le Comité exécutif du parti radical et qui dirige présentement les destinées du Grand-Orient, doit être, au fond, très surpris de sa fortune politique, et dans l'inten-

tion de la maintenir, il se contente de suivre avec une docilité moutonnière, les indications ou les ordres qu'on lui donne. Cet homme n'est pas haïssable parce qu'il n'est qu'un instrument. Lui-même n'est pas foncièrement mauvais, je crois. Intellectuellement, il est amorphe.

Quoi qu'il en soit, le président du Conseil de l'Ordre, — *qui doit tout à la Maçonnerie*, — s'est nourri dans les Loges des bons principes, et il ment avec une maëstria dont Blatin pourrait être jaloux.

Le journal *Le Matin* l'ayant prié de s'expliquer sur les faits de délation dans l'armée, Lafferre écrivit un article tout à fait remarquable par le nombre de mensonges qu'il contient.

Afin de faciliter la lecture de ce qui suit, je mets en italique les extraits de cet article.

Je dois dire tout d'abord, dans l'intérêt de la vérité, que les loges maçonniques sont étrangères aux renseignements fournis au ministère de la Guerre; elles les ont ignorés, par la raison bien simple que l'on ne peut confier à une collectivité irresponsable et anonyme une mission d'information délicate, qui, pour être admissible, doit être loyale, et qui, pour être susceptible d'un contrôle, doit être

appuyée de la signature de l'enquêteur responsable.

Les fiches n'étaient pas signées par les délateurs (sauf des exceptions extrêmement rares) et, presque toujours, étaient même retournées par eux rue Cadet, sans lettre d'envoi, conformément aux indications envoyées par le secrétariat général.

Le Conseil de l'Ordre lui-même n'a jamais été appelé à délibérer sur la question, et c'est le président du Conseil de l'Ordre seul qui, sous sa responsabilité personnelle, s'adressait à des correspondants connus de lui, et en qui il avait confiance, en les priant de transmettre au secrétariat général — en l'espèce, M. Vadecard — les renseignements dont ils disposaient sur l'attitude politique des officiers de leur région.

Le service des renseignements a fonctionné au secrétariat général du Grand-Orient d'une façon journalière, sans autre contrôle que celui de M. Vadecard qui avait reçu, en 1901, du Conseil de l'Ordre, l'autorisation d'agir ainsi. Ce service était devenu un des services normaux et réguliers de l'administration centrale. C'est M. Vadecard qui choisissait lui-même ses correspondants. Jamais ni le président, ni les

membres du Conseil de l'Ordre ne se sont occupés de cette besogne. Cependant aucun d'eux ne l'ignorait, il est inutile de le dire, et tous doivent en assumer la responsabilité entière.

1° Les correspondants étaient informés que leurs renseignements étaient destinés au ministère de la Guerre;

2° Qu'ils seraient soumis au contrôle administratif le plus rigoureux, et que, par suite, ils devaient, pour être utilisés, être puisés à des sources qu'il fût aisé de vérifier.

Ces renseignements ont été fournis depuis 1901, alors que le ministère Waldeck-Rousseau était encore aux affaires, et je puis affirmer que, depuis cette époque, le contrôle administratif a pu constater l'exactitude absolue des neuf dixièmes d'entre eux.

1° Vous avez pu lire plus haut la lettre habituellement envoyée pour solliciter des renseignements. Il n'a jamais été employé que cette formule et une autre formule plus courte encore. Les délateurs étaient priés de se hâter, mais il ne leur était nullement recommandé de fournir des renseignements exacts;

2° Les renseignements fournis par le Grand-Orient n'étaient pas contrôlés administrativement. Lorsqu'un officier du cabinet d'André

s'apercevait, par hasard, qu'une fiche mensongère avait été envoyée sur un de ses camarades, c'est rue Cadet que l'on s'adressait, une seconde fois, pour contrôler, par la voie ordinaire des Loges, les premiers renseignements fournis. Il en était de même lorsque le Grand-Orient avait fourni deux renseignements contradictoires. En voici une preuve (1) :

Est-il nécessaire de fortifier cette preuve? faut-il rappeler ce passage d'une lettre (du 11 juillet 1902) de M. Mollin à M. Vadecard?

Comme quelques préfets sont plutôt mélinistes que radicaux, ils seront naturellement enclins à les signaler comme très corrects, même s'ils ne le sont pas du tout. C'est pourquoi le général, désireux de pouvoir contrôler les renseignements que nous avons demandés confidentiellement à la voie préfectorale en vertu de la récente circulaire de M. le président du conseil, désire que vous nous fournissiez, vous aussi, des renseignements qui nous serviront à vérifier, contrôler et recouper ceux qui vont nous être envoyés par les préfets.

Enfin je vous engage à lire la lettre ci-après. Elle nous montre que le chef du cabinet de M. André, dès 1901, faisait contrôler, lui-même,

(1) Voir cliché pages 103 et 104.

par le Grand-Orient, l'opinion qu'il avait *personnellement* sur ses propres amis (1).

Il sera difficile, désormais, de soutenir que les renseignements fournis par le Grand-Orient étaient contrôlés administrativement.

On a seulement oublié de prouver que ces fiches avaient été envoyées au ministère de la Guerre sous cette forme et dans leur intégralité.

Il est, au contraire, certain que, conformément aux règles que mes prédécesseurs et moi avions tracées, certaines de ces fiches avaient été négligées ou que, tout au moins, on en avait laissé tomber ce qui était excessif ou oiseux, tout ce qui touchait à la vie privée ou à l'inviolable liberté de conscience des officiers, pour n'en retenir et n'en transmettre que ce qui accusait des actes de pression cléricale et une hostilité ouverte au gouvernement de la République.

Tous les renseignements fournis, *sans aucune exception*, furent transmis au ministère. Aucune calomnie, aucune diffamation, aucune injure ne fut omise. La seule modification qui ait été apportée aux fiches envoyées rue Cadet

(1) Voir cliché page 105.

MINISTÈRE
DE LA GUERRE.

Cabinet
du Ministre.

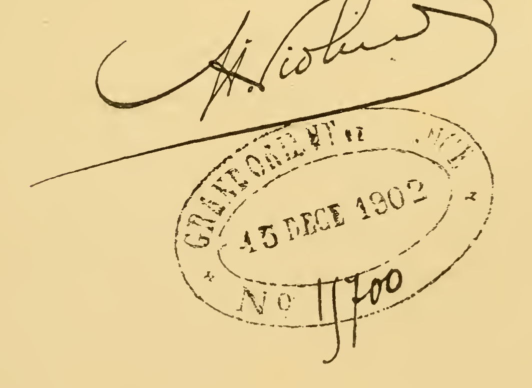
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Paris, le 13 Décembre 1902.

T∴ C∴ F∴ Vadecard

Vous venez de nous adresser la recommandation ci-jointe, j'ai copié en bas le contenu d'une fiche que vous nous aviez précédemment envoyée. Connaissant l'origine de l'une & de l'autre, vous saurez sans doute celle dont il faut avant tout tenir compte jusqu'à nouvel avis ce sera la première en date

Agréez T∴ C∴ F∴ l'expression de mes sentiments frat∴ dévoués



N O T E

sur M. le Lieutenant-Colonel BOUVIER, du 36e de Ligne, à CAEN.

Sorti du rang.

Le premier organisateur du poste de TOMBOUCTOU.

A servi à la Légion étrangère et aux Tirailleurs Algériens.

55 ans, très vigoureux,- 4 ans de grade.

Très sincèrement républicain.

A faire inscrire au tableau pour Colonel.

A eu autrefois un incident avec deux Officiers israélites de son Bataillon, à FALAISE, mais cet incident fut réglé à son avantage.

Fiche N° 4146 de Caen

1146-0 Réact & cléric à tous crins, fermement opposé
à la Rép. n'est arrivé que par des moyens
jésuitiques, capable de faire pour son Avt toutes
les protestations d'attachement et de sincérité
faux - s'acharnera après les offrs républicains
s'il devient Colonel

MINISTÈRE
DE LA GUERRE.

Cabinet
du Ministre.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

GRAND ORIENT DE F.
16 JUIL 1901
N° 5815

Paris, le 14 Juillet 1901.

T∴ C∴ F∴ Vadecard,

Eh bien! cela ne s'est pas trop mal passé à Longchamp. Y étiez vous?

Maintenant parlons de choses plus sérieuses. Le général Percin (qui a peut-être bien quelques défauts, mais qui a de très nombreuses qualités et qui est un républicain sûr) croit que le colonel Babin qui commande le 125e d'infanterie à Poitiers

est un républicain ou tout au
moins un chef très correct et
très respectueux de l'autorité civile,
et voudrait en faire un général,
malgré l'avis de ses chefs directs
(ceux du Colonel Babin), qui,
tous, sont des généraux réactionnaires
et cléricaux invétérés, et le
poussent à prendre sa retraite -
Peut-être le général Percin est-
il un peu faible dans cette
circonstance et peut-être bien que
le Colonel Babin n'est pas aussi
bon qu'il le pense - Cependant,
il y a lieu de tenir compte que
la ville de Poitiers est essentiel-
lement un centre réactionnaire;

que, d'autre part, la majorité des officiers du 12e sont également très cléricaux et que, dans ces conditions, le colonel ne fait peut-être pas toujours ce qu'il veut. Mon opinion à moi, c'est que c'est un républicain, mais n'ayant pas assez de caractère pour le laisser savoir à ses officiers qui sont des réactionnaires ! Dans tous les cas, le général vous serait personnellement très reconnaissant de vouloir bien faire prendre des renseignements très détaillés, très complets, sur son ami le colonel Babin, que non seulement il ne croit pas mauvais mais même très bon, ce qui, je le répète, est peut-être

un peu exagéré de même
que l'affirmation contraire le
serait, je crois, aussi. Il est
évident que s'ils étaient très bons
(les renseignements) ce serait une
grande joie pour le général,
mais il importe avant tout
qu'ils soient très exacts et très
consciencieux comme tous ceux,
ou à peu près tous ceux que vous
nous envoyez, et dont le général
tient le plus grand compte.

— Hélas! Mon Cher Ami,
si vous saviez tout — Mais ne
perdons pas courage et nous serons
tout de même vainqueurs —

Bien frat. — à vous

Cuellinq

a consisté à substituer au mot « franc-maçon » celui de « républicain » ou celui de « libre-penseur ».

* * *

Dans la séance de la Chambre du 1er décembre 1904, Lafferre répéta trois fois que j'avais « dérobé » au Grand-Orient des correspondances *privées*.

Il existe un volume intitulé *Constitution et Règlement Général de la Fédération du Grand-Orient de France* dans lequel je trouve, à la page 131, un article 363 ainsi conçu : « Toutes « les pièces de la correspondance, tous les « documents reçus par le secrétariat doivent « être inscrits, au fur et à mesure de leur ré- « ception, avec dates et numéros d'ordre sur « un registre d'entrées. » Or, toutes les lettres qui furent lues à la tribune ou publiées dans la presse étaient revêtues du cachet du Grand-Orient et portaient la date et le numéro de leur enregistrement. Cela prouve surabondamment que la correspondance publiée n'avait rien de privé, de personnel, mais était bien une correspondance maçonnique officielle.

Cela prouve également que les lettres dont il s'agit ne furent pas adressées à la *personne* qui a nom Lafferre ainsi que le prétendit, dans la même séance, le Grand Maître de la Franc-Maçonnerie, mais à la *collectivité* qui porte la dénomination de Grand-Orient de France.

Je dois rappeler que l'œuvre de délation entreprise par la Maçonnerie s'étendit à 25.000 officiers de notre armée. Ceux qui n'ont pas été nommés encore n'ont donc pas le droit de se désintéresser du sort de leurs camarades. Il s'est trouvé aussi, un jour, près d'eux, un espion hypocrite qui a noté leurs paroles, recueilli des renseignements sur leurs amitiés, sur leurs croyances, sur leurs opinions et qui les a secrètement dénoncés.

Je sais que nos officiers doivent s'abstenir de toute incursion dans le domaine de la politique. Ils ont une mission plus haute, celle de défendre la Patrie contre les ennemis de l'extérieur. Néanmoins, je suis certain qu'après le scandale qui leur fut révélé, ils sauront aussi, dans l'intimité de la famille, dans le cercle de leurs amitiés, ouvrir les yeux des hésitants, des timides, des ignorants, sur les manœuvres anti-patriotiques de ces ennemis de l'intérieur

qui, assis au foyer de la grande communauté française, travaillent, — inconsciemment, je veux le croire, — à l'affaiblissement, à la diminution de la Patrie.

Le Grand Orient délateur

La République maçonnique, la République selon la formule Combiste, a pour caractère dominant d'évoluer, non vers l'extension de la liberté individuelle, mais vers sa restriction. M. Combes était le type de l'homme politique façonné par les Loges. Se croyant, comme tous ses Frères, détenteur de la vérité intégrale, il voulait imposer cette vérité. Il lui semblait faire œuvre pie en châtiant les hétérodoxes. Les fanatiques de toutes les religions, les vrais cléricaux de tout acabit se ressemblent en cela. Combes, après avoir institué les « délégués administratifs » chargés de surveiller les fonctionnaires, n'aurait pas tardé à étendre les pouvoirs de ces policiers et à faire espionner, sur tout le territoire français, les citoyens assez

dépourvus de vénération envers la République juive pour se permettre de ne pas trouver admirables et excellentes les lois imposées par le Bloc.

Les journaux bénéficiaires des fonds secrets nous auraient ensuite affirmé que c'était là le seul moyen de consacrer à jamais la liberté de penser.

La Maçonnerie, qui est autoritaire par essence, rêve d'un régime césarien où, selon l'expression célèbre d'un Franc-Maçon connu, personne ne bougera plus en dehors des initiés. Ceux qui dirigent secrètement l'Ordre maçonnique ont si habilement pétri les cerveaux de leurs disciples devenus leurs serviteurs inconscients, qu'ils trouveront, dans la Maçonnerie, un instrument admirable pour le Coup d'État futur, pour le Coup d'État juif qui consacrera la dénationalisation de notre Patrie et la définitive dépossession des Français de France.

* * *

La révélation des fiches vous a édifiés déjà sur le pouvoir occulte de la Maçonnerie et sur l'étrange mentalité de ses adeptes, qui, volontiers, se livrent aux plus répugnantes besognes

afin de servir leur République, de hâter la réalisation de leur idéal politique. L'espionnage est une des conséquences naturelles de l'éducation maçonnique.

Ce n'est pas seulement depuis 1901 que les Maçons se livrent à des travaux de police.

Le service des renseignements fut institué au Grand-Orient vers la fin de 1891. Le 25 janvier 1892, le Conseil de l'Ordre envoyait à ses Loges une circulaire dont voici les passages saillants :

Lorsqu'un fonctionnaire est désigné, par suite de promotion, de mutation ou de toute autre cause, pour exercer ses fonctions dans un autre pays, il est d'un intérêt puissant que la Franc-Maçonnerie sache exactement ce qu'est ce fonctionnaire.

En conséquence, les vénérables des Loges situées dans la ville chef-lieu de l'arrondissement ou du département, à défaut de Loges dans l'arrondissement, dans lequel ce fonctionnaire était fixé, devront adresser sans retard au Grand-Orient de France, 16, rue Cadet, à Paris, sous pli soigneusement fermé, une note confidentielle renfermant les renseignements aussi précis que possible sur le républicanisme de ce fonctionnaire, son dévouement à l'Ordre, s'il est franc-maçon, son attitude à l'égard de la Franc-Maçonnerie, si c'est un profane, ainsi que les faits à l'appui de ces renseignements.

Il est indispensable que la Franc-Maçonnerie connaisse ses amis et ses adversaires. L'intérêt de

l'Ordre maçonnique, l'intérêt suprême de la République l'exigent.

Nous comptons sur votre absolu dévouement pour assurer l'exécution de ces instructions.

Le 29 mars 1893, le Conseil de l'Ordre, réuni en Assemblée plénière, s'occupait des fonctionnaires qui n'obéissaient pas docilement aux injonctions des Loges.

Le F.·. Dequaire, aujourd'hui inspecteur d'académie à La Roche-sur-Yon, constatait, entre autres choses, dans la région du Rhône, un changement complet d'attitude, de la part des fonctionnaires, à l'égard de la Franc-Maçonnerie. « Ceux mêmes qui étaient hostiles, « disait-il, viennent aux conférences publiques « faites par les francs-maçons ou s'y font repré- « senter. C'est le moment, si l'on veut déployer « quelque vigueur, de ressaisir une forte in- « fluence sur le personnel des fonctionnaires. »

Et le F.·. Viguier, en lui répondant, disait avoir pensé depuis longtemps que c'était là le grand ressort à mettre en mouvement. Ici je cite textuellement le procès-verbal de la séance. — « Il (le F.·. Viguier) a résolu d'agir auprès « des ministres francs-macons, il a vu notam- « ment les FF.·. Bourgeois et Dupuy, il leur a « demandé de lui donner des indications sur

« les fonctionnaires des ministères francs-maçons
« qui, comme francs-maçons, pouvaient être
« appelés à un moment donné à rendre des
« services à l'Ordre. Il les a convaincus de la
« nécessité d'agir auprès des autres ministres
« et d'amener le Gouvernement à comprendre
« qu'il n'a pour véritables amis et défenseurs
« que les francs-maçons et pour pires ennemis
« que les cléricaux et les prétendus ralliés. La
« lutte est déjà difficile quand elle se poursuit
« avec le concours de fonctionnaires répu-
« blicains ; comment arrivera-t-on à sauvegar-
« der la République avec des fonctionnaires
« hostiles à l'action de la Franc-Maçonnerie ?
« Un changement est à espérer, les rensei-
« gnements du F.·. Dequaire confirment que
« cette espérance commence à se réaliser. »

Dans la séance du lendemain, 30 mars, les excellents Frères du Conseil de l'Ordre se communiquèrent des vues plus nombreuses encore sur les fonctionnaires de leurs départements respectifs.

M. Gouverneur, alors chef du secrétariat général, « qui tenait le pinceau (1) », relatait dans les termes suivants les propos ultra-

(1) Cette expression ridicule, signifie tenir la plume, écrire; en l'espèce : rédiger le procès-verbal.

secrets échangés en cette mémorable séance.

« Le F.·. *Rollet* : On a parlé tout à l'heure
« du recteur de l'Académie de Toulouse, le F.·.
« Perrot, ancien orateur de la loge de Bourg,
« apparenté à une famille haut cotée. Ce F.·.
« s'est fait initier pour faciliter ses visées ambi-
« tieuses. Depuis qu'il a satisfait son ambition,
« il a modifié sa façon de voir, il exerce une
« pression considérable sur les instituteurs de
« sa région. Ce F.·. a quitté la F.·. Maç.·. par
« une fausse porte, il a omis de payer ses coti-
« sations et a remis les actions qu'il possédait
« de la L.·. de Bourg entre des mains prof.·.
« Il espère être nommé recteur de l'Académie
« de Lyon, où il viendra faire la même besogne
« dissolvante qu'à Toulouse. S'il vient à Lyon,
« il y combattra le parti républicain radical du
« département dans lequel il jettera un trouble
« considérable. Le F.·. Rollet a mission, au
« nom de la L.·. de Bourg et du corps ensei-
« gnant, de demander au Conseil de l'Ordre de
« s'opposer énergiquement à la nomination du
« F.·. Perrot à Lyon.

Ici j'interromps le F.·. Gouverneur pour dire que, conformément au vœu du F.·. Rollet, M. Perrot ne fut pas nommé à Lyon.

« Le F.·. *Moulnier* tient à signaler au F.·.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DE

L'ORDRE

16, RUE CADET, 16

Paris

GRAN

POU

COMMUNICATION
TRÈS
CONFIDENTIELLE

Nous vous serions reconnaissants de
bref délai possible, au F∴ DELPECH, Vice-
de l'Ariège, 31, Boulevard de Port-Royal,
adresses des personnes exerçant la profe
nadiers, particuliers, cercles, etc, à q
électorale, un service gratuit de journa
même temps, quels sont les journaux qui
sible d'envoyer tous les journaux républ
NE, LE RADICAL, LE RAPPEL et LA PETITE R

Il est évident que ces envois ne de
gande est nécessaire. L'effort doit port
peut être utile.

Nous vous prions aussi de signaler
naissez ou que vous pourrez recueillir s
qui combattent les républicains.

Il serait également nécessaire d'av

Veuillez agréer, T∴ C∴ Vén∴, avec n
ments frat∴ dévoués.

Le Pr

P∴ S∴.- Dans les villes où il y a p
s'entendissent entre eux pour éviter des
ments à fournir.

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

ND ORIENT DE FRANCE

SUPRÊME CONSEIL

LA FRANCE ET LES POSSESSIONS FRANÇAISES

PARIS, le 10 Février 1902.

T∴ C∴ Vén∴,

bien vouloir faire parvenir, dans le plus
-Président du CONSEIL DE L'ORDRE, Sénateur
, à PARIS | 13e arrondissement|, les noms et
ssion de restaurateurs, aubergistes, limo-
ui pourrait être fait, pendant la période
ux. Il serait indispensable d'indiquer, en
conviennent à chacun d'eux, car il sera pos-
icains, depuis LE SIECLE, jusqu'à LA LANTER-
ÉPUBLIQUE.
vront être faits que là où ce mode de propa-
er uniquement sur les circonscriptions ou il

∴

au F∴ DELPECH les faits précis que vous con-
ur l'attitude des Préfets et Sous-Préfets

oir tous ces renseignements au plus tôt.
os remerciements, l'assurance de nos senti-

ésident du CONSEIL de l'ORDRE,
F. DESMONS.

lusieurs Loges, il serait bon que les Vén∴
doubles emplois dans les divers renseigne-

« Arbola les assiduités de certains personnages
« suspects auprès de M. Jaurès, député de Car-
« maux, qu'il faudrait mettre en garde contre
« de telles fréquentations. D'autant plus que
« M. Jaurès est sur le point de se faire rece-
« voir F.·.-M.·. .

« Le F.·. *Delpech* signale ce propos tenu par
« le recteur Perrot à un citoyen qu'il soupçon-
« nait F.·.-M.·. et qui lui affirmait qu'il ne l'était
« pas :

« Je vous félicite de ne pas faire partie de
« cette bande de fumistes. » Il ajoute qu'il y a
« à Cherbourg un professeur de philosophie,
« Fonsegrive, protégé de l'inspecteur général
« Lachelier, un clérical, qui a eu l'audace de
« combattre, dans la *Gazette de France*, l'ensei-
« gnement laïque. Menacé par le F.·. Bourgeois,
« ministre, il fut défendu par les inspecteurs
« généraux.

« Le F.·. *Dumeste* : Dans les Hautes-Pyrénées
« qui dépendent aussi de l'académie de Tou-
« louse, il existe un profond découragement.
« Le préfet n'est pas hostile à la F.·.-Maç.·. ,
« mais il est allié à une famille réactionnaire et
« il manque absolument de caractère. Les cléri-
« caux ont une grande influence sur lui ; on a
« déplacé le sous-préfet d'Argelès, fonction-

« naire républicain et énergique qui gênait la
« réaction, de même le secrétaire général de la
« préfecture. Tout ce qui gêne les cléricaux est
« écarté. A Bagnères, le F.·. Francière, sous-
« préfet, avait fait d'excellente besogne; il est
« remplacé par le F.·. Talou, mais dans l'inter-
« valle est arrivée l'élection Baudens, F.·.-M.·.
« renégat, qui a chez lui une chapelle et un
« chapelain. L'inspecteur d'académie Bourdel,
« clérical, un professeur Capin, clérical et
« ivrogne combattent les F.·.-M.·. La direc-
« trice du collège de jeunes filles marche sur
« leurs traces, quand elle n'est pas ivre elle est
« à l'église; le collège se dépeuple, sur 52 cours
« qu'elle a à faire, elle en a fait 3.

« A Lourdes, il y a la question du fort qui
« n'est pas encore tranchée, malgré les efforts
« du président du Conseil de l'Ordre et les pro-
« messes du ministre. Les cléricaux arrêtent
« l'exécution de toutes les décisions.

« Le F.·. *Viguier* fait remarquer que la dé-
« cision est rendue, et qu'elle sera forcément
« exécutée; s'il est nécessaire il ira de nouveau
« au ministère pour vaincre l'inertie des bu-
« reaux.

« Le F.·. *Dumeste* signale encore l'hostilité
« d'un chef de division, qui est le véritable

« préfet des Hautes-Pyrénées, dont on ne peut
« se débarrasser et qui arrête tout ce qui est
« favorable aux républicains. De là un grand
« découragement.

« Il y avait aussi un sous-intendant, inca-
« pable, mais très clérical, dont on a dû brûler
« le travail de mobilisation pour le refondre
« tant il était mal fait, mais qui suit régulière-
« ment les processions. Souffleté par une dame
« qu'il avait offensée en chemin de fer, il fut
« déplacé par mesure télégraphique. Cet indi-
« vidu revient aujourd'hui à Tarbes grâce aux
« influences cléricales. Chargé du service des
« fourrages, il a une action considérable sur
« un pays qui alimente trois ou quatre corps
« d'armée. »

J'ai fait imprimer ce fatras pour vous faire pénétrer dans l'intimité du Conseil de l'Ordre et vous montrer de quoi s'occupent, en leurs conciliabules secrets, les hiérophantes chargés de diriger la Franc-Maçonnerie, institution éminemment « philosophique », dit l'article premier de la Constitution du Grand-Orient de France.

Tout cela se terminait par des dénonciations que les parlementaires du Conseil de l'Ordre se chargeaient de transmettre aux ministres compétents.

Un grand nombre de travaux de délation occupèrent, depuis cette époque, l'administration centrale de la maçonnerie. De 1901 jusqu'à 1904 des fiches furent établies sur vingt-cinq mille officiers.

Le 10 février 1902, le Conseil de l'Ordre adressait aux Vén.·. la circulaire que vous pouvez lire pages 120 et 121.

Il y a lieu de remarquer que cette « planche » ne contient pas seulement un appel très net à la délation, mais constitue aussi, dans sa première partie, une preuve nouvelle des étroites relations qui existaient entre le Conseil de l'Ordre et le Ministère de l'Intérieur, dispensateur des fonds secrets. En effet, les journaux dont il s'agit ne furent pas achetés par le Grand-Orient mais les demandes de ces feuilles formulées par les Loges furent communiquées par Delpech au dit Ministère qui les transmit à son tour aux journaux intéressés.

Après les élections de 1902, une majorité plus forte encore étant assurée à la Franc-Maçonnerie et à son parti, on résolut de se livrer avec une nouvelle ardeur à l'espionnage politique. Du secrétariat général du Grand-Orient partit, à l'adresse des vénérables de la Fédération, le questionnaire dont voici l'en-tête :

— 1 —

CONFIDENTIEL

QUESTIONNAIRE

à retourner *(rempli ou non)*, sans lettre d'envoi, avant le 1er juillet 1902

à M. Delpech, sénateur de l'Ariège, 31, boul. de Port-Royal, à Paris (13e).

Département d ____________________

Arrondissement d ____________________

Ce questionnaire était composé de six feuillets. En tête de chacun d'eux était imprimée l'une des questions suivantes :

1° Quel a été, au cours de la dernière période électorale, le rôle du préfet, du sous-préfet, du commissaire de police et autres fonctionnaires ?

(*Donner des faits précis.*)

2° Quel a été le rôle des membres du clergé (évêques, curés et moines?)

(*Envoyer les mandements intéressants, circulaires et libelles.*)

3° Avez-vous à signaler des ecclésiastiques qui auraient tenu, en chaire, un langage contraire aux lois? Pouvez-vous envoyer des déclarations signées?

4° Pouvez-vous nous envoyer des numéros de *La Croix* ou autres journaux réactionnaires et cléricaux, des brochures, des manifestes, etc., provoquant à la haine les citoyens les uns contre les autres, en excitant le fanatisme religieux?

5° Signaler les fonctionnaires de tous ordres qui ont des enfants dans des établissements congréganistes?

6° Avez-vous des renseignements à fournir au sujet d'établissements congréganistes de filles ou de garçons où on aurait fait de la propagande en faveur des candidats réactionnaires?

Cette circulaire ne contenait aucune indication de sa véritable origine. En effet, on pensait qu'en étendant ce système de police on accroîtrait les risques d'indiscrétion et l'on voulait éviter que la Maçonnerie fut atteinte. C'est pour cela que, dans un envoi aux Loges, de plusieurs autres documents, on joignait la note ci-après, ne portant ni date, ni signature :

Communication confidentielle.

« Au moment où le gouvernement de la République engage contre le cléricalisme et la congrégation un suprême combat, et à la veille d'événements décisifs peut-être, il est nécessaire que tous les républicains s'unissent contre les ennemis de l'intérieur et en première ligne contre les fonctionnaires qui trahissent nos institutions. Le moyen le plus efficace de combattre leur néfaste influence est de signaler leurs actes ; aussi, nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir des renseignements très précis sur les fonctionnaires de tous ordres de votre département, qui ont manifesté leur hostilité contre la République et les républicains. Il est indispensable, toutefois, que ces renseignements comportent des faits *très précis et très certains*. Vous comprendrez combien il serait regrettable de commettre des erreurs en pareille circonstance. D'autre part, on ne peut intervenir utilement si l'on ne possède que des indications imprécises.

Nous faisons donc appel à votre zèle républicain et à votre dévouement pour nous aider dans

une tâche qui intéresse à un si haut point l'avenir de la République. »

Cet aperçu rapide et incomplet des travaux « philosophiques et philanthropiques » du Grand-Orient ne vous fera pas souhaiter, je l'espère, l'avènement de M. Combes ou de ses disciples au pouvoir suprême.

Ces affreux bonshommes ont tous, au fond du cœur, le désir inavoué d'être proclamés empereurs, afin de pouvoir nous mener, par la force, dans les voies de la vérité maçonnique.

S'ils étaient un jour nos maîtres, ils rendraient la République haïssable et ne tarderaient pas à rétablir, à l'usage des récalcitrants, le supplice de la question. Croyez-moi, je les ai vus de près ; j'ai sondé leur cœur.

Conseil de l'Ordre et Grand Collège des Rites

Je vous ai dit que si les circonstances m'avaient obligé à rester au Grand-Orient j'aurais tenté d'exercer mon influence dans le sens du retour de la Franc-Maçonnerie à ses principes véritables. Je dois vous fournir, à ce sujet, des explications et, pour cela, vous donner quelques détails sur le fonctionnement intérieur de la Maçonnerie.

Le Conseil de l'Ordre a cela de particulier qu'il ne compte aucune personnalité remarquable, aucun homme de talent. Cela s'explique par le mode de son recrutement. Les membres du Conseil sont préalablement choisis par la région à laquelle ils appartiennent et chaque région se préoccupe surtout d'avoir le plus

grand nombre possible de représentants, sans se soucier de leur valeur intellectuelle ou morale.

Le Conseil de l'ordre, élu pour administrer les affaires de la Fédération n'administre rien ; il laisse ce soin au Secrétariat général. Les membres de cette Assemblée, renouvelés par tiers chaque année sont, d'ailleurs, pour la plupart, totalement ignorants des affaires de la Maçonnerie et fort peu désireux de consacrer, aux devoirs de leur charge, un temps qu'ils estiment mieux utilisé à s'occuper de leurs intérêts personnels. Il en résulte que le secrétaire général et son adjoint sont les véritables administrateurs de la Maçonnerie française. En 1904, M. Vadecard s'étant absenté pendant un mois et demi, je ne reçus pendant ce temps que trois visites de M. Lafferre, visites qui durèrent 5 ou 10 minutes, et je ne vis aucun de ses collègues. Lorsque j'eus besoin d'un avis je fus obligé de m'adresser à M. Bouley qui ne faisait pas alors partie du Conseil. Il en était de même chaque année. Je recevais et ouvrais, sans aucun contrôle, tout le courrier du Grand-Orient de France et y faisais répondre dans les mêmes conditions.

C'est vous dire combien les élus de la Maçon-

nerie ont le souci des intérêts qui leur sont confiés. La curieuse circulaire ci-après vous renseignera exactement sur ce point :

GRAND ORIENT DE FRANCE

16, rue Cadet, 16

Liberté - Égalité - Fraternité - Solidarité - Justice

L.·. UNION SOCIALISTE

FONDÉE A L'OR.·. DE PARIS LE 4 JANVIER 1902
DÉCLARÉE LE 16 NOVEMBRE ET PUBLIÉE LE 26 NOVEMBRE 1903
AU « JOURNAL OFFICIEL »

Or.·. de Paris, le 10 septembre 1904.

Au T.·. C.·. F.·. Délégué au Convent 1904, par la R.·. L.·.

« Mon T.·. C.·. F.·.,

« En lisant le compte rendu des travaux du « Grand Orient, nous avons constaté que, si « quelques-uns des membres du Conseil de « l'Ordre apportent un zèle tout particulier à « s'acquitter de la tâche qui leur est confiée par

« nous, il en est d'autres qui semblent ne point
« avoir compris que la dignité dont ils ont été
« revêtus par nos Assemblées générales n'est
« pas seulement honorifique et qu'elle nécessite
« l'accomplissement de certains devoirs.

« Notre At.·., constatant que ce sont toujours
« les mêmes membres du Conseil de l'Ordre
« qui sont à la peine, a décidé de dresser un
« tableau statistique relatant les présences aux
« séances du Conseil et les diverses missions
« remplies par les membres du Pouvoir exécutif
« de notre Fédération. C'est ce tableau que
« nous avons l'honneur de soumettre ci-inclus,
« à votre attention (1). Il vous servira, nous
« l'espérons, à fixer davantage votre esprit sur
« les qualités que nous devons rechercher
« avant tout chez les FF.·. que nous plaçons à
« notre tête.

« Il est, selon nous, absolument indispen-
« sable que celui qui sollicite un mandat électif
« le remplisse dans son intégralité. Il est inu-
« tile d'insister auprès de vous sur cette néces-
« sité, qui est la base même de toute Société
« démocratique.

« Il nous est très doux de louer particulière-

(1) Voir ce tableau, pages 138 et 139.

« ment nos FF.·. *Bouley* et *Lafferre* qui, dans
« les deux dernières années, se sont signalés
« aux premiers rangs par les services qu'ils
« ont rendus à l'Ordre. Nos FF.·. *Bayle*,
« *Blatin*, *Bernardin*, *Comte*, *Delpech*, *Lecoq*,
« *Lemaître*, *Level*, *Morin*, *Paillard*, *Félicien*
« *Paris* et *Sincholle* ont aussi, chacun dans
« leur région, accompli avec dévouement et
« zèle la mission qui leur a été confiée par
« leurs FF.·. Notre At.·. se fait un devoir de
« les en louer hautement. Que cet encourage-
« ment, si modeste soit-il, les engage à persé-
« vérer dans la voie qu'ils ont si scrupuleuse-
« ment suivie.

« Une des graves erreurs commises, selon
« nous, par nos Assemblées générales, est de
« nommer constamment, au Conseil de l'Ordre
« des hommes politiques, députés ou sénateurs,
« sous le prétexte qu'ils habitent Paris. Il sem-
« blerait, selon certains de nos FF.·., que
« nous ne saurions nous passer de parlemen-
« taires ou que ces derniers font de leur élec-
« tion au Conseil la condition *sine qua non* de
« l'accomplissement de leurs devoirs maç.·.
« Nous estimons, au contraire, que la Franc-
« Maçonnerie est, par elle-même, assez puissante
« pour obtenir par son seul crédit et son auto-

« rité personnelle la réalisation de ses desiderata,
« tous les Maç.·., quels qu'ils soient, devant,
« au même titre, y concourir.

« Il importe seulement que les membres du
« Conseil de l'Ordre soient actifs et dévoués à
« notre cause.

« Les parlementaires ne sauraient augmenter
« ni le prestige ni la force d'une Société aussi
« ancienne et aussi illustre que la nôtre.

« En terminant, nous déclarons blâmer, de
« la manière la plus formelle et la plus éner-
« gique, l'habitude que l'on a prise d'imposer
« aux membres du Conseil des corvées indignes
« d'eux et avilissantes pour la Franc-Maçonnerie
« tout entière, nous voulons parler des de-
« mandes qui leur sont adressées en vue
« d'obtenir des faveurs ou des décorations.

« Il est nécessaire de réagir contre cet abus
« qui, s'il se perpétuait, serait un danger pour
« notre Ordre de ce fait qu'il attirerait à lui non
« des convaincus et des militants, mais seule-
« ment des arrivistes et des sceptiques.

« Nous vous soumettons en toute affection
« frat.·. ces quelques réflexions et vous prions,
« mon T.·. C.·. F.·., d'agréer l'assurance de
« nos sentiments les plus dévoués.

« Voté par la L.·. dans sa ten.·. sol.·. du

« vendredi 2 septembre qui en a décidé l'im-
« pression.

« Par mand.·.

« *Le Vén.·.*

« G.·. Lemarchand. »

La dernière partie de la circulaire de la Loge l'*Union Socialiste* a trait aux innombrables requêtes adressées au Grand Orient par les Loges. En 1904 on en compta environ 1.500, soit cinq par jour. Parmi ces demandes bien peu aboutissent au résultat désiré et cela rend fort difficile la situation du Secrétaire général et du Secrétaire général adjoint, tous deux obligés de recevoir quotidiennement les doléances des solliciteurs déçus. Il est, en effet, impossible de leur dire la vérité, de leur enlever leurs illusions, et, malgré la triste réalité, il faut leur donner l'espoir dans la réussite... prochaine et la confiance en la sollicitude empressée des bons FF.·. du Conseil de l'Ordre. En un mot, il s'agit de mentir avec diplomatie pendant deux ou trois heures chaque jour et ce sport est, je vous l'affirme, très fatigant.

Ainsi que vous avez pu le voir d'après le tableau annexé à la circulaire de l'*Union socia-*

État des présences aux séances du Conseil

et des Missions ou Délégations accomplies par les membres du Conseil de l'Ordre

Années maçonniques 1902-1903 et 1903-1904

Du 18 Septembre 1902 au 22 Septembre 1903 : 29 SÉANCES
Du 24 Septembre 1903 au 30 juin 1904 : 21 SÉANCES

NOMS	RÉSIDENCES	Année 1902-1903 — Présences aux séances et missions ou délégations accomplies			Année 1903-1904 — Présences aux séances et missions ou délégations accomplies		
		Présences aux séances	Missions ou délégations	TOTAL	Présences aux séances	Missions ou délégations	TOTAL
Baigue	Besançcn	Elu en 1903.			5	»	5
Bayle	Bordeaux	9	12	21	6	14	20
Bédarride	Marseille	8	6	14	Sortant en 1903.		
Bernardin	Pont-à-Mousson	10	3	13	10	16	26
Blatin	Paris	24	9	33	18	2	20
Bonnet	d°	22	3	25	Sortant en 1903.		
Bouley	d°	**29**	**20**	**49**	d°		
Colin-Roudier	Gensac	10	6	16	d°		

Comte	Paris		Elu en 1903.		21	7	28
Crescent	Lyon		d°		6	9	15
Debierre	Lille	9	3	12	8	6	14
Delpech (sénateur)	Paris	20	11	31		Sortant en 1903.	
Dubief (député)	d°	4	3	7	4	2	6
Dupré	Béziers	7	1	8	6	8	14
Faure (Alfred)	Lyon	7	7	14	4	»	4
Girod (député)	Paris		Elu en 1903.		5	»	5
Goutière-Vernolle	Nancy	9	3	12	5	1	6
Griveaud	Nantes		Elu en 1903.		8	2	10
Hubbard (député)	Paris	4	2	6	»	»	»
Jeanvrot	Angers		Elu en 1903.		5	»	5
Jourde	Bordeaux		d°		7	9	16
Lafferre (député)	Paris	17	13	30	20	26	46
De Lanessan (député)	d°	1	»	1		Sortant en 1903.	
Laurent	Rouen	12	2	14	3	1	4
Lecoq	Avignon	9	11	20	5	13	18
Lemaître	Boulogne	19	4	23		Sortant en 1903.	
Level	Paris	19	6	25	20	6	26
Lucipia	d°	23	5	23		Décédé en 1904.	
Maréchaux	d°	17	7	24		Sortant en 1903.	
Massé (député)	d°		Elu en 1903.		6	2	8
Morin	d°		d°		16	17	33
Obein	Dijon	7	3	10		Sortant en 1903.	
Opportun	Paris	11	»	11	5	«	5
Paillard	Mâcon	8	18	26	8	7	15
Paris (Félicien)	Paris	15	19	34	11	5	16
Pasquier	d°		Elu en 1903.		17	25	42
Pitollet	Oran	1	1	2	1	2	3
Rabier (député)	Paris		Elu en 1903.		8	7	15
Ranson	d°	15	10	25		Sortant en 1903.	
Réveillaud (député)	d°	10	2	12	5	1	6
Sincholle	d°	17	5	22	20	8	28
Tavé	Tulle	10	1	11		Sortant en 1903.	
Tranier	Toulouse	8	3	11	4	6	10
Violette (député)	Paris	5	2	7	2	2	4

liste, sept ou huit membres du Conseil, au plus, assistent aux séances des 1er et 3e lundis de chaque mois. Le spectacle de ces réunions est plutôt lamentable. L'incohérence et l'ignorance des affaires traitées sont les caractéristiques de la conversation. Le Conseil de l'Ordre possède un certain nombre de Commissions qui ne se réunissent jamais. Les rapports de ces Commissions, inexistantes en fait, sont établis par le Secrétariat général. Lorsque les quelques lettres soumises à l'examen du Conseil nécessitent des réponses, celles-ci sont rédigées par l'Administration, de même que le sont la plupart des circulaires, même les plus importantes.

Le Secrétaire général et son adjoint, seuls permanents parmi des gens qui passent, à côté d'un Conseil directeur constamment renouvelé, acquièrent une influence plus grande que celle de la plupart des membres du Conseil de l'Ordre; et c'est pour cela qu'il leur est très facile d'agir dans le sens de leurs tendances personnelles.

* * *

A côté du Conseil de l'Ordre existe le Grand Collège des Rites qui n'a pas de pouvoirs cons-

titutionnels, mais qui a seul le droit d'initier aux derniers degrés de la Franc-Maçonnerie. Son rôle est défini ainsi par l'article 231 du règlement général du Grand-Orient :

« Le Grand Collège des Rites, gardien de la
« tradition et régulateur des formes maçon-
« niques, arrête et revise, pour les travaux à
« tous les degrés, les rituels dont l'observation
« est recommandée par le Grand-Orient à ses
« ateliers.

« Il approuve ou rédige les instructions pour
« les différents grades.

« Quand il est consulté par le Conseil de
« l'Ordre, il donne son avis sur les questions
« de tradition et de formes. »

Ainsi que je l'ai écrit dans la *Libre Parole*, un des grands dangers qui menacent la Franc-Maçonnerie est le mépris croissant des formes symboliques et l'abandon des traditions qui firent jadis sa cohésion. Afin de vous éclairer sur ce point et de vous rendre compte en même temps des travaux et de l'esprit du Grand Collège des Rites, lisez cette circulaire :

GRAND ORIENT DE FRANCE

LE GRAND COLLÈGE DES RITES

SUPRÊME CONSEIL DU G.·. O.·. DE FRANCE

AUX

Conseils Philosophiques et aux Chapitres de la Fédération

COMMUNICATION CONFIDENTIELLE

Vall.·. de Paris, le 1er Mars 1902. (E.·. V.·.).

« Le Conseil de l'Ordre du G.·. O.·. de « France a adressé la pl.·. suivante au Grand « Collège des Rites :

O.·. de Paris, le 5 octobre 1901 (E.·. V.·.) au T.·. Ill.·. F.·. Docteur Blatin, Grand Commandeur du Grand Collège des Rites :

T.·. Ill.·. F.·.,

Nous avons la faveur de vous faire connaître que, dans sa séance plénière du 15 sep-

tembre dernier, le Conseil de l'Ordre s'est entretenu de l'ensemble des résultats fournis par les inspections de Loges faites au cours de la présente année.

Il en ressort que dans beaucoup de Loges les vieux Maçons se plaignent du relâchement dans la fidélité aux traditions de l'Ordre, dans la pratique de nos prescriptions rituéliques, dans l'enseignement des principes, dans l'éducation maçonnique des FF.·.. La discipline fraternelle et l'union intime, qui font la force d'un At.·., s'en ressentent considérablement. Nos FF.·. réclament des instructions qui seraient, en quelque sorte, un véritable manuel d'enseignement de la Maçonnerie.

Le Conseil a décidé, pour donner une sanction à ce fraternel entretien, de s'adresser au Grand Collège des Rites et de le prier de vouloir bien rédiger ces instructions. C'est cette décision que nous sommes chargés de porter à votre connaissance, persuadés qu'elle recevra, au sein du Grand Collège des Rites, le plus chaleureux accueil, parce qu'elle répond aux besoins et aux nécessités de l'heure présente.

Veuillez agréer, T.·. Ill.·. F.·., la nouvelle

assurance de nos sentiments bien frat.·. dévoués.

Par mandement du Conseil de l'Ordre,

Le Secrétaire général,

N. Vadecard, 33e.

« Ce cri d'alarme que pousse, avec tant de
« raison, le Conseil de l'Ordre, il y a longtemps
« que les vieux Maçons qui possèdent les Hauts
« Grades l'ont poussé dans leurs Chap.·. et
« leurs Conseils. Il y a longtemps que tous
« ceux qui connaissent bien la Franc-Maçon-
« nerie, qui ont approfondi ses traditions et
« ses rites, qui savent qu'au milieu de ses
« luttes quotidiennes, elle poursuit le triomphe
« de la fraternité universelle, qui comprennent
« que, pour atteindre ce but, il lui faut, plus
« que jamais, maintenir notre discipline inté-
« rieure, basée sur les hauts enseignements
« que nous rappellent nos symboles et sur les
« obligations fraternelles que nous imposent
« nos rituels, il y a longtemps que tous ceux-
« là se sont émus de l'état d'indiscipline, du
« mépris de nos traditions, de *la disparition*
« *de l'esprit de tolérance et de fraternité*
« qu'on observe dans certaines Loges.

« Le Grand Collège des Rites s'associe de
« tout cœur aux justes doléances du Conseil
« de l'Ordre et de tous les vrais Maçons. Pé-
« nétré de ses devoirs constitutionnels, désireux
« de répondre aux désirs du Conseil de l'Ordre,
« il a résolu de rédiger une série d'instructions
« maçonniques destinées à être communiquées
« aux Loges.

« Mais, avant de rien établir de définitif, il
« a tenu à faire part de ses résolutions aux
« Ateliers qui se trouvent plus immédiatement
« placés sous sa direction rituélique et tradi-
« tionnelle, c'est-à-dire aux Chap.·. et aux
« Conseils, afin de les inviter à lui envoyer
« tous les documents qui pourraient faciliter
« sa tâche, et de leur indiquer, en même temps,
« comment il comprend le rôle des Ateliers
« Supérieurs dans le fonctionnement général
« de notre Grande Fédération.

« Il veut leur rappeler tout d'abord que nos
« Rites divers doivent être surtout considérés
« comme des instruments de discipline maçon-
« nique, discipline qui puise sa principale force
« dans les sentiments d'affection et de solida-
« rité fraternelle qu'une lente éducation ritué-
« lique doit savoir faire pénétrer dans tous les
« cœurs.

« Ces Rites sont constitués par un ensemble « de dispositions écrites et de traditions orales « dont les origines et la raison d'être demandent « à être expliquées d'une manière assez claire « pour que nos adeptes en saisissent bien l'im- « portance et la nécessité.

« Quant à nos Symboles, ils représentent « avant tout des procédés d'éducation philoso- « phique en même temps que des signes de « ralliement. Sous des formes matérielles, ils « emblématisent un certain nombre de vérités « morales acceptées par tous nos adeptes et « qu'il est bon de leur rappeler incessamment « en s'adressant tout à la fois à leurs sens et « à leur raison.

« Il ne faut pas oublier que la Maçonnerie a « la prétention justifiée de cultiver une morale « supérieure à celle du Christianisme, supé- « rieure même au Stoïcisme qui fut certaine- « ment la plus haute conception morale de « l'antiquité. Cette morale c'est l'Altruisme, le « Solidarisme, comme aiment mieux l'appeler « les Maçons. Eh bien, à notre époque où on « aime, plus qu'autrefois, les définitions pré- « cises, il serait peut-être bon de trouver à tous « ces symboles des formules nouvelles et plus « complètes qui leur permettent de s'adapter,

« avec plus d'exactitude encore, aux grandes « idées de justice, d'amour et de dévouement « qui découlent de la morale solidariste qui « s'enseigne dans nos temples.

« L'Humanité civilisée est aujourd'hui agitée, « plus qu'elle ne l'a jamais été, par la recher- « che de règles sociales nouvelles capables « d'apporter, au milieu des hommes, un peu « plus de justice et un peu plus de bonté. De « telles recherches ne peuvent fructueusement « s'accomplir sans un grand Idéal moral qui « les discipline et les dirige. Cet Idéal moral « c'est la Maçonnerie qui le possède et elle « détient ainsi l'instrument sans lequel toute « doctrine sociale sera fausse, vaine et stérile. « N'est-il donc pas intéressant pour elle de « s'attacher maintenant, en dehors de toute « considération politique et de parti, à formuler, « d'une façon de plus en plus précise, cet Idéal « moral afin d'en faire sortir toutes les con- « séquences philosophiques et sociales qu'il « comporte ?

« Or, si nos Loges sont de précieux milieux « d'enseignement pour les adeptes qui nous « viennent de toutes parts et dont un trop grand « nombre, hélas ! recrutés à la légère ou insuf- « fisamment encouragés, nous quittent avant

« que nous ayons eu le temps de leur donner « l'empreinte maçonnique, elles sont, aujour- « d'hui plus que jamais, dans des conditions « difficiles pour nous fournir ces éducateurs « spéciaux, indispensables pourtant à la pros- « périté de l'Ordre et qui doivent se préparer « à leur haute mission par une étude appro- « fondie de tout ce qui constitue notre raison « d'être et notre puissance, c'est-à-dire de nos « traditions, de nos rites, de notre morale, de « nos symboles et de l'œuvre réformatrice que « nous poursuivons au milieu des sociétés con- « temporaines.

« Ce rôle d'éducateurs des Loges, de cham- « pions de l'esprit maçonnique, de défenseurs « de la discipline de l'Ordre, de propagateurs « de sa morale élevée, c'est aux membres des « Ateliers Supérieurs qu'il incombe. Ils sont « tous, ou du moins doivent être tous, des « Maçons soigneusement choisis parmi les plus « fidèles et les plus réguliers des Loges où ils « ont reçu la lumière. Ils sont attachés à notre « Ordre, ils comprennent les nécessités de sa « discipline, ils en ont donné le témoignage en « manifestant spontanément l'intention de gra- « vir les divers degrés de notre échelle hiérar- « chique et de recevoir une éducation maçon-

« nique plus complète et plus spéciale. Eh bien,
« cette éducation spéciale on la leur doit et,
« lorsqu'ils la posséderont, ils en feront pro-
« fiter les Loges qu'ils ne devront jamais cesser
« de fréquenter.

« Les Ateliers Supérieurs doivent être, en
« quelque sorte, comme les Ecoles normales
« de l'Ordre, écoles qui doivent se consacrer,
« avant tout, à l'étude de la science maçon-
« nique. Leurs membres iront ensuite porter
« dans les Loges ce qu'ils auront appris là. Ils
« le feront avec tact, prudence, délicatesse,
« mais ils le feront sans jamais se lasser, car,
« si leur zèle s'affaiblissait, les Loges risque-
« raient de tomber, les unes après les autres,
« au niveau de ces réunions profanes où, au
« lieu de la solidarité fraternelle qui est la
« première vertu des Maçons, on ne rencontre
« qu'injures, provocations, suspicions bles-
« santes, haines et discordes, qui découragent
« les meilleures volontés et rendent éphémères
« les œuvres les mieux conçues.

« Ainsi donc c'est de questions exclusivement
« maçonniques que doivent surtout s'occuper
« les Ateliers Supérieurs; et les sujets qui,
« préoccupant le monde profane, préoccupent
« bien légitimement aussi les Maçons, doivent

« être laissés aux Loges. Les Chap.·. et les Con-
« seils ont de tout autres choses à faire, et il
« faut le proclamer bien haut, car, sans cela,
« leur existence deviendrait inutile, leurs co-
« lonnes seraient bientôt désertes et il ne leur
« resterait plus qu'à disparaître.

« Des milliers de sujets d'étude surgissent
« de nos Rituels, de nos Symboles, de notre
« histoire, de nos traditions, de notre philo-
« sophie, et ces sujets méritent de venir et de
« revenir à tour de rôle à l'ordre du jour des
« Ateliers Supérieurs. Des discussions qui
« naîtront à la suite de questions ainsi posées
« sortiront des moissons abondantes de docu-
« ments qui, tout en préparant à leur mission
« dans les Loges tous les FF.·. possesseurs
« de Hauts Grades, perfectionneront la science
« maçonnique elle-même, fourniront à l'Ordre
« de plus puissants moyens d'action, et contri-
« bueront, pour une large part, au triomphe,
« dans le monde prof.·., des doctrines que nous
« professons.

« Le Grand Collège des Rites pense donc
« que, dans l'œuvre de longue haleine à la-
« quelle il compte consacrer une bonne partie
« de ses efforts, les Ateliers Supérieurs pour-
« raient devenir pour lui des collaborateurs

« précieux en lui fournissant précisément les « documents qui seraient le fruit des travaux « collectifs ou individuels de leurs membres.

« Il verrait avec plaisir, par exemple, les « Chap.·. et les Conseils mettre en ce moment « à leur ordre du jour toutes les questions qui « se rapportent aux traditions rituéliques du « grade d'Apprenti. Ce sont ces traditions qui « règlent la discipline des Loges. Il y a peut-« être, dans les circonstances présentes, une « certaine urgence à les bien connaître, avec « leur raison d'être et les résultats qu'elles « procurent.

« C'est par l'étude des prérogatives et des « obligations des divers officiers d'une Loge « qu'il faudrait entamer ces questions ritué-« liques. C'est de la connaissance et du res-« pect de ces prérogatives et de ces obligations « que dépend en grande partie la prospérité « d'un Atelier.

« Si tous les Ateliers Supérieurs du G.·. O.·. « de France abordaient tous en même temps « une pareille étude, dont ils consigneraient « les résultats dans un rapport spécial qu'ils « voudraient bien adresser au Grand Collège « des Rites, celui-ci serait heureux de pouvoir « s'inspirer d'aussi précieux documents dans

« l'œuvre qu'il poursuit, au sein du G.·. O.·. de
« France, pour l'union puissante et indissoluble
« de tous les Maçons autour de leurs Rites tra-
« ditionnels.

Le Gr.·. Commandeur
du Gr.·. Coll.·. des Rites

Dr A. Blatin
Ancien Président du Conseil de l'Ordre.

Le Gr.·. Chancelier
du Gr.·. Coll.·. des Rites

Bouley
Secrétaire du Conseil de l'Ordre.

Jusqu'à ce jour, les Maçons des Hauts Grades et le Grand Collège des Rites lui-même furent, comme le personnel des Loges, lamentablement recrutés. Je connais beaucoup de 33es dont la mentalité n'est guère plus élevée que celle d'un Boschiman.

Depuis quelques années, on a résolu de réagir et l'on établit, à cet effet, sur chaque Maçon susceptible de solliciter un jour l'initiation aux grades supérieurs, des fiches beaucoup plus divertissantes que celles des officiers. J'en possède une, écrite par un membre éminent du Grand Collège des Rites, et concernant le Pré-

sident d'une Loge de Paris, qui se termine ainsi : « *A ne pas côtoyer* (1) ».

Vous voilà renseignés à peu près sur les deux Assemblées qui sont censées présider aux destinées de la Maçonnerie française. Elles n'exercent, en réalité, qu'une influence restreinte. C'est très souvent dans les Assemblées Générales, dans les Congrès régionaux, au sein des Loges importantes, que se forment les courants d'opinion qui entraînent le troupeau maçonnique dans la voie anti-française que vous savez.

(1) Si les Francs-Maçons désirent être éclairés sur la délation au sein de la Maçonnerie, je pourrai publier la photographie de cette fiche fraternelle, mais cela pourrait, pour beaucoup de raisons, être fort dangereux.

Apparences et Réalités

C'est surtout dans la petite bourgeoisie, parmi les commerçants, les employés de toutes catégories et les fonctionnaires que se recrute la Franc-Maçonnerie. On y rencontre aussi des avocats sans cause ou des médecins sans clientèle, des policiers et des aigrefins. Dans les Loges, les Bouvards et les Pécuchets marchent à l'assaut de l'Eglise sous la conduite des Homais et des solennels Prudhommes et cette troupe mal débarbouillée n'a guère de prestige, malgré ses cordons multicolores.

Tous ces gens, qui ont, très accentués, les défauts de leur condition se distinguent surtout par l'absence complète d'idées générales. Ils sont incapables d'étudier avec impartialité les hommes et les événements. Ils sont cléricaux

avant tout et c'est à cause de cette tendance congénitale qu'ils se firent Franc-Maçons.

La Franc-Maçonnerie n'a jamais pu élaborer une philosophie, une doctrine susceptible de remplacer les dogmes qu'elle veut détruire. A cet égard, son impuissance est manifeste. En 1554, la Sorbonne, condamnant la Société de Jésus, déclarait que cet Institut célèbre était mieux fait pour la destruction que pour l'édification. Cette phrase s'applique d'une manière très exacte à la Franc-Maçonnerie. Sa mentalité ne fera que se développer dans le sens de la démagogie. Aucun élément nouveau ne la rénovera.

Les intellectuels véritables ne sont pas Francs-Maçons et j'ai remarqué notamment chez les écrivains célèbres du parti républicain, une tendance invincible à se méfier de la Secte.

D'autre part, la Franc-Maçonnerie refusera, toujours, de recevoir dans son sein les ouvriers, qui pourraient au moins lui apporter le concours précieux de leur bon sens naturel.

Voici comment s'exprimait le Conseil de l'Ordre, au sujet du recrutement des Loges, dans sa circulaire n° 3 du 2 juin 1903 :

I. — Conditions particulières que doivent toujours remplir les candidats à l'initiation.

« Le Conseil constate, depuis quelques mois « déjà, une recrudescence considérable des « demandes d'initiation et cela prouve évi- « demment l'activité de notre Ordre et l'in- « fluence morale dont il jouit. Cependant, *le « Conseil, soucieux, comme c'est son devoir, « de conserver à notre Fédération son pres- « tige intellectuel et sa puissance matérielle,* « croit nécessaire de vous rappeler les règles « qui doivent présider à l'examen de toute « demande d'initiation.

« Les FF.·. enquêteurs ne sauraient s'ac- « quitter de leur mission avec un soin trop « scrupuleux dès qu'il s'agit d'accueillir de « nouveaux membres dans notre Famille.

« *Si dans des cas déterminés, nous avons « l'obligation d'aider nos FF.·. en détresse ou « lesés dans leurs droits, il convient néan- « moins de ne pas perdre de vue notre but « essentiel.*

« Nous constituons un corps de volontaires « auquel chaque unité doit apporter sa part

« d'activité propre. En conséquence, nous « devons exiger que chaque Franc-Maçon soit « pourvu de qualités morales et intellectuelles « qui lui permettent de contribuer à la réali- « sation progressive de notre idéal national et « humain. *Il faut aussi que le candidat au « titre de Franc-Maçon dispose de ressources « convenables pour supporter sa part contri- « butive aux dépenses d'une société qui impose « des sacrifices et ne procure d'autres béné- « fices que ceux de l'honneur.*

« Sur ce dernier point, des exceptions peu- « vent être faites en faveur de citoyens de toute « condition qui compenseraient l'insuffisance « de leurs ressources matérielles par des qua- « lités d'ordre *supérieur. Ce sont des ques- « tions d'espèce* dont l'examen *judicieux* appar- « tient aux membres des Loges intéressées.

« En résumé, *tout citoyen qui aspire à pren- « dre place dans nos phalanges doit être « reconnu capable de supporter les charges « inhérentes à sa mission* et d'occuper sa « place de combattant utile, comme l'exige du « reste notre constitution. »

Les phrases en italiques n'ont rien d'ambigu. Non seulement on traite d'une façon fort cava- lière, dans cette encyclique, cette fameuse soli-

darité dont Desmons a plein la bouche, mais encore on y stipule sans ambages que les citoyens ne disposant pas de « ressources convenables », c'est-à-dire les ouvriers, ne doivent être initiés que très exceptionnellement afin de ne pas nuire à la puissance financière de l'Ordre. C'est ainsi que, rue Cadet, on honore le travail matériel et que l'on se préoccupe d'étendre « à tous les membres de l'humanité les liens fraternels qui unissent les Francs-Maçons entre eux ».

Le document cité par moi est tout récent. Il serait bon que les ouvriers le connussent, car les politiciens qui les mènent, s'ils ne sont pas tous Francs-Maçons, pensent exactement comme les Enfants de la Veuve.

* * *

Malgré les précautions prises afin de ne pas laisser pénétrer dans les Loges des gens qui pourraient un jour faire appel aux sentiments de solidarité de leurs excellents Frères, le sérénissime Grand-Orient de France est harcelé d'incessantes sollicitations par ses adeptes bourgeois. Les membres du Conseil de l'Ordre ayant à caser leur famille, leurs clients ou les

membres des Loges qu'ils président, qualifient volontiers d'indécentes et d'injustifiées les requêtes des Francs-Maçons qu'ils n'ont pas un intérêt immédiat à servir et, dans leur circulaire du 28 janvier 1901, ils écrivaient aux Loges de la Fédération :

« Depuis longtemps déjà, le Conseil de l'Or-
« dre reçoit un nombre considérable de de-
« mandes de toute nature qui lui sont adres-
« sées par des FF.·. réclamant son appui.

« Si, parmi ces requêtes, il en est qui
« méritent d'être prises en sérieuse considéra-
« tion, il en est d'autres aussi — *et c'est le*
« *plus grand nombre* — qui ne sont pas suf-
« fisamment justifiées et dont l'objet serait plu-
« tôt de nature à déconsidérer notre Ordre et
« à diminuer son autorité qu'à l'accroître.

« *Bien des fois on s'est plaint, et à juste*
« *raison, dans le monde politique, du rôle*
« *compromettant que certains électeurs impo-*
« *saient à leurs élus en les astreignant, en*
« *quelque sorte, auprès des pouvoirs publics,*
« *à des démarches souvent incompatibles avec*
« *leur indépendance et leur dignité.*

« *Devons-nous donc laisser s'implanter,*
« *au sein de la Franc-Maç.·. une coutume*
« *abusive que les meilleurs esprits condam-*

« *nent dans le monde politique parce qu'ils*
« *en reconnaissent les funestes effets.*

« Sans doute, le Conseil de l'Ordre doit prê-
« ter son concours à tous les FF.·. qui sont vic-
« times d'injustices notoires, en butte aux atta-
« ques et aux persécutions de la réaction clé-
« ricale, inquiétés ou menacés dans leur situa-
« tion prof.·. en raison même de leur qualité
« de Francs-Maçons et de leur attachement à
« l'Ordre.

« Il considérera toujours comme un impé-
« rieux devoir de prêter main-forte à ces FF.·.
« dévoués et courageux, prêts à tous les sacri-
« fices plutôt que de mentir à leur conscience
« et de capituler devant la menace ou l'intimi-
« dation.

« Mais, pour que l'influence dont le G.·. O.·.
« dispose puisse réellement profiter à ceux qui
« en sont dignes, il ne faut pas qu'il l'épuise en
« vaines et futiles sollicitations.

« Il doit employer tout son crédit à défendre
« les causes qui en méritent vraiment la peine
« et non à appuyer des demandes où l'amour-
« propre, la vanité ou l'intérêt personnel occu-
« pent souvent une plus grande place que le
« bon droit et la justice.

« A différentes reprises déjà, notamment

« en 1890, 1893, 1894, 1895, et, plus récem-
« ment encore, le Conseil de l'Ordre a cru de-
« voir informer les LL.·. que ces interventions
« fréquentes pour convenances personnelles
« pouvaient avoir de fâcheuses conséquences
« pour la Franc-Maç.·..

« Il les invite de nouveau aujourd'hui à por-
« ter toute leur attention sur ce point délicat et
« les prie d'accueillir comme une indispensable
« nécessité la mesure suivante qu'il vient de
« prendre dans l'intérêt général de l'Ordre :

« 1° Désormais, aucune suite ne sera donnée
« aux sollicitations individuelles ;

« 2° Seules seront examinées, prises en con-
« sidération et suivies jusqu'au bout, les re-
« quêtes qui parviendront au G.·. O.·. par l'in-
« termédiaire des Vén.·. avec l'avis motivé
« des LL.·. ou, tout au moins, celui des cinq
« Lumières de l'At.·. (1) ;

« 3° Toute demande de cette nature devra
« être accompagnée d'une note aussi précise
« que possible concernant l'intéressé, note pou-

(1) Les cinq « Lumières » sont le : le Vénérable ou Président; les 1er et 2e Surveillants, ou Vice-Présidents; l'Orateur, dont le rôle est pareil à celui de *Speaker* de la Chambre des Communes, et le Secrétaire.

« vant être, au besoin, remise à la personne
« auprès de laquelle il y aura lieu d'intervenir.

« Ces conditions remplies, le Conseil de
« l'Ordre, persuadé qu'il n'aura plus désormais
« à s'occuper que de requêtes sérieuses et jus-
« tifiées, et qu'il ne sera plus exposé, comme
« par le passé, à d'humiliantes déconvenues,
« n'hésitera pas à faire toutes les démarches
« nécessaires en vue de faire obtenir satisfac-
« tion aux FF.·. véritablement dignes d'intérêt
« et de sollicitude.

« Veuillez agréer, etc.

Vous me direz, peut-être, que certains des sentiments exprimés dans cette circulaire sont louables et entre autres le désir exprimé de voir les représentants du peuple soustraits à l'obligation de faire, pour leurs mandants, des démarches incompatibles avec leur indépendance et leur dignité.

Vous apprécierez à leur juste valeur la sincérité des belles phrases prodiguées à ce sujet par le Conseil de l'Ordre lorsque vous vous souviendrez avec quel cynisme, quelle inconscience, les ministres et députés du Bloc, les Combes, les Vallé, les Réveillaud, encombrent les administrations de leurs parents ou de leurs créatures.

Les nominations scandaleuses, les croix accordées à des adolescents, les passe-droits les plus monstrueux, ont été, depuis quelques années, presque innombrables. Les gens du Bloc veulent conserver pour eux seuls l'assiette au beurre. Ils appellent cela respecter leur « indépendance et leur dignité ».

La circulaire que vous avez lue ne diminua pas le nombre des requêtes maçonniques. Elles continuent, depuis ce temps, à affluer rue Cadet, mais dûment revêtues des signatures requises.

Ces missives émanent presque toujours de Francs-Maçons frais émoulus qui se soumirent aux cérémonies de l'initiation afin d'obtenir une place, une décoration ou un avancement plus rapide. Il en est d'autres — beaucoup plus rares — provenant de fonctionnaires ayant donné des preuves de leur dévouement à la cause maçonnique. Toutes ces demandes sont traitées sur le pied d'une parfaite égalité. Une note très résumée est extraite de la lettre parvenue au Grand Orient, puis envoyée, au hasard de la fourchette, à un parlementaire du Conseil de l'Ordre qui, à son tour, s'il est de bonne humeur, transmet par la poste cette note au ministre compétent en y

ajoutant un mot banal. Cela n'empêche pas les Maçons naïfs de s'imaginer que leurs demandes, soigneusement étudiées par le Conseil de l'Ordre — qui, entre parenthèses, n'en prend jamais connaissance dans ses réunions — provoquent un vif émoi en haut lieu. D'une manière générale un militant n'obtient de démarches personnelles des députés et sénateurs du Grand Orient qu'en les obsédant cruellement ou en les menaçant. Cependant, le Président du Conseil de l'Ordre est obligé assez souvent, étant donné l'inertie de ses collègues, d'intervenir effectivement. Jadis M. Desmons, dont le plus grand souci est de ne pas se faire d'ennemis, était la terreur des ministères. Il n'y entrait jamais sans avoir dans sa poche une trentaine de requêtes.

Je ne puis mieux faire que de citer deux exemples de la solidarité maçonnique. M. D..., procureur de la République, membre du grand Collège des Rites, désire, *depuis de longues années*, avoir un poste meilleur. Malgré d'innombrables et très pressantes démarches, on n'a jamais pu lui faire obtenir satisfaction. Il y a quelques mois, on sollicita, en faveur de ce magistrat, pour un poste déterminé, l'appui de M. M..., député de la Nièvre, membre du Con-

seil de l'Ordre. Celui-ci refusa d'accorder à M. D... son fraternel concours, son propre beau-frère étant candidat à ce même poste et tous ses efforts devant être consacrés à le « pistonner. » Le beau-frère de M. M... fut nommé, tandis que M. D... restait, une fois de plus, sur le carreau.

Le second cas est le suivant :

Vers le milieu de l'année 1903, M. Vadecard, se sentant fatigué par un travail qui dépassait vraiment la mesure ordinaire, eut l'ambition d'obtenir un poste administratif. Il supposait que le secrétaire général d'une association qui rendait à MM. Combes et André de si distingués services se verrait facilement attribuer une de ces bonnes petites sinécures qui imposent à ceux qui les sollicitent et à ceux qui les occupent un amour véhément de la République actuelle. Il voyait autour de lui des théories d'éphèbes décrocher la timbale et il s'imaginait — car il a un fond de naïveté — que l'on se ferait un plaisir de le récompenser de 15 années d'un dévouement et d'une fidélité que je reconnais volontiers admirables. Des démarches furent faites par Lafferre, Berteaux et autres maçons notoires auprès des Combes père et fils, mais jamais on ne put obtenir que

de vagues promesses. M. Vadecard attend encore.

Je vous dis tout ceci pour réduire à de justes proportions l'idée que vous avez pu vous faire de l'influence du Grand Orient. Les Francs-Maçons se voient accorder certes, relativement à leur petit nombre, plus de faveurs qu'ils n'en devraient avoir, mais ces faveurs sont le plus souvent obtenues par la pression tyrannique qu'exerce chaque Loge sur le préfet de son département ou sur les parlementaires de sa région et non par le Conseil de l'Ordre. Cependant, celui-ci s'est mobilisé pour défendre les délateurs et c'est bien la première fois qu'il donne un témoignage d'énergie.

* * *

Les solliciteurs, s'ils sont les plus ennuyeux ne sont pas, d'habitude, les plus compromettants. Il n'en est pas de même des lanceurs d'affaires louches et des rastaquouères qui pullulent dans les loges où ils tentent de mener à bonne fin leurs petites combinaisons. J'en connais un qui râfla, en quelques mois, dans la Loge *Les Vrais amis*, dont j'étais membre, près de cinquante mille francs. Depuis dix ans,

d'ailleurs, ce « Respectable Atelier » a vu quatre ou cinq de ses membres les plus distingués échouer sur les bancs de la police correctionnelle.

Le Conseil de l'ordre fut très fréquemment obligé d'intervenir afin de calmer la véhémence industrielle et commerciale des Francs-Maçons. En voici des preuves :

« C'est détourner la Franc-Maçonnerie de son but que de la faire servir à des entreprises d'intérêt commercial et privé. — (*Séance du Conseil du* 8 *juin* 1890.)

« Un Maçon négociant qui adopte une étiquette commerciale, portant des emblèmes maçonniques, pour la vente de ses produits, abuse de la Franc-Maçonnerie en la faisant servir à une entreprise commerciale et d'intérêt privé et doit être invité au respect de l'Ordre et des institutions maçonniques. — (*Séance du Conseil du* 28 *octobre* 1889).

« Le Conseil rappelle ses déclarations antérieures sur l'abus des réclames commerciales indignes d'une association philosophique qui a pour but unique l'amélioration sociale de l'humanité et invite les Loges à interdire aux FF.·.-MM.·. toute correspondance de ce genre. — (*Séance du Conseil du* 27 *juillet* 1891.)

« Le Conseil rappelle, à l'occasion d'une réclame commerciale, les recommandations qu'il a faites et les votes de blâme par lesquels il a toujours condamné des agissements qui portent préjudice à la Franc-Maçonnerie. — (*Séance du Conseil du 26 octobre* 1891.)

« Le Conseil décide de faire inviter un F.·., par sa Loge, à ne pas écrire ses lettres-circulaires commerciales avec l'entête « sous les auspices du Grand-Orient de France ». — (*Séance du Conseil du 5 juin* 1899.)

« Le Conseil rappelle, une fois de plus, les véritables traditions maç.·., à ceux de nos FF.·. qui s'en écartent en mettant notre Ordre au service des questions ayant un caractère commercial ou financier. C'est détourner la Franc-Maçonnerie de son but que de la faire servir à des entreprises d'intérêt commercial et privé. Le Conseil a pris maintes décisions à ce sujet. — (*Séance du Conseil du 21 avril* 1902.) »

Enfin, le 19 mars 1903, le Conseil disait :

« Le Conseil de l'Ordre a cru devoir, en plu-
« sieurs circonstances déjà — notamment par
« ses circulaires des 8 novembre 1895 et 15 dé-
« cembre 1902 — mettre en garde les Loges de
« la Fédération contre les FF.·. qui usent de

« leur qualité maçonnique pour des questions
« d'intérêt commerciaux et privés.

« Le Grand-Orient a reçu, à ce sujet, de
« très nombreuses protestations d'At.·. et de
« Francs-Maçons fidèles à nos doctrines et qui
« considèrent avec justesse de semblables abus
« comme très dangereux pour notre Ordre.

« Il ne semble pas que les rappels réitérés
« du Conseil de l'Ordre à l'observation des
« traditions maç.·. aient eu jusqu'ici l'efficacité
« qu'ils auraient dû avoir; aussi venons-nous
« de nouveau appeler votre attention d'une
« manière pressante et toute spéciale sur cette
« importante question, si grosse de conséquences
« pour la cause qui nous est chère.

« La transformation économique que subit la
« société actuelle, le développement de la con-
« currence, la formation de Sociétés financières
« puissantes disposant d'immenses capitaux
« tendent, non seulement à modifier nos habi-
« tudes industrielles et commerciales, mais nos
« mœurs elles-mêmes.

« Si on n'y prenait garde, les questions d'in-
« térêts, les préoccupations d'argent exerce-
« raient une influence démoralisante, elles
« tendraient à dénaturer les doctrines et les
« institutions les plus respectables.

« Nous avons le devoir étroit de maintenir la « Franc-Maçonnerie au-dessus de toute com- « promission et de tout soupçon, pour lui « assurer l'autorité nécessaire à la propagande « de ses principes libérateurs. »

« Veuillez agréer, etc. »

Le scandale qui provoqua l'envoi de cette circulaire était relatif à l'éclairage de la Ville de Paris. Il détermina M. Bellan, conseiller municipal du IIe arrondissement, à quitter la Franc-Maçonnerie. Ce fut moi qui rédigeai la circulaire ci-dessus. Certaines phrases que l'on trouva trop sévères furent supprimées du texte original de peur d'éveiller des colères dangereuses.

Le nombre seul des objurgations du Conseil de l'Ordre vous montre que la Franc-Maçonnerie compte dans son sein, non seulement des apôtres comme Pasquier et Crescent, mais aussi pas mal d'hommes d'affaires vraiment trop actifs.

Je m'empresse de dire pour rendre hommage à la vérité, que le Grand-Orient ne blâme pas les tentatives commerciales ou industrielles des FF.·. à cause de leur malhonnêteté, mais seulement parce qu'elles peuvent porter atteinte au

« prestige » si considérable dont jouit l'Ordre maçonnique dans notre pays.

* * *

Le Conseil de l'Ordre qui, avec abnégation, assuma la lourde charge de conserver au Grand-Orient son prestige, tient aussi à faire respecter la prescription suivante de l'article 15 de la Constitution : « Les ateliers...
« s'interdisent tous débats sur les actes de l'au-
« torité civile et toute intervention maçonnique
« dans les luttes des partis politiques. » Aussi, le 18 mai 1903, adressait-il, à ses ateliers, ce mandement :

VI. — Les Loges ne doivent pas adhérer à des groupements politiques.

« Dans sa séance du 18 novembre 1901, le
« Conseil de l'Ordre était appelé à examiner
« certaines protestations qu'avait soulevées une
« circulaire de l'Union amicale des francs-ma-
« çons socialistes. Après une longue discussion
« dont vous avez pu lire le résumé dans le
« compte rendu des travaux du Grand-Orient

« de l'époque, il adoptait l'ordre du jour sui-
« vant :

« Le Conseil, regrettant, une fois de plus,
« que la Franc-Maçonnerie ne se soit pas tou-
« jours renfermée dans ses règlements, qui
« ouvrent toutes grandes les portes de ses
« temples à toutes les opinions et à toutes les
« conceptions philosophiques, morales ou so-
« ciales, et estimant que toute classification des
« francs-maçons en catégories d'intérêts, d'opi-
« nions ou de doctrines est contraire aux prin-
« cipes, à la Constitution et aux traditions de
« l'Ordre, passe à l'ordre du jour. »

« Certains de nos FF.·. ont persisté à croire
« que le Conseil, par l'ordre du jour ci-dessus,
« avait voulu viser spécialement ceux qui, par-
« mi nous, professent des opinions socialistes.
« C'est là une erreur manifeste. La forme même
« de cette résolution et les opinions émises au
« cours de la discussion qui en a précédé le
« vote auraient dû, cependant, ne point laisser
« de doute à ce sujet. Le Conseil, qui compte
« dans son sein des représentants de tous les
« partis politiques républicains, et dont le seul
« rôle est d'assurer l'exécution de notre loi
« commune et la prospérité de l'Ordre, n'a pas
« à condamner ni à préconiser une doctrine

« quelconque et il n'a jamais cessé d'observer
« cette ligne de conduite.

« En effet, consulté par une de nos Loges
« pour savoir si elle devait adhérer au Congrès
« radical, le Conseil répondait à cet At.·., le
« 21 janvier 1903, en lui rappelant son ordre
« du jour du 18 novembre 1901 et en lui di-
« sant :

« Chacun des membres de votre At.·. est
« absolument libre d'adhérer à telle organisa-
« tion politique qui lui semble plus conforme à
« ses aspirations, mais une Loge, en tant que
« collectivité, doit rester absolument étrangère
« aux luttes politiques et aux classifications des
« partis. Un At.·. maçonnique est ordinaire-
« ment composé de républicains d'opinions di-
« verses ; aussi, son adhésion à tel groupement
« risque-t-elle, presque toujours, de semer par-
« mi nous la désunion. »

« On voit que l'attitude du Conseil n'a jamais
« varié et il ne pouvait en être différemment,
« car son premier devoir est de faire respecter
« notre Constitution, dont l'article 15 indique
« expressément que les Ateliers s'interdisent :
« toute intervention maçonnique dans les luttes
« des partis politiques. »

« Dans ces conditions, lorsque les membres

« du Conseil de l'Ordre, dans leur séance plé-
« nière du 8 avril 1903, ont de nouveau déli-
« béré sur cette question, il ne leur a pas été
« difficile de se mettre d'accord.

« Désirant éviter à l'avenir toute équivoque
« et tout malentendu, le Conseil a décidé,
« d'abord, d'appeler d'une manière spéciale,
« l'attention des Loges sur la nécessité d'ob-
« server rigoureusement l'article 15 de la Cons-
« titution, puis de confirmer son ordre du jour
« du 18 novembre 1901.

« Les groupes de Francs-Maçons constitués
« en dehors des Loges pour étudier les ques-
« tions politiques, économiques, etc., doivent
« veiller de la manière la plus vigilante à ce
« que leur action ne revête aucun caractère
« d'hostilité contre les opinions républicaines
« qu'ils ne partagent pas ou contre les groupes
« maç.·. non adhérents.

« Enfin, pour éviter tous conflits, toutes di-
« visions et toutes querelles nuisibles à l'unité
« de l'Ordre, il est rappelé aux At.·. de la Fé-
« dération qu'il ne leur est pas permis d'adhé-
« rer à des groupements ou organisations poli-
« tiques quelconques (fédérations radicales,
« radicales-socialistes, socialistes, etc.). »

La fureur du Conseil de l'Ordre avait été

provoquée, le 18 novembre 1901, par une tentative de groupement collectiviste dont les promoteurs étaient MM. Pierre Morel, conseiller municipal de Paris, et Lucien Deslinières. La séance où, fut discutée, au Conseil, cette question, m'intéressa particulièrement puisque j'avais, peu de temps avant, contribué à fonder une Loge collectiviste dont j'étais encore le secrétaire (1). La conversation fut surtout alimentée par de nombreux récits des méfaits commis par les guesdistes, « ces sales guesdistes » qui ne votent pas toujours avec Jaurès et sont, pour cela, subventionnés par le parti prêtre.

L'ordre du jour voté dans cette séance avait pour but unique d'étouffer dans l'œuf le groupe collectiviste naissant, et l'on y réussit.

Le compte rendu de cette séance a paru dans le *Bulletin du Grand-Orient,* mais, bien entendu, complètement expurgé et dénaturé.

En 1903, presque toutes les Loges du Grand-Orient étaient affiliées au comité radical et radical-socialiste. *Elles y sont encore affiliées malgré la circulaire du 18 mai 1903. D'ailleurs, au moment même où le Conseil de l'Or-*

(1) Loge présidée par M. Lucien Deslinières.

dre prenait la délibération que vous venez de lire, un de ses membres, M. Bonnet, sollicitait, en faveur de cette organisation politique, le concours moral et pécuniaire des ateliers qui n'y avaient pas adhéré encore.

Dois-je vous répéter, enfin, que la Franc-Maçonnerie s'occupe exclusivement de politique et de police ?

Lisez la lettre suivante. Elle caractérise à merveille l'état d'esprit de la plupart des Loges :

« *L.·. L'Émancipation Ajaccienne*

« Or.·. d'Ajaccio, le 29 mars 1904.

« T.·. C.·. F.·.

« La tenue de samedi dernier ayant été rem-
« placée par une sorte de réunion électorale
« dans le local, j'en ai profité pour faire une
« absence de quelques jours.

« A ma rentrée, ce matin mardi, je suis in-
« formé qu'on a agité la question de savoir si
« on ne pourrait pas avoir recours à l'interven-
« tion du G.·.-O.·. *pour exercer une pression*
« *sur le président du Conseil pour obtenir des*
« *subsides secrets à employer pour corrom-*

« *pre les électeurs indécis qui attendent les*
« *élections comme le fermier sa récolte.*

« *Je vous serais reconnaissant de me don-*
« *ner un conseil* afin de ne pas laisser s'égarer
« les esprits sur une question de politique qui
« doit rester étrangère, je crois, aux travaux de
« la Maçonnerie.

« Avec mes remerciements, veuillez agréer,
« etc.

« D.....»

Comme on le voit, l'excellent F.·. D...., n'était pas entièrement fixé sur l'orthodoxie de la proposition de sa Loge. Ce D... est un officier actuellement en garnison près de Paris.

Les Francs-Maçons poussent même la passion de la politique jusqu'à ses limites extrêmes. Il faut que je vous raconte, à ce sujet, une petite histoire. Il existe, dans l'Aveyron, une famille du nom de Mouly, qui compte parmi ses membres plusieurs modestes fonctionnaires. Il paraît que les Mouly — de nom cependant si pacifique — sont des suppôts de la réaction, des émissaires de Sarto. Aussi la Loge *La Cordialité*, de Villefranche-de-Rouergue, qui renferme des philosophes éminents et de distingués sociologues à qui on n'en impose pas, comprit-elle, l'an der-

nier, que les sourdes menées de la famille Mouly pourraient, à bref délai, compromettre l'avenir de la démocratie aveyronnaise. Après avoir causé de cela dans une tenue à laquelle les passions républicaines déchaînées donnèrent, paraît-il, l'allure d'une séance de la Convention, on envoya rue Cadet un message enjoignant au Conseil de l'Ordre d'exiger le déplacement immédiat d'une bonne demi-douzaine de Mouly. J'avais fait écrire, sur la chemise renfermant cette lettre, la mention que voici : « Cette Loge prie le Grand-Orient d'intervenir « pour que la famille Mouly soit à jamais ban- « nie du département de l'Aveyron et lieux cir- « convoisins. » Le sens ironique de cette phrase ne fut pas compris et, solennellement, on établit, sur cette affaire si intéressante, une note qu'avec non moins de gravité, Lafferre transmit à Combes.

Il est probable que les infortunés Mouly ne sont réactionnaires que relativement à la Loge *La Cordialité*. En tous cas, s'ils lisent ceci, je leur donne le conseil de se méfier. Le jour où les membres de la Loge de Villefranche-de-Rouergue détiendront le pouvoir, ils ne se contenteront pas de bannir les Mouly, ils les feront pendre haut et court afin de donner aux foules

un exemple probant de la manière dont on doit pratiquer la liberté de conscience dans une « vraie » République.

* * *

La morale de ce chapitre est celle-ci : lorsqu'il s'agit de la Franc-Maçonnerie, évitez avec soin de prendre les apparences pour des réalités. Quand vous avez à examiner un texte émanant d'elle ou à écouter les paroles d'un de ses adeptes, sachez que ce texte et ces paroles signifient très souvent le contraire de ce qu'ils expriment.

Francs-Maçons et Juifs

(*A propos d'un « organe habilement conçu »*.)

Il faudrait un nouveau Balzac pour décrire l'âme d'un Franc-Maçon. Si l'auteur des *Paysans* avait vécu en notre temps, il aurait certainement écrit cette nouvelle scène de la vie provinciale : « Les francs-maçons au village ». C'est dans les départements, au sein de nos petites villes, que se développe le mieux cette espèce; c'est là que nos bons FF.·. se livrent avec le plus de sincérité aux manifestations diverses du besoin d'oppression, de tyrannie, qui est en eux.

Dans sa Loge, le « bon Maçon » est Vénérable, le fut ou le sera. Il y occupe toujours un office. Il a, pour le Grand-Orient de Paris

une dévotion superstitieuse et restera longtemps encore persuadé que le Conseil de l'Ordre exerce je ne sais quelle influence occulte et illimitée, non seulement sur le pays, mais sur le monde tout entier. C'est grâce à l'existence de cet état d'esprit que je pus, il y a quelques mois, me réjouir à la lecture de lettres solennelles, adressées de divers lieux « très forts, très éclairés et très réguliers » (1), afin de prier Lafferre, Sincholle, Ranson, et autres thaumaturges d'intervenir auprès du tsar et du mikado pour faire cesser la guerre russo-japonaise.

Le Convent de 1904 émit, à l'unanimité, un vœu dans ce sens car, sachez-le, un vœu est, pour nos « bons Maçons », — comme le signe de croix pour le chrétien, — une espèce d'invocation qui conjure tous les fléaux, abolit le passé ou hâte l'avènement des choses futures. Il suffit que le Conseil de l'Ordre le transmette pour que le cours de l'histoire soit changé. C'est vous dire dans quelle perpétuelle illusion vivent les adeptes du Grand-Orient.

Les pauvres gens ne sont pas sans être persuadés, en leur for intérieur, qu'ils participent au pouvoir universel du Conseil de l'Ordre. Et

(1) Formule maçonnique encore en usage.

vous devinez de quoi peut être capable un homme inculte possédant une foi si puissante en sa force. Dans sa petite ville, à Carpentras ou à Pont-à-Mousson, il se croit très supérieur à ses concitoyens non initiés. Il vit avec une apothéose dans le ventre et c'est ce qui le rend d'aspect pontifical.

C'est au moment du Convent, au mois de septembre, que nous pouvons contempler, sur nos boulevards, les « bons Maçons ». Exerçant toute l'année dans des sous-préfectures moisies, à l'ombre de temples caducs, ils ont, à Paris, le clignotement d'yeux des hiboux exposés au jour et leur redingote tirebouchonne dans le dos. Ils sont à la fois solennels et onctueux. Ils ressemblent à des bedeaux pieux rancis dans des bénitiers. Pour comprendre exactement l'état d'âme d'un « bon Maçon », il est absolument nécessaire de l'entendre prononcer ces mots : « Mon bon Frâre ». La voix est plaintivement affectueuse, elle émane, — en un grasseyement ou dans un gargouillement d'évier, — des profondeurs de sa poitrine, tandis que ses yeux, dont la cornée seule est visible, papillottent dans les cavités oculaires.

Tout ridicule qu'il paraisse, le « bon Maçon » est dangereux et très méchant ; il a tou-

jours une provision de venin qu'il vous inocule, — lorsque vous vous y attendez le moins, — au moyen de sa langue ou de sa plume. Et puis, il est, malgré tout, fort puissant puisque, grâce à ses dénonciations, à ses calomnies, à ses diffamations, il a brisé tant de carrières.

L'instinct populaire ne s'y trompe pas et si, en province, on n'aime guère le Maçon, au moins évite-t-on le plus possible de s'attirer sa haine. On sait qu'une lettre envoyée par lui rue Cadet peut provoquer, dans une famille paisible, une catastrophe irréparable, et l'on se méfie.

Une des plus grandes forces du « bon Maçon », c'est le mensonge. Il ment comme il respire, sans le moindre effort et c'est là, encore, un des fruits de l'éducation maçonnique.

Prenons, comme exemple, un Vénérable. En Loge, il doit représenter les plus hautes vertus de l'humanité. Les grands mots, vides de sens réel, dont les rituels symboliques sont farcis, finissent par devenir, pour lui, des entités vivantes; il cohabite incessamment avec la Liberté, tape sur le ventre de l'Égalité, prend des apéritifs avec la Justice et tutoie le Droit, le Devoir, la Raison et la Fraternité. Or, dans la vie de chaque jour, notre Vénérable est mar

chand de bestiaux, conducteur des ponts-et-chaussées, instituteur ou épicier et, en exerçant son métier, il participe aux défaillances et aux erreurs de ceux qui n'ont pas « reçu la Lumière ». Le jour de la tenue de sa Loge, assis dans son fauteuil, sous le delta lumineux, il est tolérant, généreux, humain, tandis que, rentré près de sa femme, il redevient ce que la nature le fit : un vilain monsieur.

Cette dualité morale crée, chez le « bon Maçon », une aptitude prodigieuse à la dissimulation. Après quelques années de Maçonnerie, il est capable de faire prendre à ses contemporains des vessies hors d'usage pour des lampes électriques.

Quand nos hommes politiques nous entretiennent des « grands principes de 1789 », ils se souviennent du rituel symbolique et mentent sans vergogne. C'est seulement en touchant des pots de vins qu'ils manifestent leur véritable mentalité.

Enfin, le « bon Maçon » est, surtout, un croyant. Il est persuadé qu'il retrouvera un jour la « Parole perdue » et cela lui donne, sur les autres hommes, une réelle influence, celle qui résulte d'une foi ardente et de la profonde conviction de posséder la vérité.

En un mot, l'hypocrisie, le fanatisme politique, l'ignorance, l'absence de tout esprit critique, caractérisent le Franc-Maçon.

Je crois vous avoir donné l'impression que ressent un observateur impartial, de l'étude d'un initié. De qui cet homme est-il l'instrument? Qui agite les ficelles de ce pantin à la ois grotesque et nuisible?

* * *

Il ressort, de l'histoire et de l'étude des événements, que la Franc-Maçonnerie, qui est incontestablement d'origine juive, est, pour les Israélites, un instrument d'action et de combat, dont ils se servent secrètement. Les juifs, si remarquables par leur instinct de domination, par leur science innée du gouvernement, ont créé la Franc-Maçonnerie, afin d'y enrôler des hommes qui n'appartenant pas à leur race, s'engagent, néanmoins, à les aider dans leur œuvre, à collaborer avec eux à l'instauration du règne d'Israël parmi les hommes.

Afin d'attirer et de retenir leurs adeptes, les fils de Jacob, avec leur prudence et leur sagesse coutumières, ont inventé des symboles étranges, d'énigmatiques légendes et ont imposé

aux initiés une discipline étroite, une constante fraternité.

En 1830, en 1848, en 1871, beaucoup de Francs-Maçons étaient encore des Français d'inspiration et de tendances. Ils s'étaient laissé prendre au piège de cette fantasmagorie humanitaire que le juif déroulait devant eux. Gustave Geffroy, en son livre admirable, l'*Enfermé*, s'est penché sur le visage de nos pères de 1848 et il a vu, au fond de leurs yeux usés par une longue vie d'honnête labeur, les visions merveilleuses de ces temps héroïques. La paix au sein de la Patrie, l'universelle fraternité, la délivrance des peuples captifs, des races opprimées, toutes ces aspirations vagues, — mais si puissantes en leur instinctif élan, — vers le règne de l'harmonie, d'une fraternelle communauté, tout cela constituait alors l'âme d'un franc-maçon. Celui-ci était, si vous le voulez, un illuminé, un aberré d'espèce particulière mais c'était un Français. A cette époque, d'ailleurs, l'homme d'en bas, l'ouvrier, vivait encore chez lui, à son foyer, individuellement, n'était pas devenu la bête de somme d'une machine ou un numéro dans un bagne industriel, commercial ou financier. Le juif, qui a si profondément transformé nos mœurs, n'était pas sorti de l'ombre, n'avait pas

encore osé affronter la lumière de la vie publique. Sous le second Empire, puis surtout sous la troisième République, il a envahi, sans bruit, notre pays, s'est emparé de notre argent, et a embrigadé, sous le joug inexorable des monopoles, les Français libres d'autrefois.

Cette transformation n'a pas été seulement extérieure, toute matérielle, elle n'a pas modifié uniquement les habitudes de nos commerçants, de nos industriels et de nos financiers ; elle a aussi abaissé l'âme nationale, diminué le génie de notre race.

C'est surtout depuis trente ans que le juif a envahi la Franc-Maçonnerie et l'a plus visiblement dirigée.

Est-il utile de répéter à de bons Français que les juifs qui, disent-ils, n'ont point perdu leur foi en la reconstruction du Temple, cachent, sous cette parole symbolique, sous cette revendication de leur nationalité, la volonté de faire, du monde entier, un temple gigantesque ou les enfants d'Israël seront prêtres et rois et où les hommes de tous les climats et de toutes les races, réduits à la servitude par l'organisation capitaliste, travailleront à la gloire de Javeh. Tout cela peut se dire, mais ne se prouve pas, ne peut encore se prouver.

Ceux-là seuls qui ont vécu dans l'intimité de l'Ordre maçonnique qui en ont deviné la pensée secrète, — non cette pensée que disent les hommes, mais celle qui se dégage des faits, des symboles, des coutumes, — ceux-là seuls peuvent avoir la profonde conviction de cette vérité.

C'est grâce à d'immenses et patients travaux que les Israélites, ont pu acquérir la situation prépondérante qu'ils occupent aujourd'hui. C'est par de savantes et subtiles intrigues qu'ils travaillent à leur triomphe définitif.

La domination financière et politique du juif ne pourra s'établir définitivement qu'après la destruction, dans tous les pays — par les Loges, par la Presse, par les moyens divers que procurent l'argent et la ruse — de toutes les institutions, de toutes les forces, de toutes les traditions, qui forment comme l'ossature de chaque Patrie.

En 1901, Israël avait résolu de s'attaquer, chez nous, avec le concours de la Maçonnerie, à ce bloc intact encore : l'Armée. On avait l'intention de substituer, peu à peu, à ce corps d'officiers qui, jamais, depuis trente-cinq années, ne s'est révolté contre la République bourgeoise, des hommes plus ardemment dévoués au régime

ploutocratique actuel. On voulait, en un mot, ainsi que je vous l'ai dit déjà, créer une armée de coup d'État maçonnique, de coup d'État juif.

C'était, en France, la continuation logique de l'œuvre si patiemment poursuivie par les Israélites depuis tant de siècles.

Vous le savez, le franc-maçon se fit l'auxiliaire de cette tentative audacieuse, mais prématurée. Là où il y avait un foyer autour duquel on redisait encore des légendes françaises de foi ou de batailles, là où l'on évoquait avec piété ces souvenirs antiques sans lesquels nous n'aurions plus l'entière notion de la Patrie, le Franc-Maçon s'est introduit, a pris son crayon d'un sou, son calepin sale et a noté ce qu'il entendait, ce qui aurait pu déplaire au juif, ce qui aurait pu jeter dans des âmes neuves un germe de révolte contre les oppresseurs de la Pensée française. De son gros soulier crotté, le Franc-Maçon a jeté bas ce foyer paisible. Par ses dénonciations secrètes, ses calomnies anonymes, il a désespéré des hommes, ruiné des familles, détruit de modestes espérances utiles au bien de la Patrie. Il a tout foulé aux pieds, tout pollué et il n'a pas vu, derrière lui, à l'abri de l'atteinte des lois et des hommes, le juif,

l'étranger, rire triomphalement de sa monstrueuse besogne.

Le très débile et très pauvre homme dont je tentais, en commençant ce chapitre, de vous faire le portrait, n'aurait certes pas été capable d'entreprendre, de sa propre initiative, une œuvre pareille. Malgré ses infirmités morales, malgré ses lâchetés et ses défaillances, ce n'est pas sciemment qu'il travaillerait à la destruction de sa patrie. Pensez-y, sa femme assiste tous les dimanches à la messe, ses fils sont au régiment et, dès leur naissance, il les fit porter à l'église prochaine pour recevoir ce baptême qui accueillit, dès leur entrée en ce monde, toutes ces générations dont les douleurs, les travaux et les combats firent la France de jadis. Non, cet homme n'est pas aussi coupable qu'on le croit. Il subit cette puissante influence juive qui, depuis cent ans, a transformé notre caractère national. C'est à la suggestion juive qu'il obéit.

Ce ne sont pas seulement les symboles et les légendes qui dans la Franc-Maçonnerie, sont d'origine hébraïque. La méthode même employée, au point de vue politique, par cette société secrète, n'a rien de français. Des Fran-

çais n'auraient pas inventé l'espionnage des officiers et ne se livreraient pas à mille besognes honteuses de ce genre si la mentalité juive n'avait pas remplacé chez eux cette bravoure et cette loyauté qui furent toujours, en France, des vertus nationales.

C'est par la dénonciation anonyme, par la ruse, par le mensonge, que la Franc-Maçonnerie détruit peu à peu les institutions qui la gênent.

Je vais vous en donner un nouvel exemple :

Dans le rapport secret de la commission de propagande du Convent de 1899, le F.·. Dutilloy, rapporteur, écrivait ceci :

« Une correspondance anti-cléricale discrète,
« adressée à de nombreux journaux, fait péné-
« trer dans certaines régions les idées maçon-
« niques contre lesquelles des préventions sé-
« culaires étaient jusqu'ici profondément enra-
« cinées. »

Un autre rapporteur de la même commission disait, en 1901 :

« D'autres dépenses, enfin, ont attiré notre
« attention, celles portées à divers postes que
« nous pourrions placer sous la rubrique « Pu-
« blicités ». Entre elles, il en est une que jus-
« tifie l'existence, le fonctionnement d'un organe

« de propagande habilement conçu, qui rend « d'incontestables services à toute la presse « républicaine et anti-cléricale de ce pays, d'au- « tant mieux que sa véritable origine demeure « insoupçonnée du monde profane... On com- « prend avec quelle extrême circonspection, il « convient d'aborder de tels sujets et la con- « fiance toute paternelle dont le Convent a in- « vesti sa commission de propagande nous par- « donnera certainement de n'en point dire da- « vantage, — sauf à nous permettre d'affirmer « qu'il paraît difficile d'accomplir une meilleure « tâche à un taux plus économique. »

La publication de la feuille en question a toujours été entourée, au Grand-Orient de France, d'un profond mystère. Celui qui en est l'auteur est remboursé de ses frais par le Secrétaire général lui-même qui signe le mandat de paiement comme s'il touchait personnellement ces sommes. Le nom de l'éditeur-rédacteur de « l'organe de propagande habilement conçu » ne figure donc pas sur les registres de comptabilité.

La feuille ultra-secrète, dont tant de Maçons ne soupçonnent pas l'existence, est un simple papier autographié à la manière de la « Lanterne de Boquillon ». Ça s'intitulait, il y a deux ou

trois ans : *La Semaine de France, correspondance de la résistance laïque*, et on y lisait, près du titre, cette note : *La Semaine de France n'est pas un journal. C'est un service d'informations spéciales et de matériaux de polémique strictement privé, adressé aux seuls journalistes républicains adhérents.* Depuis quelque temps le titre a été modifié ainsi : *Correspondance de la Résistance laïque.* (*La Semaine de France.*)

L'adresse de cette feuille est : 13, rue de La Tour-d'Auvergne.

Son auteur est M. Emile Lemaître, membre du Conseil de l'Ordre, conseiller municipal de Boulogne-sur-Mer.

La *Semaine de France*, œuvre de prédilection du Grand-Orient, est un recueil des ignominies dont se rendent coupables, paraît-il, les prêtres, moines, séminaristes, etc. Il ne s'agit là-dedans que d'assassinats, de vols, d'attentats à la pudeur. Les informations de la *Correspondance de la Résistance laïque* débutent toujours ainsi : « Il y a quelques jours... » ou « mardi dernier » ou encore « dans son audience du 3 septembre la cour d'assises de... etc. »; et l'on a soin de ne pas autrement préciser. C'est assez dire que « l'organe habilement conçu » réédite de très

anciennes histoires dont la répétition dans la presse a pour conséquence d'entretenir ou de provoquer la haine du prêtre. Je suis bien persuadé que les très nombreux journaux qui ont recours, faute de copie, à la *Semaine de France*, seraient fort embarrassés de prouver l'authenticité des événements aussi variés qu'extraordinaires dont ils lui empruntent le récit.

Le procédé est tout à fait maçonnique, tout à fait juif, extrêmement lâche et peu dangereux pour celui qui en use.

Nos Israélites ont tout intérêt à distraire l'opinion publique de leurs méfaits, et ils y réussissent, car ils ont beaucoup de journaux à leur disposition. Vous vous souvenez que le F.·. Péchard, commissaire de police, trouva 1,800,000 francs dans un coffre-fort appartenant aux Assomptionnistes. Ce fut un scandale formidable. Les pontifes radicaux et socialistes démontrèrent, au moyen de cet exemple, à la multitude effrayée, que si les Congrégations continuaient à faire de semblables économies, elles ne tarderaient pas à être propriétaires du pays tout entier. Et le bon peuple fut de cet avis.

J'avoue, qu'à l'époque, cela m'amusa fort,

car rien ne me réjouit autant que l'ironie puissante qui se dégage, de nos jours, de la plupart des événements. En effet, l'indignation soulevée par les fameux 1,800,000 francs de la rue François-Ier n'était-elle pas comique? N'était-il pas étrange de voir les journaux juifs ou maçonniques dénoncer le péril national créé par les richesses des Congrégations, alors qu'on se taisait avec le plus grand soin sur le cas des Israélites de la haute banque, possesseurs de milliards volés à l'épargne française.

Le petit papier du F∴ Emile Lemaître produit, dans un cercle plus restreint, les mêmes effets. Les prêtres séculiers ou réguliers y sont représentés comme des gens bons à pendre, d'abominables bandits indignes de pitié. Les braves gens des campagnes, à qui on le répète tous les jours, finissent par en être persuadés, et pendant qu'ils s'entretiennent des crimes cléricaux, ils ne pensent pas à mal, c'est-à-dire à nos Juifs. D'autre part, les publications de ce genre sont des instruments de guerre civile. Elles créent, à la longue, une opinion publique toute factice qui permet, un jour, à un Combes, de proscrire, « au nom du pays tout entier », une partie notable de ses concitoyens.

Si nous laissons opérer le Juif et son compèr Franc-Maçon, non seulement nous verrons supprimer le peu de libertés qui nous restent, mais nous courrons le risque d'être expulsés de France le jour où cela plaira à Benjamin Cohen. Celui-ci nous ayant déjà vidé nos poches, il est assez naturel qu'il nous mette bientôt à la porte de chez nous.

Le Gouvernement occulte de la Franc-Maçonnerie

Beaucoup de personnes insuffisamment renseignées, nient l'existence, au sein de la Franc-Maçonnerie, d'un pouvoir occulte, supérieur à celui des Convents eux-mêmes.

Ce pouvoir secret n'est pas constitué par des hommes formant un groupe déterminé se réunissant à des époques fixes. Il agit, selon les circonstances, par l'intermédiaire de ses créatures, soit au moment où se réunit l'assemblée générale, soit au sein du Conseil de l'Ordre, soit même lorsque, dans les Loges influentes se discutent d'importantes questions. Au Convent de 1898, par exemple, M. Dazet détermina, par sa seule intervention, le Grand-

Orient de France tout entier à prendre la défense d'Alfred Dreyfus.

La Franc-Maçonnerie, on nous le répète chaque jour, est une société animée de sentiments extrêmement démocratiques, et, très charitable, elle veut enseigner, aux profanes, ce qu'est la démocratie. Or, en réalité, elle est autoritaire par essence et rêve d'une espèce de gouvernement tyrannique dont le vieux Combes nous donna l'avant-goût. Ce groupement, qui a la prétention de nous conduire, au besoin par la force, dans le chemin où nous trouverons la véritable Liberté, est, certainement, la seule association du monde civilisé dans laquelle on foule aux pieds les principes les plus élémentaires de la démocratie.

Cette contradiction — si énorme qu'elle en est comique, — entre les doctrines de liberté dont se pare la Franc-Maçonnerie pour apparaître aux yeux du monde et le régime césarien qu'elle se plaît à subir s'explique seulement si l'on reconnaît l'existence, chez elle, d'un gouvernement occulte tout-puissant. Je vais vous donner une preuve très frappante et très authentique de ce pouvoir secret.

L'article 27 de la Constitution du Grand-Orient dit que l'assemblée générale des délé-

gués *exerce le pouvoir constituant et législatif de la Fédération.* L'article 30 de la même Constitution stipule que *le Conseil de l'Ordre pourvoit à l'exécution des décisions de l'assemblée générale.*

Le Convent de 1900 avait décidé, par un vote formel, de faire imprimer dans le compte rendu de ses travaux, un discours de M. Meslier, député de la Seine, relatif à la question de la dépopulation et préconisant les doctrines du fameux Paul Robin, de Cempuis, et d'en faire un tirage spécial, en une brochure destinée à la propagande.

Voici quel cas on fit de cette décision souveraine :

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 1900

« L'an 1900, le lundi 12 novembre, à cinq « heures du soir, se sont réunis, sur la convo- « cation du F.·. Bouley, secrétaire de l'Assem- « blée générale de 1900, les membres du bu- « reau de cette assemblée et les membres du « bureau du Conseil de l'Ordre.

« La séance est ouverte à cinq heures et « demie, sous la présidence du F.·. Fontainas, « vice-président du Conseil de l'Ordre.

« Sont présents : les FF.·. Emile Lemaître,
« 1er surveillant; Blanchon, grand expert;
« Bouley, secrétaire ; Guillain, orateur ad-
« joint; Marcel Huart, secrétaire adjoint, mem-
« bres du bureau de l'assemblée.

« Fontainas, Sincholle, vice-présidents;
« Dazet et Bouvret, membres du bureau du
« Conseil;

« Absents : les F.·. Delpech, président; Colin-
« Roudier, 2e surveillant; Maréchaux, orateur
« de l'Assemblée;

« Sont également présents : le F.·. Blatin,
« membre du Conseil et le F.·. Meslier, Véné-
« rable et délégué au Convent de la L.·. *L'Évo-*
« *lution Sociale*, O.·. de Paris.

« Le F.·. Vadecard, assisté du F.·. Bide-
« gain, esquisse les travaux.

« Le F.·. *Bouley* rappelle que dans la der-
« nière séance du Conseil de l'Ordre, le F.·.
« Blatin a déposé, sur le bureau du Conseil, les
« épreuves du discours prononcé par le F.·.
« Meslier et qu'il a déclaré, au nom de celui-ci
« et autorisé par lui, retirer purement et sim-
« plement ce discours. Il demande, non seule-
« ment que la publication n'en soit pas faite par
« tirage à part, comme l'Assemblée l'avait
« voté, mais encore qu'il soit supprimé du

« compte rendu *in extenso*, ainsi que tout ce
« qui s'y rattache ou le rappelle. — Il paraît
« impossible au F.·. Bouley que, même avec
« l'assentiment du F.·. Meslier, on puisse opé-
« rer cette suppression. En effet, non seule-
« ment ce discours a produit une impression
« profonde, mais encore sa publication a été
« ordonnée à la suite d'un vote au scrutin public
« par lequel le Convent a manifesté son senti-
« ment d'une manière très précise. Le compte
« rendu, par suite de cette suppression, serait
« incomplet, et le F.·. Bouley, en sa qualité de
« secrétaire de l'Assemblée générale de 1900,
« ne peut assumer la responsabilité d'établir un
« compte rendu incomplet et, par conséquent,
« inexact. — Il ajoute, cependant, que, pour
« éviter les attaques qui se produiraient certai-
« nement si ce discours était publié en son in-
« tégralité, on pourrait, à la rigueur, d'accord
« avec son auteur, le revoir et en supprimer
« certains passages plus particulièrement signi-
« ficatifs.

« Le F.·. *Blatin* pense qu'il n'est pas impos-
« sible de revenir sur le vote du Convent. Il
« partage les idées émises par le F.·. Meslier,
« mais il redoute les conséquences de cette pu-
« blication. Nos adversaires en tireraient parti

« et lanceraient contre l'Ordre des accusations « violentes. Le F.·. Meslier comprend cette si- « tuation , il accepte la suppression de son dis- « cours du compte rendu ; il se rend compte « que son impression par les soins du Grand- « Orient offrirait de grands dangers pour les « idées que nous défendons. Rien n'est donc « plus facile que de ne point l'imprimer. D'ail- « leurs, si l'Assemblée générale était réunie « aujourd'hui, et si on lui exposait les inconvé- « nients que peut avoir la réalisation de son « désir, c'est presque à l'unanimité, pense le « F.·. Blatin, qu'elle adopterait cette manière « de voir. Il s'agit là, en effet, de l'intérêt su- « périeur de la Franc-Maçonnerie toute entière « et, devant cette considération, les questions « secondaires doivent disparaître.

« Nous sommes tous d'accord, ajoute-t-il, « pour reconnaître que la publication, par le « Grand-Orient, d'un travail semblable, est au « moins prématuré. Il faut supprimer le dis- « cours et tout ce qui s'y rapporte.

« Le F.·. *Bouley* dit que les théories exposées « par le F.·. Meslier sont connues et répandues. « Elles n'ont rien d'absolument nouveau et le « Grand-Orient ne serait pas le premier à les « propager, mais il y a, dans le discours dont

« il est question, certaines images, certains pas-
« sages, dont on pourrait se servir contre nous
« et ce sont seulement ces passages qu'il suffi-
« rait de supprimer.

« Le F.·. *Blatin* croit qu'en ce moment, ou
« se fait dans le pays, une propagande très ac-
« tive pour la repopulation, ce discours serait
« très mal interprété. Nous aurons beau dire
« que ce sont là seulement des opinions philo-
« sophiques, on ne nous en accusera pas moins
« d'être animés de sentiments antipatriotiques
« et d'être les propagateurs des doctrines dites
« malthusiennes.

« Le F.·. *Bouley* fait remarquer qu'il tient à
« être couvert par une décision formelle du bu-
« reau de l'Assemblée et du bureau du Conseil
« de l'Ordre au sujet de l'impression du dis-
« cours du F.·. Meslier.

« Le F.·. *Sincholle* pense que les accusations
« dont parle le F.·. Blatin se produiront égale-
« ment pour le discours prononcé par le F.·. Lé-
« vilion sur la question de l'admission des
« femmes dans la Franc-Maçonnerie. On pourra
« découper aussi ce discours et en tirer des ar-
« guments contre nous. Il est certain, cepen-
« dant, qu'il doit être publié ; nul ne le conteste.
« Peut-être pourrait-on expurger le discours du

« F.·. Meslier, mais on ne peut pas le suppri-
« mer, à cause des réponses qu'il a amenées et
« du vote du Convent.

« Le F.·. *Fontainas* est également d'avis que
« l'on peut tirer de la publication de ce discours
« par le Grand-Orient la conclusion que celui-ci
« est partisan des idées émises par le F.·. Mes-
« lier. Aussi doit-on le modifier, en restreindre
« la portée, mais on ne peut pas le supprimer,
« car le Conseil de l'Ordre semblerait alors
« censurer les décisions de l'Assemblée géné-
« rale.

« Le F.·. *Sincholle* dit que l'on pourrait indi-
« quer, sur la première page de la brochure,
« que les opinions qui y sont contenues sont
« absolument personnelles à l'auteur.

« Le F.·. *Fontainas* est d'avis que ne pas
« maintenir le vote du Convent, c'est dire que
« l'Assemblée générale n'a pas suffisamment
« réfléchi en votant le tirage à part du discours
« du F.·. Meslier. On pourrait peut-être dire,
« sans crainte de blâme, que, d'accord avec ce
« F.·., le Conseil et le bureau du Conseil ont
« pensé qu'il n'était pas sage de publier ce dis-
« cours tel qu'il avait été prononcé. Le Conseil
« peut assumer cette responsabilité, mais sup-
« primer ce discours entièrement du procès-

« verbal est impossible. Ce serait extrêmement « délicat et grave.

« Le F.·. *Sincholle* croit qu'avec la publica- « tion dans le compte rendu, la divulgation « aura la même portée. D'ailleurs, à son avis, « le discours dont il est question n'appartient « plus au F.·. Meslier, mais au Convent. Au- « tant vaut le publier intégralement que l'ex- « purger.

« Le F.·. *Blatin* dit que la Franc-Maçonnerie « est une association de combat. *Nous suivons « une direction, comme un corps d'armée de- « vant l'ennemi. Le Conseil de l'Ordre donne « cette direction ; il est élu pour cela ; il a « donc le droit de supprimer un discours qu'il « juge dangereux puisqu'il a la charge de « veiller aux intérêts de la Franc-Maçonnerie. « Il ne peut pas être parlé, en cette circons- « tance, de droit ou de liberté* (1). Le Conseil « a, à sa disposition, les fonds votés par le « Convent pour l'impression en brochure du « discours du F.·. Meslier. Il n'y a qu'à dire à « ce F.·. : « Transformez votre discours, si « vous le jugez bon, et faites-le imprimer vous-

(1) Le F.·. Blatin, président du Grand Collège des Rites, exprime là des idées qui sont essentiellement maçonniques, mais tout à fait antidémocratiques.

« même. Nous paierons les frais d'impression « et vous publierez, ensuite, à titre personnel, « cette brochure de propagande. » Lorsque « cette question aura été tranchée, on devra « supprimer du compte rendu des travaux de « l'Assemblée générale, non seulement ce dis- « cours, mais tout ce qui s'y rapporte.

« Le F.·. *Guillain* pense qu'il n'y a pas à en- « visager à ce sujet la question de droit. Lui- « même, en donnant des conclusions favorables « à l'impression du discours, a manifesté au « F.·. Louis Lucipia sa crainte que cette pu- « blication ne fût dangereuse. Si elle est faite, « on dira évidemment que le Grand-Orient « adopte les conclusions émises par le F.·. Mes- « lier, puisqu'il répand ce discours et tente, par « conséquent, de convaincre le public. Il ne « faut pas que cette brochure soit publiée par « le Grand-Orient, mais il semble impossible de « supprimer ce discours du compte rendu. Ce « serait un abus de pouvoir.

« Le F.·. *Bouley* redoute surtout les calom- « nies relatives à l'immoralité qui peuvent être « échafaudées sur certains passages de ce « discours. Là, évidemment, il y a lieu à quel- « ques suppressions, mais c'est là le maximum « des concessions à faire à la prudence. Quant

« au procès-verbal des travaux de l'Assemblée
« générale, il appartient à la Fédération. Si on
« ne le publie pas *in-extenso*, le Conseil recevra
« des réclamations et elles seront parfaitement
« justifiées.

« Le F.·. *Blatin* répète que rien ne doit être
« publié par le Grand-Orient. Quand une occa-
« sion se présente de supprimer un discours dan-
« gereux pour l'Ordre, il n'y a pas à hésiter.
« Nous avons les fonds pour l'impression de la
« brochure. Donnons-les au F.·. Meslier qui
« fera le nécessaire. *Le Grand-Orient pourra*
« *dire alors qu'il ignore ce discours* (1).

« Le F.·. *Blanchon*, dans les Loges qu'il a
« visitées, n'a pas entendu dire un mot du dis-
« cours du F.·. Meslier.

« Le F.·. *Marcel Huart*, au contraire, a en-
« tendu parler de ce discours en termes élogieux
« dans trois ou quatre Ateliers et, notamment,
« dans les Loges *Liberté* et *la Raison*, de Paris.

« Le F.·. *Meslier*, consulté, dit qu'il est,
« avant tout, un Maçon discipliné et qu'il est
« prêt à se ranger à l'avis que le Conseil croira
« devoir émettre. D'ailleurs, il n'a prononcé ce
« discours que parce qu'il y a été fortement

(1) Voilà encore de la bonne doctrine maçonnique.

« engagé. Sans cela, il serait resté à sa place.

« Le F.·. *Émile Lemaître* a fait, dans deux « Loges de province, des comptes rendus des « travaux du Convent, et il a parlé du discours « du F.·. Meslier. On en a entendu le résumé « avec plaisir, mais on a exprimé aussi le vœu « de ne point le voir publier par le Grand-« Orient. Certains de nos FF.·., surtout en « province, craignent d'assumer la responsa-« bilité de ces doctrines.

« Le F.·. *Sincholle* désirerait savoir ce que « redoute le F.·. Blatin. L'accusation d'immo-« ralité?... Mais la Maçonnerie a soutenu Ro-« bin, directeur de l'Orphelinat de Cempuis. « Lorsqu'on s'est déclaré partisan des principes « émis par Robin, on n'a plus de calomnies à « redouter au sujet de l'immoralité.

« Le F.·. *Emile Lemaître* répond que Robin « a été vaincu ; qu'il est une victime des cléri-« caux, qui sont arrivés à faire modifier les « bases de son Orphelinat. Or, il ne faut pas « se faire vaincre, aller au-devant de la défaite. « *Il faut propager nos idées, tâcher de les* « *faire triompher, mais la Franc-Maçonnerie* « *ne doit pas souffrir de notre propagande.*

« Le F.·. *Bouley* lit certains passages qui, « selon lui, pourraient être supprimés, quoi-

« qu'ils soient intéressants. Avec ces coupures,
« le discours du F.·. Meslier pourra paraître
« dans le compte rendu.

« Le F.·. *Marcel Huart* n'est pas partisan de
« toute mesure qui semblerait être une censure
« des paroles d'un orateur. Cependant, dans
« l'intérêt de l'Ordre, avec l'assentiment du
« F.·. Meslier, il votera la suppression de son
« discours. En effet, si des passages sont sup-
« primés, le discours, avec ses tendances gé-
« nérales, restera ; on devinera ce qui aura été
« coupé, et c'est plus dangereux encore. D'ail-
« leurs, des gens exercés reconnaissent les en-
« droits où des coupures sont faites. Il faut
« supprimer le discours du compte rendu et le
« publier sous forme profane, par l'intermé-
« diaire du F.·. Meslier.

« Le F.·. *Bouley* répète que l'on ne peut pas
« supprimer ce discours, parce qu'il faudrait
« alors supprimer aussi quelques-uns de ceux
« qui ont suivi et le vote même du Convent.

« Le F.·. *Dazet* fait remarquer qu'il serait
« inutile d'expurger ou de réduire, dans le
« compte rendu, le discours du F.·. Meslier,
« puisqu'on retrouverait, dans la brochure pro-
« fane, les passages annulés.

« Le F.·. *Blatin* est partisan de la suppres-

« sion radicale du discours et de tout ce qui
« s'y rapporte. En confiant au F.·. Meslier le
« soin de le publier en brochure, satisfaction
« sera donnée à la fois aux partisans et aux
« adversaires de l'impression, et le danger sera
« écarté.

« Le F.·. *Bouley* désire la publication inté-
« grale du discours dans le compte rendu et
« l'accomplissement strict des désirs du Con-
« vent. Il ne peut pas admettre que l'assemblée
« générale ayant voté l'impression par le Grand-
« Orient de cette brochure, on aille jusqu'à
« supprimer du compte rendu le discours du
« F.·. Meslier et les discours qui en sont la
« conséquence.

« Le F.·. *Emile Lemaître* pense que les FF.·.
« partisans de la diffusion de ce discours au-
« ront satisfaction s'il est publié par le F.·.
« Meslier et que, d'autre part, ceux qui sont
« d'un avis contraire seront également satis-
« faits, puisque la Maçonnerie restera étrangère
« à sa publication.

« Le F.·. *Fontainas*, Président, met aux
« voix :

« 1° La proposition du F.·. Blatin tendant à
« ce que le discours du F.·. Meslier ne soit

« pas publié par le Grand-Orient en brochure
« de propagande.

« — Cette proposition est adoptée à l'unanimité, moins la voix du F.·. Sincholle.

« 2° La proposition de maintenir intégralement, dans le compte rendu du Convent, le texte de ce discours.

« — Cette proposition est repoussée par huit voix contre deux (celles des FF.·. Bouley et Sincholle).

« Après un échange d'observations entre les FF.·. Blatin, Fontainas et Dazet, le F.·. Fontainas met aux voix l'impression du discours du F.·. Meslier dans le compte rendu après suppression de certains passages. Il fait remarquer que si l'impression de ce discours modifié n'est pas votée, cela entraînera la suppression des discours qui s'y rapportent et du scrutin qui a eu lieu.

« — La proposition tendant à insérer dans le compte rendu, après modifications, le discours du F.·. Meslier, est repoussée par sept voix contre trois (celles des FF.·. Bouley, Sincholle et Fontainas).

« Le F.·. *Fontainas*, Président, met aux voix la proposition de la remise, au F.·. Meslier, des fonds mis à la disposition du Con-

« seil de l'Ordre pour l'impression, en bro-
« chure de son discours, afin que ce F.·. puisse
« le publier à titre personnel.

« — Adopté à l'unanimité.

« La séance est levée à 7 heures. »

Voilà comment onze Maçons supprimèrent, sans autres formes, une décision de l'Assemblée législative du Grand-Orient et un scrutin public par lequel 350 personnes avaient manifesté leur volonté.

Si ce long procès-verbal vous a fait pénétrer davantage encore dans l'intimité de la Maçonnerie, il a dû, aussi, vous inspirer un désir ardent de n'être pas, un jour, gouvernés par des gaillards aussi peu respectueux des desiderata du suffrage universel.

Il fut question, au cours de l'assemblée générale de 1901, de l'abus de pouvoir dont s'étaient rendus coupables le Bureau du Conseil de l'Ordre et le Bureau du Convent de 1900, mais on ne se permit pas de formuler un blâme. On émit seulement, avec timidité, le désir de ne point voir ce fait se renouveler.

Le document que vous avez lu vous donne la preuve de l'existence de ce gouvernement occulte de la Franc-Maçonnerie qui — selon tous ceux qui ont étudié cette institution — do-

mine son gouvernement apparent et prévaut même sur les décisions et les volontés de la fédération maçonnique toute entière. Si l'on peut, aussi brutalement, substituer à la volonté de 20,000 personnes celle de onze individus, avec quelle facilité ne conduit-on pas cette foule lorsqu'on a pour moyens d'action la ruse et le mensonge!

Mœurs et Figures maçonniques

Ce livre serait incomplet si je ne tâchais de reproduire ici la physionomie des réunions maçonniques. La scène que je vais vous conter en me servant de procès-verbaux officiels, est une des plus singulières qu'il m'ait été donné de voir rue Cadet.

Je ne la relate ici qu'au point de vue anecdotique et seulement afin de vous faire assister, pour ainsi dire, aux débats d'une assemblée maçonnique. C'est uniquement, je le répète, au point de vue de l'étude des mœurs de la Maçonnerie, — association philosophique et philanthropique, ainsi que chacun sait, — que vous devez lire ceci. Considérez-le comme une page de roman ou comme une représentation théâ-

trale. J'ai choisi cette scène parce qu'elle est typique et qu'elle vous montrera mieux qu'une autre combien l'âme des Initiés renferme de mauvaise foi, de violence et de haine. Il ne suffit pas de connaître les doctrines des Francs-Maçons, leurs mensonges, leurs trahisons et leurs crimes, on n'aurait pas, d'eux, une notion complète si on ne pénétrait pas, une fois au moins, dans le secret de leurs réunions, là où ils donnent libre cours à leur véritable nature.

Je dois ajouter que cette séance fut, pour moi, presque décisive, car c'est à partir de ce jour que je doutai de la sincérité de certains hommes dont la réputation de vertu était alors éminente, et que je commençai à comprendre de combien d'intrigues et de mensonges était faite la vie maçonnique.

Si les mœurs du jour et l'âme de vos contemporains vous intéressent, vous ne lirez pas ces pages sans profit.

La réunion dont il s'agit ne fut pas seulement singulière. Elle fut presque tragique. Elle se déroula au Grand-Orient, dans une salle rouge, assez spacieuse, basse de plafond, où ont lieu d'habitude les tenues des Chapitres de Rose-Croix.

M. Aubertin, le héros de cette lamentable

histoire, était un jeune officier de marine d'un réel talent oratoire, mince, nerveux, plutôt impressionnable et faible sous une apparence d'impassibilité. Je dois dire, d'ailleurs, que je n'ai jamais éprouvé de sympathie réelle pour M. Aubertin.

Si vous lisez minutieusement ce qui suit, vous verrez se développer, avec une implacable logique, la gradation nuancée des paroles, des interrogations, qui transforment insensiblement l'accusateur en accusé, et l'obligent à abandonner l'idée maîtresse de son discours pour l'entraîner sur le terrain des questions accessoires, étrangères au débat. Du silence absolu observé d'abord par les cinquante Francs-Maçons présents, se dégage peu à peu la haine latente qui environne l'orateur, haine qui éclate enfin en une sauvage agression après laquelle le malheureux est incapable de continuer à parler.

J'accompagnerai les documents cités des commentaires qui me paraissent indispensables pour en éclairer le texte, et de quelques portraits.

PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE

DU MERCREDI 18 SEPTEMBRE 1901

Présidence du F.·. DESMONS, *Président.*

La séance est ouverte à deux heures et demie de l'après-midi.

Sont présents : les FF.·. Desmons, président; Sincholle, vice-président; Bourceret, secrétaire; Morin, garde des sceaux; Bédarride, Bernardin, Blatin, Bonnet, Bouley, Colin-Roudier, Corneau, Delpech, Dubief, Dupré, Dutilloy, Gariel, Jarton, Jeanvrot, Obein, Ranson Schwérer et Tavé.

Sont excusés : les FF.·. Crescent, Dazet, Dupuy (en mission), Foissac, Lafferre, de Lanessan, Lemaître, Maréchaux, Massé et Pasquier.

Le F.·. Vadecard, chef du Secrétariat général, assisté du F.·. Bidegain, esquisse les travaux.

.·. « Le F.·. *Desmons* rappelle que le Conseil « est réuni pour fixer la réponse qu'il y a lieu « de faire à l'interpellation du F.·. Aubertin « ainsi formulée : *Le F.·. Aubertin, délégué de*

« *la Loge de Brest, demande à interpeller le*
« *Conseil de l'Ordre sur son intervention dans*
« *les affaires de la Marine.* »

M. Desmons semblait accablé. Beaucoup de Parisiens connaissent la physionomie de cet ancien pasteur protestant, resté déiste, qui provoqua la suppression de la formule « A la gloire du grand architecte de l'Univers », jadis chère au Grand-Orient de France. Grand, toujours vêtu d'une redingote noire, de visage calme et reposé, avec des cheveux et une barbe d'un blanc de neige, il paraît éminemment bon et respectable. Il semble éprouver, pour tous les hommes, une égale et incommensurable sympathie. Son œil est larmoyant et sa voix tremble toujours d'une émotion contenue. Cet ensemble de qualités extérieures le firent élire plusieurs fois président du Grand-Orient de France et, depuis trente ans, il débite, aux Francs-Maçons, dans les mêmes termes, les mêmes discours dénués de toute pensée. J'avoue que la blancheur immaculée de son système pileux donne beaucoup d'éclat au large ruban or et blanc que portent en sautoir les membres du Conseil de l'Ordre. M. Desmons est patelin, bénisseur, onctueux. Je priai un jour un membre du Grand Collège des Rites, de me

dire son opinion sur ce vénérable personnage, et il me répondit crûment : « Le Père Desmons !... c'est un comédien !... » Je crois que c'est vrai.

« Le F.·. *Lecoq*, président de la Commission « des études politiques et sociales de l'Assem- « blée générale, fait son entrée dans la salle « de réunion et déclare que cette commission « a, relativement à un vœu connexe à l'inter- « pellation du F.·. Aubertin, émis l'avis que les « officiers Francs-Maçons appartenant à la » flotte étaient invités à agir au mieux des « intérêts de notre Ordre et de la République, « mais que la Franc-Maçonnerie était incom- « pétente pour intervenir dans les affaires de « la Marine.

« Le F.·. *Lecoq* se retire. »

Cet universitaire avait provoqué le vote, par la Commission des études politiques et sociales, de l'avis qui avait pour but d'enterrer la question. Il avait été dûment chapitré à ce sujet, et avait reçu, de certains Maçons influents, leur promesse d'appuyer sa candidature au Conseil de l'Ordre, s'il obtenait ce vote. M. Lecoq fut élu membre du Conseil le lendemain. M. Lecoq appartient à l'espèce des gobe-mouches. Il a toujours l'air de vouloir

avaler la lune, ce que la hauteur de sa taille lui permettrait presque. C'est un Normand très blond qui habite Avignon et cette anomalie a légèrement déséquilibré son intelligence. Lecoq fait des livres et des enfants. Il a dénoncé une certaine quantité d'officiers.

« Le F.·. *Desmons* dit ne pas savoir quel « sens il faut donner à cette phrase du F.·. Au- « bertin « intervention dans les affaires de la « Marine ». Le F.·. Aubertin avait sollicité du « Conseil, qu'il fit une démarche au sujet d'une « proposition de croix, et sur la décision prise « par le ministre de la Marine de lui retirer « la parole comme conférencier de la *Société* « *républicaine des conférences populaires.* « D'après le F.·. de Lanessan, le F.·. Aubertin « n'a pas droit le moins du monde à la croix « et le retrait de parole dont il a été frappé a « été imposé au ministre par le député de « Brest : le F.·. Isnard. S'agit-il de cela ? »

Ce qui suit vous démontrera que M. Desmons savait fort bien quel sens avait la question de M. Aubertin.

« Le F.·. *Morin* prend la parole. Il dit que le « F.·. Aubertin poursuit d'une animosité parti- « culière le F.·. Jaime, commandant de la dé- « fense mobile de Saint-Servan, dont le F.·. Mo-

« rin se porte garant, au point de vue de la « loyauté et des sentiments républicains. En « présence du F.·. Maréchaux et d'autres mem- « bres du Conseil, il demande au F.·. Aubertin « ce qu'il avait à reprocher au F.·. Jaime. Il « répondit qu'il l'avait desservi en haut lieu. « Enfin le F.·. Aubertin a accusé le F.·. Mo- « rin lui-même de lui avoir nui auprès du « F.·. Jaime, ce qui est entièrement faux. Le « F.·. Morin lit au Conseil la correspondance « échangée à cette occasion entre lui, le « F.·. Jaime et le F.·. Aubertin. Celui-ci, *dans « deux lettres, accuse le Conseil d'être à la « discrétion du ministre de la Marine*. Enfin, « invité à se rencontrer avec le F.·. Jaime, le « F.·. Aubertin s'est dérobé et s'est refusé à « toute espèce d'entrevue.

« Le F.·. *Blatin* fait remarquer qu'en tous « cas, *si le Conseil entretient des relations « avec le ministre de la Marine, c'est là une « question qui doit rester secrète. La divul- « gation de ces relations pourrait compro- « mettre gravement les intérêts de la Franc- « Maçonnerie.* »

C'était là, de la part de Blatin, un aveu dépouillé d'artifice. Le président du Grand Collège des Rites est, en effet, un cynique. Il ne

se gêne pas devant le monde. Son cynisme ressemble à de la naïveté, mais le bonhomme est très rusé, très retors. Nul, mieux que lui, ne sait mener à la baguette une réunion de Maçons. Il a plusieurs vices, et un grand nombre de défauts parmi lesquels l'incontinence de langage. La dernière fois que j'assistai à une tenue de la L.·. *Les Vrais Amis* qui fut la mienne et qu'il préside, il parla de neuf heures jusqu'à minuit et, à propos de l'initiation d'un garçon épicier, il réussit à nous entretenir des poissons aveugles qui vivent dans les cours d'eau souterrains. Il y a de cela quatre ans et j'en éprouve encore une douleur sourde dans les jointures. — Signe distinctif : Blatin se teint et se maquille.

« Le F.·. *Obein* dit que la famille du F.·. Au-
« bertin, qui réside à Dijon, est extrêmement
« réactionnaire et cléricale. Il a vu à Dijon, à
« une tenue de la Loge, ce F.·. qui a posé aux
« prof.·. qui allaient être initiés des questions
« suspectes et il a laissé au F.·. Obein l'impres-
« sion la plus fâcheuse.

« Le F.·. *Desmons* pense que si le F.·. Auber-
« tin se borne à ne parler que de la question
« formulée par sa demande d'interpellation, le
« Conseil pourra répondre comme l'a dit le

15

« F.·. Blatin. *Mais il ira plus loin certainement*
« *et alors le Conseil ne pourra pas garder le*
« *silence.* En tous cas, si ce qui se dira au
« Convent à ce sujet est connu du public, le
« F.·. de Lanessan se verra obligé de donner sa
« démission du Conseil. Il l'a annoncé au
« F. . Desmons.

« Le F.·. *Dubief* estime qu'il faut, tout d'abord,
« savoir si le Conseil accepte ou n'accepte pas
« cette interpellation. Pour ne pas l'accepter,
« on peut dire qu'elle est inconstitutionnelle. Si
« on l'accepte, le Président de l'Assemblée (1)
« pourra arrêter le F.·. Aubertin dès qu'il
« se livrera à des attaques et à des insinua-
« tions calomnieuses contre le F.·. de Lanessan.
« Le Conseil peut demander la question préa-
« lable, mais alors, il aura l'air de se dérober.
« Il faut accepter l'interpellation. »

Dubief est aujourd'hui ministre. C'est un enfant sage et très propret. Il a bien fait ses devoirs et M. Rouvier l'en a récompensé. Avant de se consacrer au triste métier de parlementaire radical, Dubief fut directeur d'un asile d'aliénés. C'était un titre sérieux pour occuper les fonctions ministérielles auxquelles il se des-

(1) C'était M. Louis Lucipia.

tina imperturbablement pendant de longues années. Dubief est de petite taille, a une petite voix, une petite écriture, peu de cheveux : telles sont les marques distinctives de son intelligence.

« Le F.·. *Desmons* est opposé à la demande « de la question préalable.

« Le F.·. *Bonnet*, au contraire, croit qu'il « faut empêcher l'interpellation de se produire. « Il faut dire qu'elle est inconstitutionnelle et « antipolitique. »

M. Bonnet qui a été assez longtemps secrétaire permanent du comité exécutif du parti républicain radical et radical-socialiste est, peut-être, le plus redoutable raseur de Paris. Il fut décoré par Combes. La politique est son unique souci et il peut, sans aucune fatigue apparente, vous en entretenir pendant quatre ou cinq heures consécutives. Il est très connu dans les couloirs de la Chambre où les moins ingambes fuient, à son approche, avec une surprenante vélocité. Il y circule, y décrit des méandres, y bourdonne, y potine infatigablement. M. Blatin et M. Bonnet, tous deux de Clermont-Ferrand, renouvellent le phénomène des frères Siamois. D'antiques liens les unissent. Qui entend Bonnet entend Blatin ; mais, celui-ci, plus pratique,

consacre presque tout son temps à fabriquer un certain remède contre la gale, qu'il appelle « onction jaune » et des poudres médicamenteuses. M. Bonnet est un honnête homme.

« Le F.·. *Jeanvrot* ajoute que l'on peut dire « aussi qu'il s'agit de questions personnelles « étrangères à la Franc-Maçonnerie.

« Le F.·. *Morin* dit *que si l'interpellation a « lieu, il faut demander que le Convent se cons- « titue en comité secret et que rien ne soit « publié au procès-verbal.* Il ne faut pas « craindre de dire qu'il s'agit d'affaires per- « sonnelles et que l'on cherche surtout *le scan- « dale.* Le Conseil a étudié mûrement la ques- « tion. Il faut proposer à l'Assemblée de s'en « remettre à la décision de son bureau, qui se « mettra en rapport avec le Conseil. »

Morin fut l'adversaire de M. Dausset dans le troisième arrondissement. C'est un petit homme très nerveux, qui semble toujours sous pression. Il est, en Maçonnerie, d'un autoritarisme qui contraste singulièrement avec l'attitude frondeuse qu'il affectait jadis vis-à-vis du Conseil de l'Ordre et qu'il abandonna dès qu'il fut élu membre de cette Assemblée. Tous nos libertaires sont ainsi. C'est avec une regrettable

facilité qu'ils deviennent des tyrans lorsqu'ils sont admis à participer au pouvoir.

« Le F.·. *Desmons* pense qu'il faut laisser « parler l'interpellateur que le président de « l'Assemblée interrompra lorsqu'il le jugera « nécessaire.

« Après quelques observations des FF.·. Bon- « net, Dubief et Ranson, le Conseil décide de « charger le F.·. Dubief de dire au Convent que « l'interpellation dont il s'agit pouvant faire « naître des questions personnelles et d'intérêt « privé, elle semble au Conseil inutile, dange- « reuse et inconstitutionnelle. Le F.·. Dubief « demandera ensuite à l'Assemblée générale « la question préalable.

« Le Conseil décide, en outre, que si l'Assem- « blée repousse la question préalable le F.·. « Morin parlera, dira qu'il s'agit d'une affaire « personnelle et lui demandera de confier à son « bureau le soin d'étudier cette question d'ac- « cord avec le Conseil. »

* * *

Le Convent de 1901 repoussa la question préalable et ne voulut pas confier à son bureau seul l'étude de cette singulière affaire. Aussi

nomma-t-il, pour l'examiner, une commission de 18 membres, qu'elle chargea d'entendre les accusations du F.·. Aubertin, les explications du Conseil de l'Ordre, et de donner une sanction à ce débat. — Voici le procès-verbal de cette intime et dramatique séance.

* * *

DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIERE

DU MERCREDI 18 SEPTEMBRE 1901.

La séance est ouverte à 5 heures et demie du soir.

« Sont présents : les FF.·. Desmons, Président, Sincholle, Vice-Président ; Bourceret, « Secrétaire ; Morin, garde des Sceaux ; Bédar- « ride, Bernardin, Blatin, Bonnet, Bouley, « Colin-Roudier, Corneau, Delpech, Dubief, « Dupré, Dutilloy, Gariel, Jarton, Lafferre, « Lemaître, Pasquier, Ranson, Schwérer et « Tavé.

« Sont excusés : les FF.·. Crescent, Dazet, « Dupuy (en mission), Foissac, Jeanvrot, de « Lanessan, Maréchaux, Massé et Obein.

« Le F.·. Vadecard, chef du secrétariat géné-

« ral, assisté du F.·. Bidegain, esquisse les
« travaux.

« Le F.·. *Desmons,* Président, dit que le
« Conseil est réuni pour fixer les termes dans
« lesquels il doit répondre aux interrogations
« qui lui seront faites par la commission nom-
« mée par l'Assemblée générale pour examiner
« les faits qui ont motivé l'interpellation du
« F.·. Aubertin.

« Le F.·. *Blatin* est d'avis qu'il faut dire
« d'abord que ce F.·. a menacé de faire un
« scandale.

« Le F.·. *Desmons* pense qu'il faut demander
« à la Commission qu'elle entende d'abord le
« F.·. Aubertin. Puis le F.·. Aubertin répondra.

« Le F.·. *Bédarride* partage l'opinion du
« F.·. Blatin. Il faut dire, en premier lieu, que
« le F.·. Aubertin a menacé de faire un scan-
« dale au Convent. Le F.·. Aubertin s'expli-
« quera ensuite. »

J'omets ici un certain nombre de considérations oiseuses échangées entre les FF.·. présents.

« Le F.·. *Blatin* fait remarquer que si cette
« regrettable discussion est connue, le F.·. de
« Lanessan sera obligé de donner sa démission
« de membre du Conseil.

« Le F∴ *Ranson* (1) dit que le F∴ Auber-
« tin a abordé hier sur les boulevards, le
« F∴ Pierre Morel, qui ne le connaissait
« pas le moins du monde. Il l'a prié d'inviter
« le F∴ B..., délégué au Convent et com-
« missaire de la Marine, à ne point rapporter,
« au nom de la Commission des études poli-
« tiques et sociales, des vœux qui pourraient
« le compromettre. Il ajoute que deux partis
« existaient dans la marine française : celui de
« la vieille marine, partisan des cuirassés et
« celui de la jeune marine, partisan des croi-
« seurs. Le F∴ de Lanessan avait exprimé
« au Conseil son désir de voir triompher l'an-
« cienne marine et le Conseil avait accordé

(1) Conseiller municipal de Paris. A été ouvrier cordonnier. Fils de ses œuvres. Il fait beaucoup de fautes d'orthographe et de pataquès et en faisait davantage encore lorsqu'il entra au Conseil municipal. Cependant, dès cet instant, et avec une singulière rapidité, il devint capable d'établir, sur le budget de l'Assistance publique, des rapports écrits d'un style correct et même élégant. Les dignités que la démocratie confère aux illettrés ont parfois, pour effet, de transformer ceux-ci en écrivains. Singulier phénomène. M. Ranson a un secrétaire dévoué. M. Ranson place des vins et n'est pas le moins du monde surpris de représenter la Ville-Lumière. C'est un bon garçon, légèrement bouffi de vanité. Il est persuadé que c'est arrivé. Peut-être aura-t-il un jour sa statue.

« son appui au F.·. de Lanessan. Le F.·. Pierre « Morel, justement surpris de confidences aussi « bizarres en fit part au F.·. Ranson. Celui-ci « estime que derrière toutes ces insinuations, « toutes ces accusations, on prépare un im- « mense chantage. »

Vous avez remarqué, sans doute, que c'est leur tactique habituelle. La divulgation des fiches fut aussi, d'après les journaux radicaux et socialistes, un chantage nationaliste.

« Le F.·. Emile Lemaître, — (l'auteur du « vilain petit papier intitulé « *La Semaine de* « *France* »), — fait part au Conseil de sa « crainte de voir M. Aubertin aller jusqu'au « bout et ne reculer devant aucun scandale. »

M. Emile Lemaître a le cheveu gras. Je ne veux pas médire de lui, car il est Parisien comme moi. Je crois qu'au fond il se moque, avec sérénité, des grotesques dont il est entouré. Il joue au Conseil de l'Ordre le rôle de l'homme spirituel. Les gros rires de la province accueillent ses saillies. J'ai vu, au son de sa voix claironnante, se plisser les vastes joues du F.·. Laurent, de Rouen, et pétiller l'œil morne du F.·. Baigue, de Besançon, tandis qu'en un bruit de gonds mal graissés, éclatait, formidable, l'hilarité du F.·. Albert Maréchaux. En une

commune admiration pour le génie comique du F.·. Emile Lemaître s'unissaient les provinces voisines ou lointaines de la Mère Patrie.

Je ne reverrai plus, hélas ! les séances du Conseil de l'Ordre.

« — Le Conseil désigne, pour répondre à « la Commission, les FF.·. Desmons, Morin, « Bouley et Ranson.

« Le F.·. *Dequaire*(1), Président de la Com- « mission nommée par le Convent, est intro- « duit. Il annonce que la Commission désire « entendre contradictoirement le Conseil et le « F.·. Aubertin. Il prie le Conseil de fixer le « moment et le lieu de ce débat.

« Le F.·. *Desmons*, Président du Conseil de « l'Ordre, répond qu'il peut avoir lieu de suite, « dans la salle même où s'est réuni le Conseil.

« La Commission est introduite.

« Elle est ainsi composée :

« Le 1er bureau a désigné les FF.·. Bedos et « Flée.

(1) M. Dequaire est un bavard phénoménal. Jadis, dans la Maçonnerie, on le comparait, à ce point de vue, à Jaurès. Je faillis me faire écharper lorsqu'au Convent de 1897, j'émis un doute sur son talent oratoire.

« Le 2e bureau a désigné les FF.·. Hubbard
« et Lambret.

« Le 3e bureau a désigné les FF.·. Humblot
« et Gavelle.

« Le 4e bureau a désigné les FF.·. Escuyer
« et Bouhant.

« Le 5e bureau a désigné les FF.·. Paladine
« et Mangematin.

« Le 6e bureau a désigné les FF.·. Dequaire
« et Meslier.

« Le 7e bureau a désigné les FF.·. Blanchard
« et Desbordes.

« Le 8e bureau a désigné les FF.·. Eissen et
« Petit.

« Le 9e bureau a désigné les FF.·. Bouvret
« et Marcel Huart.

« La commission a nommé le F.·. Dequaire
« président et le F.·. Hubbard rapporteur.

« — La séance est présidée par le F.·. De-
« quaire, président de la Commission.

« Le *F.·. Aubertin* prend la parole. Il prie
« d'abord l'Assemblée de considérer qu'il n'est
« point mis en accusation (1) et qu'il ne met
« personne en accusation. Il se contentera de

(1) Cette déclaration, si singulière qu'elle parût, était rendue nécessaire par les intrigues, les machinations ourdies par le Conseil de l'Ordre.

« développer devant le Conseil de l'Ordre et « devant la Commission nommée par le Con- « vent l'interpellation qu'il avait reçu mandat « de sa Loge de porter à la tribune de l'As- « semblée générale. En qualité de délégué de « la Loge de Brest, il est inviolable (1). C'est « seulement en cette qualité qu'il parle. Au- « cune autre attitude ne doit lui être attribuée. « Les Francs-Maçons de Brest sont vivement « émus de la situation des républicains dans la « marine française. Il importe d'abord, d'éta- « blir qu'il y a une très grande différence entre « la position des officiers de l'armée de mer et « celle des officiers de l'armée de terre. Ceux- « ci sont libres, tandis que les inscrits mari- « times ne le sont pas. Même lorsqu'ils ont « cessé tout service, ils appartiennent encore « à la Marine. Il en résulte que les fonction- « naires de ce département ont une influence « énorme sur tout le littoral. Les élections dé- « pendent d'eux. Les jésuites, connaissant la « puissance de la Marine, l'étroite dépendance « dans laquelle elle tient ceux qui lui appar- « tiennent, ont voulu s'en emparer. Ils y ont « réussi. L'administration de la Marine est au-

(1) Vous verrez plus loin comment les FF.·. présents respectèrent cette inviolabilité.

« jourd'hui en leur possession. Les officiers et
« sous-officiers qui ne professent pas d'opinions
« cléricales voient leur carrière fermée. Ils
« voient se dresser devant eux un mur d'ai-
« rain contre lequel tous leurs efforts se brisent.
« Le contre-amiral Fournier qui avait la répu-
« tation d'être un officier général républicain
« fut contraint de prendre, comme premier aide
« de camp, un officier archi-clérical, le fils de
« l'amiral de Cuverville. Ce fait, entre tant
« d'autres, permet de comprendre l'état d'exas-
« pération des populations du littoral qui sont
« restées fidèles à nos institutions. Le F.·. Au-
« bertin voulait, dans son interpellation, dire
« cela, et il voulait demander au Conseil de
« l'Ordre comment il se faisait qu'ayant une
« action réelle sur le ministre de la Marine, il
« n'était pas intervenu pour tenter de faire mo-
« difier une situation qui a sensiblement em-
« piré depuis que le F.·. de Lanessan est mi-
« nistre. Il faut dire qu'à côté du ministre existe
« un pouvoir occulte, que l'on peut dire tout-
« puissant. Le chef d'état-major général, par
« exemple, est le véritable maître de la Marine,
« qui lui appartient complètement. C'est lui qui
« fixe les avancements, et il sait que le ministre
« négociera avec lui. On a vu, un jour, le contre-

« amiral Caillard refuser formellement d'exé
« cuter un ordre émanant de la rue Royale.
« Le ministre céda. Pourquoi, en présence de
« ces scandales, le Conseil de l'Ordre n'a-t-il
« pas agi auprès du F.·. de Lanessan? Voilà
« uniquement ce que voulait demander le
« F.·. Aubertin. (1)

« Sur cette question s'en est greffée une
« autre, toute personnelle, relative à des déco-
« rations. Le Conseil a fait, de tout cœur, pour
« le F.·. Aubertin, des démarches pressantes.
« Il le reconnaît. Il n'y a plus à parler de cela.
« Mais il y a une question qui intéresse aussi
« le F.·. Aubertin et qui intéresse également,
« d'une manière générale, tous les officiers
« républicains de la Marine. Il s'est vu brutale-
« ment retirer la parole, interdire de faire des
« conférences au nom de la *Société républi-*
« *caine des Conférences populaires*, alors que
« la permission lui en avait été accordée par
« le F.·. Lockroy. Le F.·. Aubertin a fait, à
« ses frais, plusieurs conférences. Il en a fait
« notamment sur l'œuvre des jésuites à Bey-
« routh. Au moment où la parole lui a été re-

(1) Tout ce que disait là M. Aubertin ne prouvait pas, je crois, que cet officier était un clérical, comme l'insinuait le F.·. Obein.

« tirée, il n'en faisait plus depuis trois mois et
« les plus grands éloges lui avaient été faits
« au point de vue professionnel, lors de l'ins-
« pection générale qui venait d avoir lieu. L'in-
« terdiction de parler, si elle était venue de ses
« chefs, il l'aurait acceptée, mais elle est venue
« du ministère même et il croit de son devoir
« de protester au nom de tous les officiers ré-
« publicains de la marine française. D'ailleurs,
« venant du F.·. de Lanessan, ce retrait de
« parole infligé à un Franc-Maçon dévoué, revê-
« tait le caractère d'une persécution. Il s'agit
« de savoir aujourd'hui si les officiers de ma-
« rine doivent constituer une caste, une aristo
« cratie, ou bien, si au contraire, ils doivent se
« considérer comme des éducateurs, faire pro-
« fiter le pays de ce qu'ils ont appris dans leurs
« voyages, à condition de ne point faire de po-
« litique locale et de se borner à développer,
« parmi leurs auditeurs, l'esprit républicain.
« Or, de la décision du F.·. de Lanessan, il
« résulte que le corps des officiers de l'armée
« de mer doivent former une aristocratie et ne
« point contribuer à l'œuvre du progrès démo-
« cratique.

« Cette décision du ministre de la Marine a
« été accueillie par les cléricaux avec une joie

« sauvage. La signification qui en a été faite au
« F.·. Aubertin a été affichée sur les ponts des
« navires et portée à la connaissance de tous
« par la voie de l'ordre. Tant qu'il ne s'est agi
« que de faits personnels, le F.·. Aubertin s'est
« tu. Maintenant la persécution frappe tous les
« Francs-Maçons de la Marine et il prend leur
« défense, d'accord avec la Loge de Brest.

« L'idée générale qui domine l'interpellation
« du F.·. Aubertin est celle-ci. Comment se
« fait-il que le Conseil de l'Ordre n'ait rien
« fait pour arrêter les persécutions auxquel-
« les sont en butte les officiers de l'armée de
« mer ?

« Mais il faut entrer ici dans les détails. La
« Marine française est divisée en deux écoles :
« celle de l'Ancienne Marine, qui préconise la
« construction des gros cuirassés, et celle de
« la Jeune Marine, qui préconise la construc-
« tion de navires légers, de croiseurs. Les croi-
« seurs sont revêtus de plaques de blindage
« relativement minces, fabriquées par un grand
« nombre d'usines, tandis que les plaques des
« cuirassés sont très grosses. Celles-ci sont
« fabriquées par deux usines qui sont syndiquées
« et imposent des prix extrêmement élevés. Ce
« syndicat a évidemment un immense intérêt

« à ce que l'on construise des cuirassés plutôt
« que des croiseurs.

« Pendant le ministère Lockroy, le parti de
« la jeune marine semblait triompher. On ne
« voulait plus, alors, construire de gros bâti-
« ments. Le F.·. de Lanessan qui, dans un
« livre écrit il y a quelques années, préconisait
« la guerre de course, c'est-à-dire la suppres-
« sion des cuirassés, fit une volte-face com-
« plète peu de temps après son arrivée, rue
« Royale. L'an dernier, on a voté des sommes
« énormes pour la construction de cuirassés
« pendant une période de dix ans.

« Or, des bruits étranges circulent. Le
« F.·. Aubertin en a été informé par un de ses
« amis. On dit que le F.·. de Lanessan est hon-
« nête, mais que son entourage a touché
« d'énormes pots de vin, versés par le syn-
« dicat intéressé à la construction des cuiras-
« sés. Enfin, on a appris qu'au Grand-Orient,
« même avait eu lieu une réunion secrète dans
« laquelle le F.·. de Lanessan avait préconisé
« le programme de l'ancienne marine et re-
« commandé aux membres du Conseil de tenter
« tout le possible pour le faire triompher. Ce
« bruit a été recueilli par nos ennemis. Un

« scandale éclatera aux prochaines élections.
« Ce sera le Panama maçonnique.

« Où est la vérité? Le F.·. Aubertin a été « confirmé dans la pensée que ces bruits « n'étaient pas dépourvus de fondement par « deux faits. *Le F.·. Aubertin étant de passage « au Grand-Orient, un secrétaire adjoint* (1) « *à qui il parla de l'entrevue qu'avait eue le « F.·. de Lanessan avec les membres du Con- « seil de l'Ordre, lui répondit : Il est assez « singulier qu'on ne puisse pas avoir, en Ma- « çonnerie, une conversation intime, sans « qu'aussitôt elle soit connue.*

« En outre, le F.·. Aubertin a appris que le « bruit de cette conversation venait de propos « tenus par le F.·. Blatin.

« *Le F.·. Blatin proteste.*

Blatin proteste toujours lorsqu'on énonce une vérité devant lui.

« Le *F.·. Aubertin* ajoute qu'il y a deux « jours, il a vu le *F.·.* Desmons qui lui a dit « qu'au Grand Orient avait eu lieu une réunion « de membres du Parlement francs-maçons et « que la question dont il s'agit avait été traitée.

(1) Ce secrétaire-adjoint était l'auteur du présent livre. On lira plus loin mes explications à ce sujet.

« *Le F.·. Desmons proteste. Il n'a jamais*
« *dit une chose semblable.*

M. Desmons déclarait, il y a peu de temps, à un rédacteur de la *Liberté*, que du temps où il était Président du Conseil de l'Ordre, le système des fiches ne fonctionnait pas au Grand Orient. C'était manifestement faux. La Maçonnerie s'est occupée de délation militaire dès le commencement de 1901, et M. Desmons était alors président du Grand-Orient; il le fut jusqu'en septembre 1902. Cela donne la mesure de sa bonne foi.

« Le F.·. *Aubertin* : Comment peut-il se
« faire qu'une réunion de ce genre ait pu avoir
« lieu? Y a-t-il eu là une imprudence ou a-t-on
« voulu couvrir un Franc-Maçon?

« Le F.·. *Lambret* demande au F.·. Auber-
« tin si la situation de la marine, telle qu'elle a
« été dépeinte par lui, a été exposée au Conseil
« de l'Ordre.

« Le F.·. *Aubertin* répond qu'elle lui a été
« exposée deux fois. Elle a été indiquée au
« F.·. Lemaître, lors de son voyage à Brest,
« puis dans un document publié en décem-
« bre 1900, par un ordre du jour aux Loges,
« par des affiches et dans les journaux.

« Le F.·. *Desmons* dit qu'il a reçu plusieurs

« lettres du F.·. Aubertin. Il s'est occupé acti-
« vement de lui. Avec le F.·. Lafferre, il a
« rendu visite à son sujet au ministre. Celui-ci
« lui a répondu que la croix ne peut être accordée
« qu'aux officiers comptant vingt années de ser-
« vices ; qu'il n'avait pas été proposé par ses
« chefs pour les palmes académiques et qu'elles
« n'avaient pu, par conséquent, lui être données
« et enfin qu'un membre du Parlement avait vi-
« vement insisté auprès de lui pour que la pa-
« role fut retirée au F.·. Aubertin. En ce qui
« concerne la visite du F.·. de Lanessan au
« Conseil pour l'entretenir de l'ancienne ma-
« rine, lorsque le F.·. Aubertin lui en a parlé
« il est tombé de son haut. *Le F.·. Desmons*
« *donne à ce sujet, au F.·. Aubertin, un dé-*
« *menti formel. Jamais le F.·. de Lanessan*
« *n'est venu au Conseil depuis un an, donc*
« *cette entrevue n'a pu avoir lieu.* Peut-être
« à la Chambre ou au Sénat le F.·. Desmons
« s'est-il entretenu de la jeune et de l'ancienne
« marine avec le ministre, mais jamais il n'a
« été question de cela au Conseil. D'ailleurs,
« le F.·. Desmons constate que le F.·. Aubertin
« n'est plus aussi catégorique en ce moment
« qu'il l'a été au moment de l'entretien qu'il a
« eu avec lui. »

L'entrevue dont il s'agit avait eu lieu, sous la forme d'un déjeuner intime, dans un restaurant des boulevards et je pourrais citer le nom de celui que l'on soupçonna être l'auteur des indiscrétions commises. En se contentant d'affirmer que M. de Lanessan n'était pas venu au Conseil depuis un an, M. Desmons usait d'une de ces restrictions mentales dont a parlé sévèrement Pascal dans ses *Provinciales*.

« Le F.·. *Hubbard* demande au F.·. Desmons ce que veulent dire ces mots : « plus catégoriques ? »

« Le F.·. *Desmons* explique que le F.·. Au-
« bertin lui avait paru alors très animé et très
« violent.

« Le F.·. *Aubertin* rappelle à la Commission
« que c'est lui qui est l'interpellateur. Il a tou-
« jours dit qu'il s'était résigné en ce qui con-
« cerne sa situation personnelle. *Il ne faut pas*
« *faire dévier la question.*

Vous verrez plus loin avec quel acharnement on s'y appliqua.

« Le F.·. *Bouley* lit la lettre que le F.·. Au-
« bertin a adressée au Grand-Orient tout récem-
« ment, puis il ajoute qu'il avait été chargé par
« le Conseil de l'Ordre de faire un rapport sur
« cette affaire. Il connaissait déjà le F.·. Auber-

« tin par les services qu'il avait rendus à la ma-
« çonnerie. A la lecture de cette lettre, le Con-
« seil s'émut, mettant de côté les attaques for-
« mulées contre les FF.·. Jaime et de Lanes-
« san, il ne voulut voir dans cette affaire que
« les persécutions dont le F.·. Aubertin sem-
« blait être victime. Le F.·. Bouley proposa au
« Conseil de demander au ministre de la ma-
« rine des explications précises. Sa proposition
« fut adoptée et, à la suite de cette séance, les
« FF.·. Desmons et Lafferre, délégués par le
« Conseil, rendirent au F.·. de Lanessan la vi-
« site dont le F.·. Desmons vient de parler. »

M. Bouley est un esprit cultivé, un honnête homme au sens ancien du mot. Fanatique de la Maçonnerie, il nourrit l'espoir de la transformer, de la ramener dans sa voie ancienne. C'est là une très noble et une très chimérique ambition. De caractère indépendant, un peu sauvage, très froid, bourru même, M. Bouley ne sait pas — et c'est à son honneur — s'attirer la sympathie des foules. Je ne sais vraiment pas pourquoi il consentit à se mêler aux discussions de l'affaire Aubertin. Il est vrai que son grade de docteur en droit l'oblige à aimer la chicane et qu'étant passablement gros un exercice modéré lui est salutaire.

« Le F.·. *Aubertin* dit qu'il s'est plaint seu-
« lement des persécutions auxquelles il était en
« butte et qui pouvaient atteindre, avec lui,
« tous les officiers de marine. Il n'a pas voulu
« exposer, devant le Conseil, ses affaires per-
« sonnelles. La Commission veut-elle entrer
« dans le détail de ces affaires ? Leur examen
« durera huit jours. Pour ce qui concerne la
« croix, à laquelle le F.·. Aubertin croit avoir
« droit, sa proposition à cette décoration a été
« rétablie par une décision judiciaire. Mais, il
« ne s'agit pas de cela. *Son interpellation se*
« *borne à ceci : « Pourquoi le Conseil de*
« *l'Ordre n'a-t-il point agi pour empêcher le*
« *F.·. de Lanessan de laisser se fortifier,*
« *dans la marine, le parti clérical ?* ».

« Le F.·. *Hubbard* estime qu'il faut savoir ce
« que signifie exactement l'expression em-
« ployée par le F.·. Desmons lorsqu'il a dit :
« Le F.·. Aubertin n'est plus aussi catégorique
« en ce moment qu'il l'a été au moment de l'en-
« tretien qu'il a eu avec moi ». Il prie le F.·. Au-
« bertin de répéter ce qu'il a dit au F.·. Des-
« mons.

« Le F.·. *Aubertin* répond que dans l'entre-
« vue qu'il a eue avec le F.·. Desmons, dans le
« cabinet de celui-ci il lui a dit : Je suis per-

« suadé que des démarches ont été faites pour
« moi. Il y a eu parti pris du ministre de ne
« point faire droit à mes demandes et le Con-
« seil n'a pas voulu exercer sur lui de pression.
« En me retirant la parole, on a porté atteinte
« à tous les officiers républicains de la flotte.
« Je protesterai contre cette persécution. M. de
« Lanessan s'est conduit comme un lâche.

« *J'étais alors exaspéré*, ajoute *le F.·. Au-
« bertin, par une vague menace de mise en
« accusation qui m'avait été adressée par un
« membre du Conseil de l'Ordre si je per-
« sistais à vouloir prendre la parole au Con-
« vent pour interpeller le Conseil* (1). J'ai
« dit cela. Je le confirme ici, mais je n'aurais
« point répété ces paroles devant le Convent.

« Le F.·. *Hubbard* demande avec insistance
« au F.·. Aubertin de dire le nom du secrétaire-
« adjoint du Grand-Orient dont les propos ont
« confirmé, dans sa pensée, la réalité des faits
« relatifs à la réunion qui aurait eu lieu au
« Grand-Orient.

(1) On s'était servi de tous les moyens pour empêcher M. Aubertin de parler. La suite de ce procès-verbal vous montrera qu'on réussit au moins à le troubler, à l'intimider, à lui enlever les moyens de continuer son discours.

A ce moment, je voulus demander la parole. M. Blatin m'en empêcha.

« Le F.·. *Aubertin* refuse formellement de « dire ce nom.

« Le F.·. *Hubbard* dit : on est allé demander « au ministre pourquoi la parole avait été re- « tirée au F.·. Aubertin. Le F.·. de Lanessan a « répondu qu'il avait dû céder, en cette circons- « tance, aux sollicitations de M. Isnard, député « de Brest. Qu'ont répondu, à cela, les délégués « du Conseil ?

« Le F.·. *Desmons* répond qu'ils ont pris « acte de la déclaration du ministre. Leur « pensée était de revoir le F.·. Aubertin. Dans « la conversation qu'il a eue avec lui, il a tenté « de le calmer. Voyant qu'il n'y réussissait pas, « il l'a quitté.

« Le F.·. *Hubbard* insiste de nouveau pour « savoir le nom du secrétaire-adjoint du Grand- « Orient à qui a fait allusion le F.·. Aubertin.

« Le F.·. *Aubertin* refuse de nouveau de « répondre. Il se plaint que l'on ait dépassé les « limites qu'il avait fixées pour son interpella- « tion.

« Le F.·. *Petit* demande au F.·. Aubertin « de préciser ce qu'il a dit au sujet d'une de- « mande de mise en accusation. Pourquoi cette

« pression, cette espèce de chantage? Il faut « que des explications soient données à ce sujet.

« Le F.·. *Aubertin dit qu'il était en proie à* « *une violente émotion lorsqu'il est monté* « *à la tribune du Convent parce que le F.·.* « *Morin lui avait fait cette menace : « Vous* « *ne parlerez pas, sinon je vous mettrai en* « *accusation!* ». Cette menace était étrange. « *On disait alors dans les parvis, que le* « *Conseil craignait une interpellation et qu'il* « *voulait couvrir les actes du ministre de la* « *marine*. Pour éviter la question d'ordre « général posée par lui, on fait dévier le débat « sur le terrain personnel.

C'est à partir de cet instant que par la lecture de lettres personnelles n'ayant aucun rapport avec la question et, grâce à d'insidieuses interrogations, M. Aubertin se voit transformer d'accusateur en accusé. Il serait trop long, et inutile, de relater les propos confus qui furent tenus alors.

« Le F.·. *Ranson* rappelle une conversation « qu'a eue le F.·. Pierre Morel avec le F.·. « Aubertin Celui-ci a parlé au F.·. Pierre « Morel de « Panama maçonnique », de con- « cussion, de pots de vin. Il est indigné de « voir que le F.·. Aubertin n'a pas craint de

« recueillir des bruits si graves, pouvant
« atteindre l'honorabilité du Conseil tout entier.
« Il n'a pas cru devoir dire ce qu'il entendait
« par ces mots : « Le Conseil a voulu couvrir
« les actes du F.·. de Lanessan. » Il fallait
« venir devant le Conseil, ne point tenter de
« faire un scandale dont nos adversaires se
« seraient servi. Le Conseil n'avait-il pas le
« droit et le devoir d'empêcher que de pareilles
« questions fussent développées à la tribune du
« Convent, *n'avait-il pas raison de craindre ce*
« *débat ?*

« Le F.·. *Gavelle* confirme ce qu'a dit le
« F.·. Ranson au sujet de la conversation entre
« le F.·. Pierre Morel et le F.·. Aubertin. Le
« F.·. Pierre Morel en a fait part à ses collègues
« de la Commission des études politiques et
« sociales et du 3e Bureau : Le bruit courait,
« dans les parvis, qu'une interpellation aurait
« lieu, dans laquelle on lancerait une accusation
« de concussion qui rejaillirait sur le Conseil
« de l'Ordre. Il ne faut pas que ce débat se
« borne à une conversation plus ou moins
« vague sur le cléricalisme dans la marine. Il
« faut faire la lumière complète sur les propos
« tenus par le F.·. Aubertin. »

M. Gavelle fut toujours très dévoué au Conseil

de l'Ordre. Sa barbe, son front soucieux et son aspect austère le font considérer, par sa concierge, comme un homme bien respectable et lui donnent, dans les milieux maçonniques, une certaine autorité. Il est ami de l'ordre, de tous les gouvernements, et, par dessus le marché, vénère le Grand Collège des Rites, car, très ambitieux malgré son âge relativement avancé, il veut, avec une obstination féroce, obtenir l'insigne faveur d'être initié aux grades supérieurs de la maçonnerie. Il est déjà chevalier Kadosch et il n'a que cinquante sept-ans. Pauvre homme!!! — Si vous le rencontrez, évitez de lui parler d'un projet quelconque, de caisse de retraites ouvrières. Il a endormi tout un Convent par un pâteux et inextricable bafouillage sur cette réforme. Quand il prononce un mot, on croirait qu'il arrache un pavé.

« Le F.·. *Aubertin* dit qu'il n'a pas à faire la « preuve de ce qu'il avance. Il n'est pas un « accusé. Il a répété seulement ce que tout le « monde disait au sujet du F.·. de Lanessan.

« S'adressant au F.·. Ranson, le F.·. *Aubertin* « ajoute : « D'ailleurs, il est impossible de « faire certaines preuves, cela vous serait im- « possible au sujet des faits dont vous avez été « personnellement accusé dans votre quartier.

« Votre adversaire a été acquitté. Au point de
« vue légal vous êtes un coupable ! » (1)

« Le F.·. *Ranson.* — « Vous êtes un misé-
« rable ».

Ces paroles donnèrent le signal d'une scène ignoble. Plusieurs individus bondirent sur M. Aubertin qui fut frappé et à qui on arracha son cordon de maître. J'avoue que dans la situation où il se trouva un moment, j'aurais fait usage de mon revolver. La scène habilement préparée par le Conseil de l'Ordre aboutissait à son dénouement. J'avais pressenti ce qui arrivait, en voyant le spectacle de cet homme isolé, parlant à d'autres hommes étroitement liés à lui et vers lequel, de ces cœurs fraternels, rampaient lentement depuis plus de trois heures, ainsi que des larves obscures, toutes les puissances invisibles de la haine et du mensonge.

Le procès-verbal indique ceci : « De vio-
« lentes altercations amènent une suspension
« de séance pendant quelques minutes. »

L'ordre étant rétabli, le F.·. Gavelle insiste

(1) M. Ranson, aujourd'hui vice-président du Conseil de l'Ordre avait, en 1900, pendant la campagne électorale pour le renouvellement du Conseil municipal, poursuivi M. Chanson pour diffamation.

encore pour savoir sur quoi est basée l'accusation formulée par M. Aubertin. Celui-ci répond que, cette accusation, il l'avait basée sur le fait suivant. Dans une conversation qu'il avait eue avec le F.·. Desmons, celui-ci lui avait bien dit *qu'avait eu lieu une réunion privée dans laquelle le F.·. de Lanessan avait parlé de la marine.*

Le F.·. Desmons oppose de nouveau, au F.·. Aubertin, un démenti formel. Jamais il ne lui a parlé des faits dont il s'agit.

Le F.·. Bédarride, reprenant l'antienne connue, déclare que le véritable rôle de M. Aubertin a été de favoriser la politique des cléricaux qui cherchent à semer la division parmi les maçons.

« Le F.·. Aubertin dit qu'il n'a pas sur lui la
« preuve qu'on l'invite à fournir, mais qu'il
« peut la chercher.

« Puis, à neuf heures quarante du soir, la
« séance est levée. »

M. Aubertin ne s'était pas le moins du monde dérobé. Il avait simplement refusé de livrer les noms des deux personnes dont les paroles avaient confirmé, dans son esprit, les faits colportés par la rumeur publique. L'une de ces personnes était, je l'ai dit, l'auteur de ce livre.

Désireux de revendiquer la responsabilité de mes actes, je demandai la parole au moment où M. Hubbard pria M. Aubertin de dire le nom du secrétaire-adjoint dont il avait été parlé, mais on me pria de ne pas persister à la demander.

Dès que le Conseil de l'ordre se fut retiré, je répétai, à Blatin, que j'étais l'auteur du propos signalé par M. Aubertin et que je désirais le déclarer à la Commission nommée par le Convent, le silence à cet égard me semblant une lâcheté. Blatin me dit alors que la phrase citée : « Il est assez singulier qu'on ne puisse pas « avoir, en Maçonnerie, une conversation in- « time sans qu'aussitôt elle soit connue », pourrait être mal interprétée et qu'il serait nécessaire d'en atténuer la forme dans ma déclaration devant la Commission. J'étais alors fort attaché à Blatin par des liens de reconnaissance qui furent rompus le jour où cet individu diffama odieusement une de mes parentes de la manière que je vous ai contée. Désireux de lui être agréable et, cependant, de ne pas trop altérer la vérité, je déclarai à la Commission que j'avais dit à M. Aubertin : « *Si une conversation de ce genre a eu lieu*, il « est assez singulier qu'elle ait été connue aus-

« sitôt ». Je me souviens que M. Hubbard me fit remarquer, avec raison, que la phrase était ambiguë.

De tout ce qui précède je ne veux rien conclure. Il est probable que M. Aubertin avait été trompé, en ce qui concerne le ministre de la Marine d'alors, par des racontars calomnieux, mais tous les mensonges accumulés ce jour-là, l'obstination que l'on mit à nier un fait vrai, — par lui-même sans importance, — la persistance avec laquelle on voulut empêcher l'orateur de parler, me causèrent la plus pénible impression.

De votre côté, je suis certain que nulle étude ne vous aura mieux fait pénétrer dans la conscience obscure des Francs-Maçons.

Le Péril de demain

J'ai parlé, précédemment, de l'influence juive dans la Maçonnerie et de la part de plus en plus grande que veulent prendre, dans le gouvernement, les Israélites aidés par les Francs-Maçons, mais je n'en ai pas donné de preuves.

J'en fournirai une tout à l'heure. Auparavant, je dois dire comment s'est conclu le pacte d'alliance entre une secte haïe par la majorité des Français et une race rebelle à nos mœurs et à notre esprit national.

Les Juifs n'ont pu réaliser, jusqu'à ce jour, leurs projets et ne pourront achever, dans l'avenir, leur œuvre de spoliation et de dénationalisation qu'au moyen des groupements dits républicains, tels que la Ligue des Droits de l'Homme ou le Comité radical et radical-socia-

liste, — et, surtout de la Franc-Maçonnerie. Grâce à leur or et à leur ruse, ils dirigent, d'une manière secrète, ces sociétés politiques vers le but qu'ils poursuivent avec une inlassable énergie : la domination universelle du peuple d'Israël.

L'entente entre les républicains d'inspiration et de tendances maçonniques et les Juifs est très solide parce qu'elle est basée sur des ambitions similaires et que le concours des uns est indispensable aux autres. C'est en commun qu'ils combattent et c'est ensemble qu'ils triompheront ou succomberont.

Tous les efforts de la Maçonnerie, dirigée, plus effectivement depuis trente ans, par les Israélites, tendent à une fin politique, à l'institution, dans l'Etat, d'un pouvoir irresponsable et caché le dominant.

Vous n'ignorez pas quel triste spectacle offre une partie du Parlement français. Ces hommes, généralement sans culture ni intelligence naturelle, ne sont rien par eux-mêmes, ne représentent ni un principe ni un idéal. Ils sont tellement dénués de personnalité qu'on ignore même leur nom. Ce sont des ventres enveloppés de redingotes vagues et de vestons imprécis. Cependant, ils personnifient, en leur

nullité, le régime actuel, tout le Mensonge républicain. Cette bande est, presque tout entière, sortie des Ateliers maçonniques qui ne sont plus, comme jadis, des lieux où l'on se réunit pour philosopher affectueusement et pour soulager, avec modestie, quelques misères, mais des pépinières de candidats à la députation.

Une Loge de province qui compte, par exemple, cinquante membres, renferme environ vingt fonctionnaires, vingt commerçants ou employés et une dizaine d'avocats, de médecins ou de journalistes. Parmi ces dix derniers se trouve presque toujours un homme doué d'une certaine facilité d'élocution et chez qui l'on développe, par tous les moyens, cette redoutable prédisposition. Ce phénix est entouré de soins attentifs. C'est lui que l'on charge de faire des conférences publiques pour la Loge, l'Université populaire ou le groupe de Libre-Pensée. Cette culture intensive a pour but de le préparer à une candidature.

Presque toujours, l'individu choisi, bien qu'étant d'origine bourgeoise, ne possède aucune fortune parce qu'il a gaspillé dans la crapule celle qui a pu lui être léguée ou que sa fainéantise et son absence de talent professionnel l'ont empêché de se créer une situation. D'autre

part, la caisse de la Loge ne contient généralement que peu d'argent. A qui s'adressera-t-on pour payer les frais de la campagne électorale?

Au Grand-Orient? Celui-ci a bien institué un impôt de propagande de un franc par tête qui produit annuellement 20.000 francs, mais cette somme ne lui permet guère, on l'avouera, de faire de grandes générosités. De son côté, le ministère de l'Intérieur est assez dur à la détente et ses subventions sont très souvent insuffisantes. Cependant jamais les candidats de la Franc-Maçonnerie ne manquent de l'argent nécessaire pour soutenir, dans l'immense majorité des circonscriptions, la cause de la Veuve et la leur.

De plus, les membres de leur Loge qui, tous sont fonctionnaires, aspirants fonctionnaires ou désireux de quelque faveur gouvernementale, déploient pendant la période électorale, un zèle frénétique. Nul comité ne vaut une Loge. Cela s'explique, car si le candidat est vainqueur il fera décorer, avancer ou caser ceux qui lui ont prêté leur appui ; tous les bons Frères recueilleront quelque avantage de son triomphe, et c'est l'unique motif de leur extraordinaire activité. Les Francs-Maçons, lorsqu'ils descendent dans l'arène électorale, luttent pour la conquête

des perceptions, des bureaux de tabacs et des palmes académiques. Ils nous disent ensuite, avec beaucoup de sérieux, qu'ils ont tout sacrifié à la cause de la démocratie.

C'est uniquement par une solide coalition de leurs appétits, que les initiés, députés et agents électoraux, s'emparent peu à peu du gouvernement et des administrations de notre pays.

Il nous reste à savoir à la solde de qui sont tous ces gens et qui paye les frais de l'élection des candidats maçonniques. Ce sont ceux qui soldèrent les frais de la campagne dreyfusarde; ce sont les Israélites. Je citerai, quand le moment sera venu, — avec des preuves à l'appui, — des noms et des chiffres.

En 1902, les Juifs aidèrent de leurs millions les candidats de la « Défense républicaine », mais leur effort d'il y a quatre ans ne peut être comparé à celui qu'ils feront en 1906 et auquel ils se préparent depuis plus de deux ans, ainsi que vous le démontrera la circulaire qui suit. Les auteurs de ce document disent, avec raison, qu'au point de vue électoral « ce ne « sont pas les efforts de la dernière heure qui « sont les plus féconds et les plus efficaces ».

J'attire sur cette circulaire, toute votre attention. Elle est signée par des Juifs éminents

et rédigée avec une grande prudence. Néanmoins, malgré l'atténuation de sa forme, vous comprendrez combien elle est significative au point de vue des prochaines élections :

* * *

COMITÉ DE DÉFENSE CONTRE L'ANTISÉMITISME

13, *rue Montyon.*

Paris, le « 14 *Novembre* 1902 ».

Monsieur et cher Coreligionnaire,

A la suite des derniers événements, le Comité de défense contre l'antisémitisme s'est demandé si, dans la situation actuelle, son rôle demeurait légitime et nécessaire ou s'il devait au contraire se dissoudre. Après de mûres réflexions, il a pensé que si les raisons qui ont déterminé sa naissance sont devenues moins impérieuses, elles ont conservé assez de gravité pour qu'il eut le devoir de ne pas abandonner la tâche qu'il avait assumée.

Vous savez, Monsieur et cher Coreligionnaire, au milieu de quelles circonstances le Comité s'est constitué. Né pendant la terrible

crise que l'affaire Dreyfus avait déchaînée, il se donna pour but, non pas d'intervenir dans une instance judiciaire qui échappait à son action, mais de réagir contre la situation si périlleuse pour nos coreligionnaires que cette affaire avait révélée (1).

Pendant longtemps, les Israélites de France, ne pensant pas qu'il fut possible à la fin du XIXe siècle de ressusciter dans notre pays les guerres de religion et de race, avaient cru devoir dédaigner des attaques aussi absurdes qu'odieuses dont il semblait que le bon sens public dût faire spontanément justice. Les événements vinrent malheureusement leur démontrer combien ils avaient été imprudents de s'abandonner dans une confiance exagérée. La propagande audacieuse de l'antisémitisme qu'aucune résistance ne venait réfréner, finit par les atteindre gravement dans leurs intérêts, dans leur honneur et parfois même dans leur sécurité matérielle. La nécessité apparut alors

(1) Le but du comité était uniquement de recueillir de l'argent afin de susciter des défenseurs à l'ex-capitaine Dreyfus. Ces phrases, assez claires, en sont la preuve. L'affaire n'est pas, bien entendu, évoquée avec plus de précision, dans ce document. Le comité n'intervint pas directement. Il se contenta de payer ses salariés.

à un grand nombre d'entre eux de se défendre enfin contre des excitations aussi malfaisantes que crimimelles. Et c'est de cette pensée qu'est issue l'œuvre de légitime préservation que nous avons entreprise il y a quelques années et à laquelle, depuis lors, nous n'avons cessé de nous appliquer.

Quoique cette œuvre ne fût que l'exercice d'un droit incontestable et n'eût rien qui ne pût s'avouer, des scrupules de légalité nous ont obligés au début de donner à notre organisation des proportions restreintes. Nous n'avons fait appel qu'au concours d'une catégorie limitée de nos coreligionnaires (1) et, d'autre part, les circonstances étaient telles que notre action, pour être efficace, devait demeurer discrète (2). Nous n'en tenons pas moins aujourd'hui à vous faire connaître d'une manière spéciale les principes qui ont dicté notre conduite et les règles qui l'ont guidée.

Tout d'abord, nous avons écarté de nos préoccupations toutes les questions d'ordre confessionnel. La lutte contre l'antisémitisme n'est

(1) Les premières souscriptions, pour l'affaire Dreyfus, émanèrent toutes, en effet, des « grands » Juifs, qui avaient été seuls sollicités.

(2) Lisez secrète.

pas, en effet, une lutte religieuse. Ce n'est pas à la religion des Juifs qu'il s'attaque, mais à la personne du Juif, à celle de tous les Juifs sans distinction, quelles que soient leurs convictions individuelles. Il menace le Juif réformiste aussi bien que le Juif orthodoxe, le Juif libre-penseur non moins que le Juif croyant et pratiquant ; il ne ménage même pas les Israélites qui ont rompu tout lien avec leurs coreligionnaires ou qui même ont déserté la foi de leurs ancêtres. Nous avions donc le devoir de nous placer, au point de vue religieux, sur un terrain d'absolue neutralité, où tous les Juifs français sans exception, pourvu qu'ils ne rougissent pas de leur qualité, pouvaient et devaient se rencontrer. Pour des raisons de même nature, nous avons limité strictement notre rôle au territoire de notre pays. Certes, les souffrances de nos coreligionnaires des autres pays ne nous laissent pas insensibles et plusieurs d'entre nous sont associés aux travaux de « l'Alliance israélite universelle ». Mais, pour le but spécial (1) que nous nous étions proposé, nous avions à agir, non pas comme des Juifs établis en France, mais comme des citoyens français d'origine

(1) Nouvelle allusion à l'affaire Dreyfus.

juive dont les droits étaient battus en brèche et qui avaient à cœur de les sauvegarder.

Et la même neutralité que nous avons observée dans les questions religieuses, nous nous la sommes imposée en matière politique. Nous nous sommes rigoureusement interdit de nous immiscer dans la lutte des différents partis en présence. Il est vrai que nous n'avons pas hésité à nous opposer de toutes nos forces, toutes les fois que nous avons pu le faire, au succès des antisémites dans les élections. Mais l'antisémitisme n'est pas, à proprement parler, un parti politique. On ne saurait, en effet, appeler de ce nom un groupement d'hommes qui repose moins sur des doctrines communes que sur de communes inimitiés et qui s'inspire, non pas d'idées et de principes, mais de haines et de convoitises.

Lutter contre l'antisémitisme sous toutes ses formes et dans toutes ses incarnations, soit qu'il se présentât à visage découvert, soit qu'il empruntât le masque du nationalisme, tel a été notre unique programme. Nous consacrant avant tout à faire triompher la cause de l'égalité de tous les Français *devant la loi*, (1) nous

(1) Cette phrase évocatrice des « immortels prin-

n'avons voulu distinguer qu'entre les adversaires et les partisans des principes de la Révolution. Nous avons combattu les premiers, de quelque étiquette qu'ils aient pu se couvrir, et nous nous sommes efforcés de soutenir les seconds, sans que d'ailleurs l'appui, que nous étions amenés à leur donner comme à nos alliés naturels, coutât rien à leur dignité et à la nôtre. Ni eux, ni nous, en effet, nous n'avons eu de compromission à accepter ni de sacrifices d'idées à consentir. Comme nous ne revendiquions pas de privilèges et ne réclamions rien en dehors *du droit commun*, (1) nous n'avions eu besoin, pour assurer la défense de nos intérêts, que de leur demander de défendre leurs principes et de travailler en restant fidèles à eux-mêmes, à la victoire de leurs propres doctrines.

Il va sans dire que notre activité ne s'est pas exercée seulement pendant les périodes élec-

cipes » n'est pas autre chose qu'une allusion à l'affaire Dreyfus.

(1) Evidemment. Nos Juifs milliardaires s'accommodent fort bien de ne jouir que du « droit commun ». Comparez ce qui est arrivé à Dreyfus ou à certains voleurs juifs et ce qui advient au Français qui vole un pain pour ne pas mourir de faim et vous me donnerez des nouvelles du « droit commun ».

torales. C'est d'une façon permanente que l'antisémitisme tentait d'égarer l'opinion publique; c'est d'une façon permanente également que nous avons dû chercher à l'éclairer. Pendant longtemps, les journaux républicains et libéraux s'étaient désintéressés de la campagne antisémitique, dont ils n'avaient pas suffisamment mesuré la portée et les conséquences. Et nous ne sommes pas encore bien loin de l'époque où chaque jour les Juifs étaient bafoués et calomniés, sans qu'il s'élevât dans la presse une seule voix pour les défendre. Nous nous sommes préoccupés, dès nos premières réunions de remédier à cette situation fâcheuse. Grâce aux concours dévoués qui nous ont été donnés, il nous a été possible, en Algérie aussi bien qu'en France, de remplir cette partie essentielle de notre tâche. Nous avons pu faire en sorte que les légendes mensongères qu'on répandait contre nous pussent moins aisément s'accréditer. Dans le même ordre d'idées, nous avons fréquemment encouragé la publication d'écrits destinés à rétablir, sur des questions générales ou sur des faits particuliers, la vérité altérée par nos adversaires. Il nous est arrivé également d'assister de nos conseils ou même de notre aide matérielle, certaines personnes en-

gagées contre les antisémites dans des instances judiciaires qui ne mettaient pas seulement des intérêts privés en jeu, mais où il y avait pour notre cause un intérêt général à faire triompher.

Il n'est pas douteux qu'à l'heure présente la situation des Israëlites de France est devenue moins critique. Leur sécurité matérielle a cessé d'être précaire et leurs droits ne sont plus systématiquement méconnus. Grâce surtout aux renseignements qui se sont dégagés de l'affaire Dreyfus, un grand nombre d'esprits sont revenus de leurs préventions à leur égard. Les pouvoirs publics leur témoignent des sentiments plus équitables. Mais ce qui est surtout de nature à nous rassurer sur l'avenir, c'est qu'à la lumière des événements, les partis qui dans notre pays se réclament des idées de 1789, ont enfin compris (1) que l'antisémitisme ne menace plus uniquement une minorité confessionnelle, mais qu'il met en question toutes les conquêtes de la France moderne. La lutte n'est plus actuellement entre l'antisémitisme et les Juifs, mais entre l'antisémitisme et les principes de la Révolution. Nous ne sommes donc plus, ni

(1) Grâce à ces arguments que sont les billets de la Banque de France.

isolés, ni abandonnés. Cet heureux et inespéré revirement est dû à des causes nombreuses et complexes. (1) Nous n'y sommes assurément que pour peu de chose. Mais ce peu suffit pour autoriser à croire que nos efforts n'ont pas été complètement stériles.

Ce sont précisement les quelques résultats que nous avons obtenus qui nous encouragent à rester sur la brèche. La bataille continue d'ailleurs avec un furieux acharnement et nous n'avons pas le droit, sous prétexte que ce n'est plus contre nous seuls qu'elle se livre, de nous réfugier dans une abstention égoïste et de déserter la lutte.

A supposer même que nos intérêts propres fussent désormais hors d'atteinte, ce serait encore notre devoir, comme fils reconnaissants de la Révolution, de poursuivre l'œuvre commencée. Mais est-il besoin de démontrer que nous ne sommes nullement garantis contre un retour des hostilités dont nous avons eu à pâtir? Les préjugés dont nous sommes l'objet sont restés vivaces dans une partie de la population française et l'antisémitisme n'a pas renoncé à les

(1) Lisez que les journaux souteneurs des sémites continuent à recevoir des subventions. C'est plus prosaïque mais plus conforme à la vérité.

exciter. Si les haines qui nous ont assaillis paraissent s'être assoupies quelque peu, le plus léger incident suffirait pour les réveiller. Ne nous rend-on pas, dès à présent, responsables d'actes et de mesures où nous n'avons aucune part et n'entendons-nous pas les cris de : « A bas les Juifs ! » se mêler aux manifestations publiques que les événements de chaque jour peuvent susciter ? Si réservée que soit notre attitude dans les débats politiques qui sont à l'ordre du jour, n'est-il pas évident que c'est contre nous que les partis d'opposition espèrent prendre leur revanvanche ? Et dès lors ne serions-nous pas imprudents en laissant à l'antisémitisme le champ libre et en ne nous tenant pas prêts à repousser les nouveaux assauts qu'il se dispose à nous donner ? On a souvent déploré la lourde faute que les Israëlites de France ont commise lors des débuts de l'antisémitisme en n'essayant pas de l'arrêter dès ses premiers pas. Ce qui les excusait c'est que personne ne pouvait prévoir à cette époque les effroyables proportions que prendrait le fléau. Mais aujourd'hui, après les cruelles expériences que nous avons faites et en présence des menaces qu'on continue à nous prodiguer, nous serions inexcusables en nous endormant de nouveau dans l'indifférence.

Que si l'on nous disait que rien ne presse, qu'il n'y a pas de péril en la demeure, que nous avons le repos assuré pour le moment et qu'il sera temps encore de s'organiser pour la résistance lorsqu'il y aura lieu de consulter à nouveau le suffrage universel, nous répondrons que les élections ne sauraient être notre unique souci et que nous avons intérêt, en tout temps, à arrêter la diffusion de la calomnie et du men songe. Il est clair au surplus que, même au point de vue électoral, ce ne sont pas les efforts de la dernière heure qui sont les plus féconds et les plus efficaces (1). Nous citerons, à cet égard, un seul exemple, mais qui sera décisif. On n'a pas oublié les succès éclatants obtenus aux élections de 1898 par l'antisémitisme en Algérie et on se souvient mieux encore de la défaite écrasante et, en apparence, difficile à prévoir qui leur a été infligée aux élections dernières. On s'imagine aisément qu'un pareil changement n'a pas été le résultat d'une inspiration soudaine ou d'une action improvisée et qu'il n'a pas pu se produire sans que, dans l'intervalle, des efforts soutenus et ininterrompus aient été tentés pour ramener la population algérienne à

(1) C'est donc pour les élections de 1906 que les Juifs se préparent.

une saine appréciation de ses intérêts et de ses devoirs. Si, au lendemain des élections de 1898, devant le vent de démence qui soufflait sur la colonie et qui semblait devoir renverser tous les obstacles, on s'était laissé abattre par le découragement, si, comme on a pu le craindre un moment, la presse antisémiste (*sic*) avait été pendant quatre ans seule à se faire entendre de l'opinion publique, il est à présumer que la délivrance de nos coreligionnaires algériens eût été moins rapide et moins complète.

Nous n'hésitons donc pas à maintenir notre œuvre ; mais nous croyons convenable de modifier les conditions dans lesquelles elle a jusqu'à présent fonctionné. Les raisons qui, au début, nous ont commandé de la renfermer dans un cercle étroit n'existent plus actuellement. Aux termes de la nouvelle loi sur les associations, il est permis aujourd'hui à chacun de fonder des associations sans qu'il ait d'autorisation à demander, sans même qu'il ait de déclaration à produire. Comme nous n'avons pas à dissimuler notre action, trop justifiée par les événements, rien ne nous empêche désormais de lui donner un caractère public (1). Rien ne s'op-

(1) Quelques lignes plus loin nos Juifs insistent

pose non plus à ce que nous appelions un plus grand nombre de coreligionnaires à y participer. L'existence du comité étant connue de tous, ses moyens d'information et son influence pourront s'étendre. Il lui sera possible notamment d'avoir partout où ce sera nécessaire des correspondants permanents ou accidentels qui lui signaleront en temps utile tous les faits capables de l'intéresser. Grâce aux renseignements et aux avis dont il pourra ainsi s'entourer, sa vigilance risquera moins de se trouver en défaut.

Nous croyons bon d'ajouter que si le fonctionnement du comité doit être élargi, il n'en continuera pas moins, comme par le passé à considérer comme *rigoureusement confidentielles* les souscriptions qui lui seront adressées. Une œuvre comme la nôtre, toute de solidarité et de défense libérale, ne fait appel ni à la vanité des hommes, ni à leur désir de paraître. Nous ne donnerons donc aucune publicité aux adhésions que nous pourrons recevoir (1).

Nous vous prions de faire parvenir votre

pour que les communications de leur comité restent rigoureusement confidentielles.

(1) Il ne s'agit pas là de favoriser le développement de la modestie, mais bien de cacher soigneusement l'action du comité.

souscription, soit au secrétariat du comité, 13, rue Montyon, à Paris, soit à l'un des signataires du présent appel :

MM. Henri Aron, membre du Consistoire Central des Israëlites de France, adjoint au maire du 2e arrondissement de Paris, 10, rue Auber ;

Dr Dreyfus-Brisac, médecin des hôpitaux, membre du comité central de « l'Alliance Israëlite universelle », 59, rue de Miromesnil ;

Narcisse-Leven, président du comité central de « l'Alliance », vice-président du Consistoire Israëlite de Paris, 9, rue d'Aumale ;

Salomon Reinach, membre de l'Institut, vice-président du comité central de « l'Alliance », 38, rue de Lisbonne ;

I. Levaillant, ancien préfet et ancien directeur au ministère de l'Intérieur, secrétaire du comité, 39, rue des Petites-Ecuries (téléphone 214-71).

L'engagement, qui résultera de cette souscription et qui n'aura d'ailleurs d'autre sanction que la bonne volonté de l'adhérent. est limité à quatre années.

Monsieur Levaillant, secrétaire du comité, se tiendra à votre disposition pour vous fournir, le cas échéant, tous les renseignements complé-

mentaires qui vous paraîtraient nécessaires.

Veuillez agréer, Monsieur et cher coreligionnaire, l'expression de nos sentiments distingués et dévoués.

Pour le Comité :

H. Aron   Dreyfus-Brisac

N. Leven   Salomon Reinach

J. Levaillant

*
* *

Cette circulaire fut envoyée à tous les Israëlites de France : financiers, industriels, commerçants, possédant quelque fortune, et vous savez qu'ils sont nombreux.

En spécifiant que l'engagement qui résultera de cette souscription est limitée à *quatre années*

(remarquez que la circulaire est datée du 14 novembre 1902) les juifs avouent :

1° Que cet appel est fait en vue des élections générales de 1906 ;

2° Qu'ils ne sollicitent pas des souscriptions minimes, mais, étant donnée la fortune des Israëlites à qui l'on s'adresse, des versements s'élevant à quelques milliers de francs.

Ce document, qui donne la preuve de l'existence, dans le passé, d'un syndicat Dreyfus très agissant et très riche, montre que les Sémites ont formé le projet de diriger les élections législatives prochaines, grâce aux millions qu'ils distribueront aux candidats Francs-Maçons.

Les députés élus dans ces conditions, seront entièrement à la merci des Juifs. Ce n'est pas sans calcul qu'on les choisit médiocres, sans grande intelligence et sans caractère. Ils sont, ainsi, plus dociles et moins clairvoyants. On ne craint, avec cette tourbe, aucun réveil de conscience.

Le péril est imminent et formidable. Si les Français n'agissent pas avec la plus grande énergie, la Chambre prochaine achèvera l'œuvre de destruction commencée depuis trente ans et

ne laissera rien subsister des libertés qui sont la base fondamentale de toute République et des institutions qui forment la puissance morale et la force matérielle de la Patrie.

Conclusions

La Franc-Maçonnerie, société secrète, tend, de plus en plus, à dominer la France. On a vu, par ce qui précède, quelle est son étrange mentalité. Les Enfants de la Veuve sont des cléricaux et, en conséquence, ils sont ennemis de la démocratie et de la liberté. Ils nous mènent vers la tyrannie, vers la constitution d'une république césarienne.

La République, sous sa forme actuelle, est, d'ailleurs, une oligarchie. Les députés du Bloc ne représentent pas la majorité de la Nation. Une loi votée par eux peut exprimer l'opinion des trois cinquièmes de la Chambre, des trois cinquièmes des électeurs représentés, mais cela ne constitue pas une majorité, puisqu'aux

deux cinquièmes des électeurs qui ont élu des députés d'opposition, il faut joindre l'énorme quantité de ceux qui ne possèdent pas de mandants. En effet, dans presque toutes les circonscriptions, près de la moitié des électeurs n'a pas de représentant à la Chambre.

Le régime actuel est, incontestablement, celui de l'oppression de la majorité par la minorité.

Il faut ajouter que, grâce aux tripotages qui faussent le résultat des élections, les députés du Bloc qui disposent, à la Chambre, d'une majorité de 90 voix environ ne possèdent, dans l'ensemble du pays, qu'une majorité de 200,000 voix.

La minorité qui nous gouverne est uniquement composée de Francs-Maçons ou d'hommes qui ont épousé les ambitions et les haines de la Franc-Maçonnerie. C'est donc bien celle-ci qui doit être rendue responsable de la situation présente.

* * *

Les fidèles du Bloc nous disent que l'opinion publique est avec eux et Combes tentait jadis de le prouver en exhibant la quantité prodigieuse de lettres de félicitations qu'il recevait

chaque jour. J'ai trop vécu parmi ces gens pour ne pas savoir que cette opinion publique est aussi factice que la majorité sectaire. Voici la vérité. Chaque Loge groupe autour d'elle une multitude de groupes, de sociétés, qui sont ses succédanés. Le citoyen qui est Franc-Maçon à dix heures du soir, organisera demain matin, à huit heures, l'Université populaire, délibérera, à 11 heures, à la section de la Ligue des Droits de l'Homme, et tonitruera à 2 heures de l'après-midi au groupe de Libre Pensée. Les Francs-Maçons sont les Maîtres Jacques de la démocratie. Les 50,000 individus qui constituent l'effectif global de ces diverses associations, plus nuisibles les unes que les autres, se réduisent, en réalité, à 25,000. Ce sont toujours les mêmes qui figurent au premier rang dans chacune d'elles mais le public ne s'en aperçoit pas et les journaux radicaux et socialistes publiant religieusement chaque matin des ordres du jour réclamant la séparation des églises et de l'Etat, par exemple, le lecteur est persuadé que le vote de cette loi est réclamé par la majorité du pays.

Comme vous le voyez, on peut faire une opinion publique à très peu de frais et sans un nombreux personnel.

Les socialistes ont même perfectionné le système maçonnique. Un cachet en caoutchouc que garde dans sa poche le marchand de vins d'à côté constitue, chez eux, un groupe d'études sociales.

C'est par ces « Comités Républicains », c'est-à-dire par la Franc-Maçonnerie, que Jaurès voudrait faire surveiller tous les fonctionnaires. Le contrôle sur les actes des citoyens chargés des services publics serait leur principale prérogative et on les substituerait, en l'espèce, au Ministère lui-même et au Parlement. On créerait ainsi un Etat dans l'Etat, et cela au profit d'une infime minorité irresponsable, totalement dépourvue, au reste, de tout mandat légal et de l'impartialité nécessaire pour exercer une si redoutable fonction.

* * *

Tel est le système qu'on appliquera, demain peut-être. On ne pourrait s'expliquer de pareilles aberrations si on ne savait pas qu'elles ont été mûrement méditées et qu'elles font partie d'un plan préconçu.

Ce plan est celui des juifs qui, unis aux Francs-Maçons, veulent établir sur ce pays leur domi-

nation occulte. On ne saurait trop le redire. C'est très habilement et très prudemment que l'on tente de nous asservir. Ainsi, par exemple, en ce qui concerne la délation dans l'armée, jamais, certainement, on ne découvrira ceux qui en furent les inventeurs véritables. L'espionnage des officiers fut prémédité. Quelques mois avant que le général André se soit installé rue Saint-Dominique, M. Vadecard lui rendit visite sur l'invitation pressante qui lui en fut faite et l'on savait, à cette époque, depuis longtemps déjà, que M. André serait désigné pour succéder au ministre de la guerre d'alors. On avait prévu même la chute ou la disparition de M. André et c'est le général Peigné qui devait le remplacer.

La délation dans l'armée restera le type des méfaits accomplis par ceux qui nous gouvernent. Je ne crois pas, d'ailleurs, qu'on ait supprimé le système des fiches. Celles-ci ont bien disparu du ministère de la Guerre, mais elles existent encore au Grand Orient et on doit les y consulter. Je vois une preuve de cela dans l'injustice qu'a subie le commandant Driant, qui possède trois fiches extrêmement défavorables, ce qui est à son honneur.

On a lu la fiche envoyée rue Cadet, sur

le lieutenant-colonel Jaricot, par M. Schwérer. La femme de cet officier y est visée de la manière la plus grossière et la plus sotte. Cette fiche est le résumé de potins ineptes, de calomnies imbéciles que n'appuient aucune preuve. C'est ainsi que les « Comités républicains » de M. Jaurès contrôleront les fonctionnaires de tous ordres.

* * *

Si l'on peut admettre, à la rigueur, que l'Etat se préoccupe du loyalisme de ses serviteurs, on ne peut oublier cependant que l'article X de la Déclaration des Droits de l'Homme est ainsi conçu : « Nul ne doit être inquiété pour ses « opinions, même religieuses, pourvu que leur « manifestation ne trouble pas l'ordre public « établi par la Loi. » Un Franc-Maçon éminent, M. Blum, professeur de philosophie au Lycée de Montpellier, commentant cet article, s'exprime ainsi : « Pour les hommes de 89 comme « pour tout homme sincère et raisonnable, re- « connaître à chacun le droit de ne pas être « inquiété dans ses opinions, c'est, en même « temps, permettre de les manifester *sans avoir* « *rien à redouter.* »

Or, presque toutes les fiches qui ont été publiées visaient uniquement les opinions philosophiques des officiers.

M. A. Hamon, — que j'ai connu libéral, — écrivait dernièrement :

« On s'explique la clameur qui a frappé les malheureux citoyens qui avaient eu l'audace de se renseigner sur certains de leurs employés. Elle n'était qu'une manifestation de l'esprit monarchique qui a pénétré nos mentalités et y subsiste encore. Et la clameur devait être d'autant plus forte que les employés sur lesquels on se renseignait étaient des employés spéciaux, pourvus d'un costume spécial, qui depuis des siècles les fait considérer comme une élite de la Nation. »

Les officiers ne sont pas des employés spéciaux parce qu'ils ont un costume spécial. Leur situation ne peut être comparée à celle des autres fonctionnaires. « Les officiers, dit le F∴ Blum, « enseignent la science et le courage militaires, « et, pour les laisser tout entiers à leur œuvre « de défense nationale, la loi tutélaire et prudente les écarte de toutes les luttes politiques : « *ils ne sont ni électeurs ni éligibles.* » C'est cette privation d'une partie de leurs droits qui différencie les officiers de tous les autres citoyens.

M. A. Hamon ne parle pas de ce point particulier qui lui paraît, sans doute, négligeable.

Si la liberté de conscience doit être respectée chez les fonctionnaires civils, comment pourrait-on, sans commettre une monstrueuse injustice et une violation flagrante des vrais principes républicains, faire entrer, en ligne de compte, pour l'avancement des fonctionnaires militaires, des opinions philosophiques qu'ils sont dans l'impossibilité de manifester au moyen du droit de vote que possèdent tous les autres serviteurs de l'Etat. Soutenir une thèse opposée serait contraire à la raison. Un gouvernement honnête ne doit considérer, chez les officiers, que leur valeur professionnelle et ce ne sont évidemment pas les Loges ou les « Comités républicains » qui sont capables d'apprécier celle-ci.

C'est aussi parce que l'officier n'est pas électeur ni éligible et qu'il a le devoir strict de se tenir éloigné des luttes de partis qu'il ne peut pas, sans faillir à ce devoir, entrer dans la Franc-Maçonnerie, *société exclusivement politique*. On ne peut plus dire, aujourd'hui, que le Grand Orient de France est un groupement philosophique. Des milliers de preuves démontrent le contraire, et j'en donnerai, quelque jour, de meilleures preuves encore.

* * *

Des réflexions que je viens de faire résulte la conclusion de ce livre.

En vain, la Franc-Maçonnerie essaiera-t-elle, par des mensonges, de créer, dans l'opinion, des équivoques grossières. Le peuple ne tardera pas à être complètement éclairé sur les dangers qui menacent la Patrie et de l'excès même du mal naîtra le remède nécessaire. Il est impossible que ce pays de claire raison et de haute sagesse se laisse plus longtemps mener par une bande qui rêve de l'asservir, de le soumettre à la plus insupportable des tyrannies, celle qu'exerceraient des démagogues, des arrivistes et des hommes d'une race étrangère dont la conscience reste obstinément fermée à nos traditions et à nos espérances les plus sacrées.

Je ne saurais mieux faire, en terminant, que de citer ces paroles de La Boëtie qu'on peut redire aujourd'hui avec plus d'à-propos que jamais : « Comment se peut-il faire que tant « d'hommes, tant de bourgs, tant de villes, endu« rent quelquefois un tyran, qui n'a puissance « que celle qu'on lui donne; qui n'a pouvoir de

« leur nuire, si non de tant qu'ils ont vouloir
« de l'endurer.

« Celui qui vous maîtrise tant n'a que deux
« yeux, n'a que deux mains, n'a qu'un corps....
« D'où a-t-il pris tant d'yeux d'où il vous épie,
« si vous ne les lui donnez? Comment a-t-il
« tant de mains pour vous frapper s'il ne les
« prend de vous? Les pieds dont il foule vos
« cités, d'où les a-t-il s'ils ne sont les vôtres?
« Comment a-t-il aucun pouvoir sur vous que
« par vous autres mêmes? Comment oseroit-il
« vous courir sus, s'il n'avoit intelligence avec
« vous? Que vous pourroit-il faire, si vous
« n'étiez recéleurs du larron qui vous pille,
« complices du meurtrier qui vous tue, et traî-
« tres de vous-mêmes? vous semez vos fruits
« afin qu'il en fasse le dégât; vous meublez,
« remplissez vos maisons pour fournir à ses
« voleries. »

« De tant d'indignités que les bêtes mêmes
« ou ne sentiroient point ou n'endureroient
« point, vous pouvez vous en délivrer, si vous
« essayez, non pas de vous en délivrer, mais
« seulement de le vouloir faire. Soyez résolus
« de ne plus servir, et vous voilà libres. Je ne
« veux pas que vous le poussiez ni l'ébranliez;
« mais seulement ne le soutenez plus: vous le

« verrez, comme un grand colosse à qui on a « dérobé sa base, de son propre poids même « fondre en bas et se rompre. »

Le régime actuel n'est qu'une coalition de bas appétits; sa force unique réside dans l'étroite union des coquins qui l'exploitent. Il ne survit que par le mensonge au dégoût presque universel qu'il inspire.

La République judéo-maçonnique a provoqué chez les Français un découragement et une lassitude qui ressemblent à de la torpeur et c'est pour cela que le devoir des vrais Républicains, des citoyens conscients des destinées de leur pays est d'éclairer le suffrage universel sur les dangers de l'heure présente. S'ils veulent mettre fin aux maux dont ils souffrent, s'ils veulent éviter les maux plus grands encore qu'annonce l'avenir, ils doivent se rappeler qu'en matière politique le but de tous leurs actes et de toutes leurs paroles doit être la destruction de la Franc-Maçonnerie, traître à la démocratie, à la République et à la France.